Bulletin des variétés végétales

juillet 2014/ Numéro 92

BUREAU DE LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Toute correspondance avec le BPOV doit être expédiée à l'adresse suivante:

Bureau de la protection des obtentions végétales
Agence canadienne d'inspection des aliments
59, rue Camelot
Ottawa (Ontario)
K1A 0Y9

Pour les demandes de renseignements généraux concernant
la protection des obtentions végétales, veuillez communiquer avec un des membres du BPOV
par télécopieur au (613) 773-7115 ou directement utilisant les numéros de téléphone
ou les courriels indiqués dans le tableau ci-dessous.

Visitez notre site web à:
http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pbrpov/pbrpovf.shtml

Employés du Bureau de la protection des obtentions végétales		**N. de téléphone**
Commissaire	Anthony Parker (anthony.parker@inspection.gc.ca)	(613)773-7188
Examinateur/Examinatrice	Michel Cormier (michel.cormier@inspection.gc.ca)	(613)773-7135
	Elizabeth Prentice-Hudson (elizabeth.prentice-hudson@inspection.gc.ca)	(613)773-7139
	Jennifer Roach (jennifer.roach@inspection.gc.ca)	(613)773-7196
	Renée Cloutier (renee.cloutier@inspection.gc.ca)	(613)773-7191
	Ashley Balchin (ashley.balchin@inspection.gc.ca)	(613)773-7137

L'ÉCHÉANCE POUR LE NUMÉRO D'OCTOBRE 2014 EST LE 8 AOÛT 2014

L'ÉCHÉANCE POUR LE NUMÉRO DE JANVIER 2015 EST LE 7 NOVEMBRE 2014

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada
(Agence canadienne d'inspection des aliments) 2014

ISSN: 1911-1460
P0881-14

DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS D'OBTENSION

ALYSSE ODORANTE
(Lobularia)

► **Titulaire:** InnovaPlant Zierpflanzen GmbH & Co. KG, Gensingen (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4779
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7655
Date de la demande: 2012/07/04
Dénomination approuvée: **'INLBUBLUPR'**
Nom commercial: Blushing Princess

ALYSSE ODORANTE
(Lobularia maritima)

► **Titulaire:** InnovaPlant Zierpflanzen GmbH & Co. KG, Gensingen (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4780
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 13-7990
Date de la demande: 2013/04/04
Dénomination approuvée: **'INLBUWIKNI'**
Nom commercial: White Knight

ARDISIA
(Ardisia crenata)

► **Titulaire:** D.L. van den Bos, Gravenzande (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4811
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7773
Date de la demande: 2012/10/29
Dénomination approuvée: **'Queen Pablo'**

BÉGONIA
(Begonia ×tuberhybrida)

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4790
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7793
Date de la demande: 2012/11/09
Dénomination approuvée: **'Sunjirared'**

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4791
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7794
Date de la demande: 2012/11/09
Dénomination approuvée: **'Sunjirayel'**

BÉGONIA
(Begonia-Rex-Hybridae)

► **Titulaire:** Koppe Royalty B.V., Putten (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4788
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7661
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'KRBELIF01'**

► **Titulaire:** Koppe Royalty B.V., Putten (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4789
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7662
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'KRBELYF02'**

BRACHYSCOME
(Brachyscome)

► **Titulaire:** Bonza Botanicals Pty., Ltd., Yellow Rock, Nouvelle-Galles du Sud (Australie)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4806
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7451
Date de la demande: 2011/12/20
Dénomination approuvée: **'BONBRA7053'**

CANOLA
(Brassica napus)

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4816
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7664
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PA1CN128'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4817
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7665
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PA1CN129'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4818
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7666
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PA1CN130'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4819
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7667
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PA1CN131'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4820
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7668
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PA1CN132'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4821
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7669
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PA1CN137'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4824
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7672
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PB1CN228'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4825
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7673
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PB1CN229'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4826
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7674
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PB1CN230'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4827
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7675
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PB1CN231'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4828
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7676
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PB1CN232'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4829
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7677
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PB1CN237'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4822
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7670
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PPS08-170 A-Line'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4823
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7671
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PPS08-170 B-Line'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4830
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7678
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PR0CN432'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4831
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7679
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PR0CN445'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4832
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7680
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PR0CN477'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4833
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7681
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PR0CN478'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4834
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7682
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PR1CN481'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4835
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7683
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PR1CN482'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

► **Titulaire:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4836
Date de délivrance: 2014/05/27
Numéro de la demande: 12-7684
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'PR1CN508'**
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/27

CHRYSANTHÈME
(Chrysanthemum ×morifolium)

► **Titulaire:** Dekker Breeding B.V., Hensbroek (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4770
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7453
Date de la demande: 2011/12/29
Dénomination approuvée: **'Dekampera'**

► **Titulaire:** Dekker Breeding B.V., Hensbroek (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4771
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7657
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'Dekcosmic'**

► **Titulaire:** Dekker Breeding B.V., Hensbroek (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4772
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7454
Date de la demande: 2011/12/29
Dénomination approuvée: **'Dekfrancofone Red'**

► **Titulaire:** Dekker Breeding B.V., Hensbroek (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4773
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7658
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'Deklightning'**

► **Titulaire:** Dekker Breeding B.V., Hensbroek (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4774
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7304
Date de la demande: 2011/06/07
Dénomination approuvée: **'Deklizard Lime'**

► **Titulaire:** Dekker Breeding B.V., Hensbroek (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4775
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7306
Date de la demande: 2011/06/07
Dénomination approuvée: **'Dekmajor Pink'**

► **Titulaire:** Dekker Breeding B.V., Hensbroek (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4776
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7659
Date de la demande: 2012/07/16
Dénomination approuvée: **'Deknadya'**

► **Titulaire:** Dekker Breeding B.V., Hensbroek (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4777
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7455
Date de la demande: 2011/12/29
Dénomination approuvée: **'Deksharapova'**

► **Titulaire:** Willy's Greenhouses Ltd., Niagara-on-the-Lake (Ontario)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro du certificat: 4755
Date de délivrance: 2014/04/04
Numéro de la demande: 11-7425
Date de la demande: 2011/11/24
Dénomination approuvée: **'Power Red'**

CORNOUILLER
(Cornus sericea subsp. sericea)

► **Titulaire:** Spring Meadow Nursery, Inc., Grand Haven, Michigan (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4767
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7420
Date de la demande: 2011/11/01
Dénomination approuvée: **'Neil Z'**
Nom commercial: Pucker Up

DIASCIA
(Diascia)

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4792
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7721
Date de la demande: 2012/09/06
Dénomination approuvée: **'Sunjodiblupi'**

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4793
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7722
Date de la demande: 2012/09/06
Dénomination approuvée: **'Sunjodiora'**
Nom commercial: Sundiascia Upright Orange

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4794
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7723
Date de la demande: 2012/09/06
Dénomination approuvée: **'Sunjodipi'**
Nom commercial: Sundiascia Upright Blush Pink

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4795
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7724
Date de la demande: 2012/09/06
Dénomination approuvée: **'Sunjodiropi'**
Nom commercial: Sundiascia Upright Rose Pink

EXOCHORDE
(Exochorda)

► **Titulaire:** Spring Meadow Nursery, Inc., Grand Haven, Michigan (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4768
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 09-6725
Date de la demande: 2009/09/10
Dénomination approuvée: **'Niagara'**
Nom commercial: Snow Day Surprise

KALANCHOÉ
(Kalanchoe blossfeldiana)

► **Titulaire:** Nubilus B.V., Naaldwijk (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4769
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7522
Date de la demande: 2012/02/24
Dénomination approuvée: **'Don Nando'**

LOBÉLIE
(Lobelia erinus)

► **Titulaire:** Nils Klemm, Stuttgart (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4812
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7206
Date de la demande: 2011/03/04
Dénomination approuvée: **'KLELE11769'**
Nom commercial: Magadi Basket White

► **Titulaire:** Nils Klemm, Stuttgart (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4813
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7207
Date de la demande: 2011/03/04
Dénomination approuvée: **'KLELE11773'**
Nom commercial: Magadi Basket Dark Purple

MANDEVILLA
(Mandevilla ×amabilis)

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4796
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7190
Date de la demande: 2011/02/24
Dénomination approuvée: **'Sunparamiho'**
Nom commercial: Sun Parasol Snow White

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4798
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7237
Date de la demande: 2011/03/23
Dénomination approuvée: **'Sunpararopi'**
Nom commercial: Sun Parasol Ruby Pink

MANDEVILLA
(Mandevilla sanderi)

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4797
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7191
Date de la demande: 2011/02/24
Dénomination approuvée: **'Sunpararenga'**
Nom commercial: Sun Parasol Dark Plum

PÊCHER
(Prunus persica)

► **Titulaire:** University of Guelph, Guelph (Ontario)
Numéro du certificat: 4841
Date de délivrance: 2014/06/27
Numéro de la demande: 10-7086
Date de la demande: 2010/10/12
Dénomination approuvée: **'V85384'**

► **Titulaire:** University of Guelph, Guelph (Ontario)
Numéro du certificat: 4842
Date de délivrance: 2014/06/27
Numéro de la demande: 10-7087
Date de la demande: 2010/10/12
Dénomination approuvée: **'V92131'**

► **Titulaire:** University of Guelph, Guelph (Ontario)
Numéro du certificat: 4843
Date de délivrance: 2014/06/27
Numéro de la demande: 10-7085
Date de la demande: 2010/10/12
Dénomination approuvée: **'V92301'**

PÉLARGONIUM
(Pelargonium ×hortorum)

► **Titulaire:** Nils Klemm, Stuttgart (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4814
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 11-7212
Date de la demande: 2011/03/04
Dénomination approuvée: **'KLEPZ11229'**

► **Titulaire:** Nils Klemm, Stuttgart (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4815
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7507
Date de la demande: 2012/02/06
Dénomination approuvée: **'KLEPZ11237'**

PÉTUNIA
(Petunia)

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4781
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7837
Date de la demande: 2012/12/28
Dénomination approuvée: **'BHTUN6202'**
Nom commercial: Supertunia Flamingo

► **Titulaire:** Mary Maxine Johnson, Pugwash (Nouvelle-Écosse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4778
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7835
Date de la demande: 2012/12/28
Dénomination approuvée: **'KL 1117'**
Nom commercial: Supertunia White Improved

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4784
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7838
Date de la demande: 2012/12/28
Dénomination approuvée: **'USTUN51501'**
Nom commercial: Supertunia Orchid Charm

PÉTUNIA
(Petunia ×hybrida)

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4799
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7555
Date de la demande: 2012/03/12
Dénomination approuvée: **'Sundapin'**
Nom commercial: Surfinia Summer Double Pink

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4800
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7556
Date de la demande: 2012/03/12
Dénomination approuvée: **'Sundarose'**
Nom commercial: Surfinia Summer Double Rose

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4801
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7557
Date de la demande: 2012/03/12
Dénomination approuvée: **'Sundasiro'**
Nom commercial: Surfinia Summer Double White

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4802
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7558
Date de la demande: 2012/03/12
Dénomination approuvée: **'Sunsurf Deniusa'**
Nom commercial: Surfinia Bouquet Denim

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4803
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7559
Date de la demande: 2012/03/12
Dénomination approuvée: **'Sunsurf Depausa'**
Nom commercial: Surfinia Trailing Baby Deep Purple

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4804
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7560
Date de la demande: 2012/03/12
Dénomination approuvée: **'Sunsurf Kiusa'**
Nom commercial: Surfinia Trailing Yellow

► **Titulaire:** Suntory Flowers Limited, Tokyo (Japon)
Keisei Rose Nurseries Inc., Tokyo (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4805
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7569
Date de la demande: 2012/03/21
Dénomination approuvée: **'Sunsurfsirou'**
Nom commercial: Surfinia Trailing White Improved

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4782
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7548
Date de la demande: 2012/03/09
Dénomination approuvée: **'USTUN47601'**
Nom commercial: Supertunia Watermelon Charm

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4783
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7549
Date de la demande: 2012/03/09
Dénomination approuvée: **'USTUN48002'**
Nom commercial: Supertunia Picasso in Pink

PÉTUNIA × CALIBRACHOA
(Petunia x Calibrachoa)

► **Titulaire:** Sakata Seed Corporation, Yokohama (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4807
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 13-7846
Date de la demande: 2013/01/23
Dénomination approuvée: **'SAKPXC008'**
Nom commercial: SuperCal Blushing Pink

► **Titulaire:** Sakata Seed Corporation, Yokohama (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4808
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 13-7847
Date de la demande: 2013/01/23
Dénomination approuvée: **'SAKPXC010'**
Nom commercial: SuperCal Artist Rose

► **Titulaire:** Sakata Seed Corporation, Yokohama (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4809
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 13-7848
Date de la demande: 2013/01/23
Dénomination approuvée: **'SAKPXC011'**
Nom commercial: SuperCal Violet

PHYSOCARPE
(Physocarpus opulifolius)

► **Titulaire:** Jeffries Nurseries Ltd., Portage La Prairie (Manitoba)
Numéro du certificat: 4765
Date de délivrance: 2014/05/05
Numéro de la demande: 10-7083
Date de la demande: 2010/10/05
Dénomination approuvée: **'Jefam'**
Nom commercial: Amber Jubilee

POINSETTIA
(Euphorbia pulcherrima)

► **Titulaire:** Dummen Group B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4810
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 10-7113
Date de la demande: 2010/12/15
Dénomination approuvée: **'PER1188'**
Nom commercial: Premier Red

POMME DE TERRE
(Solanum tuberosum)

► **Titulaire:** KWS Potato B.V., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Betaseed, Inc., Winnipeg (Manitoba)
Numéro du certificat: 4756
Date de délivrance: 2014/04/15
Numéro de la demande: 10-6790
Date de la demande: 2010/01/04
Dénomination approuvée: **'Everest'**

► **Titulaire:** KWS Potato B.V., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Betaseed, Inc., Winnipeg (Manitoba)
Numéro du certificat: 4757
Date de délivrance: 2014/04/15
Numéro de la demande: 11-7431
Date de la demande: 2011/12/14
Dénomination approuvée: **'Perline'**

RADIS
(Raphanus sativus)

► **Titulaire:** Enza Zaden Beheer B.V., Enkhuizen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Fetherstonhaugh & Co., Ottawa (Ontario)
Numéro du certificat: 4758
Date de délivrance: 2014/05/01
Numéro de la demande: 12-7619
Date de la demande: 2011/06/23 (bénéfice de priorité)
Dénomination approuvée: **'Pearl'**

ROSIER
(Rosa)

► **Titulaire:** Roses Forever ApS, Fåborg (Danemark)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4787
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7608
Date de la demande: 2012/05/02
Dénomination approuvée: **'Evera607'**

► **Titulaire:** W. Kordes' Söhne Rosenschulen GmbH & Co. KG, Sparrieshoop (Allemagne)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro du certificat: 4840
Date de délivrance: 2014/06/18
Numéro de la demande: 06-5248
Date de la demande: 2006/02/23
Dénomination approuvée: **'KORpolare'**
Nom commercial: Daniela Kordana
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/06/18

► **Titulaire:** Poulsen Roser A/S, Fredensborg (Danemark)
Mandataire au Canada: Miller Thomson Pouliot LLP, Montréal (Québec)
Numéro du certificat: 4759
Date de délivrance: 2014/05/01
Numéro de la demande: 10-7107
Date de la demande: 2010/12/09
Dénomination approuvée: **'Poulcas031'**
Nom commercial: Avila
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/01

► **Titulaire:** Poulsen Roser A/S, Fredensborg (Danemark)
Mandataire au Canada: Miller Thomson Pouliot LLP, Montréal (Québec)
Numéro du certificat: 4760
Date de délivrance: 2014/05/01
Numéro de la demande: 10-7108
Date de la demande: 2010/12/09
Dénomination approuvée: **'Poulcas032'**
Nom commercial: Saumur
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/01

► **Titulaire:** Poulsen Roser A/S, Fredensborg (Danemark)
Mandataire au Canada: Miller Thomson Pouliot LLP, Montréal (Québec)
Numéro du certificat: 4761
Date de délivrance: 2014/05/01
Numéro de la demande: 10-7109
Date de la demande: 2010/12/09
Dénomination approuvée: **'Poulcot010'**
Nom commercial: Linnaeus
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/01

► **Titulaire:** Poulsen Roser A/S, Fredensborg (Danemark)
Mandataire au Canada: Miller Thomson Pouliot LLP, Montréal (Québec)
Numéro du certificat: 4762
Date de délivrance: 2014/05/01
Numéro de la demande: 10-7110
Date de la demande: 2010/12/09
Dénomination approuvée: **'Poulpmt007'**
Nom commercial: Fabulous
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/01

► **Titulaire:** Poulsen Roser A/S, Fredensborg (Danemark)
Mandataire au Canada: Miller Thomson Pouliot LLP, Montréal (Québec)
Numéro du certificat: 4763
Date de délivrance: 2014/05/01
Numéro de la demande: 10-7111
Date de la demande: 2010/12/09
Dénomination approuvée: **'Poulren019'**
Nom commercial: Lea
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/01

► **Titulaire:** Poulsen Roser A/S, Fredensborg (Danemark)
Mandataire au Canada: Miller Thomson Pouliot LLP, Montréal (Québec)
Numéro du certificat: 4764
Date de délivrance: 2014/05/01
Numéro de la demande: 10-7112
Date de la demande: 2010/12/09
Dénomination approuvée: **'Poultc015'**
Nom commercial: Flaming Cover
Date d'expiration de l'exemption de l'obligation d'accorder des licenses: 2016/05/01

THUYA
(Thuja occidentalis)

► **Titulaire:** Gurjit Sidhu, Mission (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 4766
Date de délivrance: 2014/05/09
Numéro de la demande: 12-7632
Date de la demande: 2012/06/08
Dénomination approuvée: **'Thusid2'**

VERVEINE
(Verbena)

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4785
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7839
Date de la demande: 2012/12/28
Dénomination approuvée: **'RIKAV14704'**
Nom commercial: Superbena Royale Plum Wine

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4786
Date de délivrance: 2014/05/23
Numéro de la demande: 12-7841
Date de la demande: 2012/12/28
Dénomination approuvée: **'RIKAV18302'**
Nom commercial: Superbena Violet Ice

VIOLETTE
(Viola ×wittrockiana)

► **Titulaire:** Ball Horticultural Company, West Chicago, Illinois (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4837
Date de délivrance: 2014/06/12
Numéro de la demande: 12-7466
Date de la demande: 2012/01/03
Dénomination approuvée: **'Halo Lilac'**

► **Titulaire:** Ball Horticultural Company, West Chicago, Illinois (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4838
Date de délivrance: 2014/06/12
Numéro de la demande: 12-7467
Date de la demande: 2012/01/03
Dénomination approuvée: **'Halo Sky Blue'**

► **Titulaire:** Ball Horticultural Company, West Chicago, Illinois (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4839
Date de délivrance: 2014/06/12
Numéro de la demande: 12-7468
Date de la demande: 2012/01/03
Dénomination approuvée: **'Halo Violet'**

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

AVOINE
(Avena sativa)

► **Requérant:** Lantmännen SW Seed AB, Svalöv (Suède)
Mandataire au Canada: Canterra Seeds Ltd., Winnipeg (Manitoba)
Numéro de la demande: 13-8020
Date de la demande: 2013/04/25
Dénomination antérieurement proposée **'OT4001R'**
Dénomination proposée: **'CS Camden'**

BLÉ
(Triticum aestivum)

► **Requérant:** Pioneer Hi-Bred International, Inc., Johnston, Iowa (États-Unis)
Mandataire au Canada: Pioneer Hi-Bred Limited, Caledon (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8057
Date de la demande: 2013/06/13
Dénomination antérieurement proposée **'XW11H'**
Dénomination proposée: **'25W31'**

► **Requérant:** Syngenta Canada, Inc., Morden (Manitoba)
Numéro de la demande: 13-8064
Date de la demande: 2013/06/25
Dénomination antérieurement proposée **'GP087'**
Dénomination proposée: **'SY087'**

► **Requérant:** Syngenta Canada, Inc., Morden (Manitoba)
Numéro de la demande: 13-8065
Date de la demande: 2013/06/25
Dénomination antérieurement proposée **'HY995'**
Dénomination proposée: **'SY995'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Winnipeg (Manitoba)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 13-8083
Date de la demande: 2013/07/08
Dénomination antérieurement proposée **'HY1610'**
Dénomination proposée: **'AAC Foray'**

CAMÉLINE
(Camelina sativa)

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Saskatoon (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: Linnaeus Plant Sciences Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 13-7978
Date de la demande: 2013/03/15
Dénomination antérieurement proposée **'Midas'**
Dénomination proposée: **'AAC 10CS0048'**

FRAISIER
(Fragaria ×ananassa)

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 12-7830
Date de la demande: 2012/12/24
Dénomination antérieurement proposée **'LL0312-23'**
Dénomination proposée: **'AAC Généreuse'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 12-7828
Date de la demande: 2012/12/24
Dénomination antérieurement proposée **'LL0210-60'**
Dénomination proposée: **'AAC Sens'**

CHANGEMENT DE TITULAIRE

PHLOX
(Phlox paniculata)

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 1093
Date de délivrance: 2001/11/23
Dénomination approuvée: **'Bareleven'**
Nom commercial: Light Pink Flame

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 1095
Date de délivrance: 2001/11/23
Dénomination approuvée: **'Barfourteen'**
Nom commercial: Purple Flame

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 4170
Date de délivrance: 2011/09/06
Dénomination approuvée: **'Barsixty'**
Nom commercial: White Eye Flame

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 4171
Date de délivrance: 2011/09/06
Dénomination approuvée: **'Barsixtyone'**
Nom commercial: Violet Flame

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 4172
Date de délivrance: 2011/09/06
Dénomination approuvée: **'Barsixtytwo'**
Nom commercial: Coral Flame

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 1092
Date de délivrance: 2001/11/23
Dénomination approuvée: **'Barten'**
Nom commercial: Lilac Flame

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 3005
Date de délivrance: 2007/11/22
Dénomination approuvée: **'Barthirtyfive'**

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 3004
Date de délivrance: 2007/11/22
Dénomination approuvée: **'Barthirtyfour'**

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 3006
Date de délivrance: 2007/11/22
Dénomination approuvée: **'Barthirtysix'**

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 3003
Date de délivrance: 2007/11/22
Dénomination approuvée: **'Barthirtythree'**

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 3002
Date de délivrance: 2007/11/22
Dénomination approuvée: **'Barthirtytwo'**

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 1094
Date de délivrance: 2001/11/23
Dénomination approuvée: **'Bartwelve'**
Nom commercial: Pink Flame

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 2507
Date de délivrance: 2006/08/29
Dénomination approuvée: **'Bartwentynine'**
Nom commercial: White Flame

VERGE D'OR
(Solidago)

► **Ancien titulaire:** Bartels Breeding B.V., Aalsmeer (Pays-Bas)
Nouveau titulaire: Bartels Stek B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Genesis Plant Propagation Ltd., Langley (Colombie-Britannique)
Numéro du certificat: 1091
Date de délivrance: 2001/11/23
Dénomination approuvée: **'Barseven'**
Nom commercial: Sweety

DEMANDES RETIRÉES

ANGÉLONIA
(Angelonia angustifolia)

► **Requérant:** Ball Horticultural Company, West Chicago, Illinois (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 11-7242
Date de la demande: 2011/03/24
Date du retrait: 2014/05/09
Dénomination proposée: **'Balarcpur'**
Nom commercial: Archangel Purple

AUBRIÈTE
(Aubrieta)

► **Requérant:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 10-6865
Date de la demande: 2010/02/25
Date du retrait: 2014/04/17
Dénomination proposée: **'Aubnere'**
Nom commercial: Madley Magenta

CALIBRACHOA
(Calibrachoa)

► **Requérant:** Ball Horticultural Company, West Chicago, Illinois (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 11-7228
Date de la demande: 2011/03/22
Date du retrait: 2014/05/09
Dénomination proposée: **'Balcabpiken'**
Nom commercial: Cabaret Pink Vein

► **Requérant:** Sakata Seed Corporation, Yokohama (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8024
Date de la demande: 2013/04/26
Date du retrait: 2014/04/17
Dénomination proposée: **'SAKCAL106'**

MILLEPERTUIS ORNEMENTAL
(Hypericum ×inodorum)

► **Requérant:** De Ruiter Intellectual Property B.V., Amstelveen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 12-7752
Date de la demande: 2012/09/12
Date du retrait: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'RUIHYG207B'**

► **Requérant:** De Ruiter Intellectual Property B.V., Amstelveen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 12-7753
Date de la demande: 2012/09/12
Date du retrait: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'RUIHYG224A'**

► **Requérant:** De Ruiter Intellectual Property B.V., Amstelveen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 12-7754
Date de la demande: 2012/09/12
Date du retrait: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'RUIHYG234A'**

► **Requérant:** De Ruiter Intellectual Property B.V., Amstelveen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 12-7755
Date de la demande: 2012/09/12
Date du retrait: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'RUIHYH004B'**

► **Requérant:** De Ruiter Intellectual Property B.V., Amstelveen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8089
Date de la demande: 2013/07/24
Date du retrait: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'RUIHYH004C'**

► **Requérant:** De Ruiter Intellectual Property B.V., Amstelveen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 12-7756
Date de la demande: 2012/09/12
Date du retrait: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'RUIHYH006B'**

OSTÉOSPERMUM
(Osteospermum ecklonis)

► **Requérant:** Dalina Genetics A/S, Odense N (Danemark)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro de la demande: 11-7383
Date de la demande: 2011/10/06
Date du retrait: 2014/04/25
Dénomination proposée: **'Daosenogtyve'**

► **Requérant:** Dalina Genetics A/S, Odense N (Danemark)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro de la demande: 11-7384
Date de la demande: 2011/10/06
Date du retrait: 2014/04/25
Dénomination proposée: **'Daosfireogtyve'**

PÉLARGONIUM
(Pelargonium peltatum)

► **Requérant:** Nils Klemm, Stuttgart (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 11-7211
Date de la demande: 2011/03/04
Date du retrait: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'KLEPP11273'**

PÉTUNIA
(Petunia ×hybrida)

► **Requérant:** Priscilla Grace Kerley, Cambridge (Royaume-Uni)
David William Kerley, Cambridge (Royaume-Uni)
Timothy Edward Kerley, Cambridge (Royaume-Uni)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 11-7267
Date de la demande: 2011/04/27
Date du retrait: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'Kerivoryvein'**
Nom commercial: Supertunia White Russian

POINSETTIA
(Euphorbia)

► **Requérant:** Dummen Group B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 09-6674
Date de la demande: 2009/07/02
Date du retrait: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'PERHC18B'**

POINSETTIA
(Euphorbia pulcherrima)

► **Requérant:** Dummen Group B.V., De Lier (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 10-7114
Date de la demande: 2010/12/15
Date du retrait: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'PER1230'**

POIRIER
(Pyrus communis)

► **Requérant:** Wolfgang Müller, Baum-und Rosenschule, Oschatz (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 09-6481
Date de la demande: 2009/01/22
Date du retrait: 2014/04/04
Dénomination proposée: **'Thimo'**

POMME DE TERRE
(Solanum tuberosum)

► **Requérant:** HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Numéro de la demande: 10-7105
Date de la demande: 2010/12/08
Date du retrait: 2014/05/27
Dénomination proposée: **'Countessa'**

ROSIER
(Rosa)

► **Requérant:** Roses Forever ApS, Fåborg (Danemark)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 07-5752
Date de la demande: 2007/02/23
Date du retrait: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'Evera160'**
Synonyme: EVERA160

SAXIFRAGE
(Saxifraga ×arendsii)

► **Requérant:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 12-7495
Date de la demande: 2012/02/06
Date du retrait: 2014/04/04
Dénomination proposée: **'SAXZ0006'**
Nom commercial: Touran Red

SERINGAT DES JARDINS
(Philadelphus coronarius)

► **Requérant:** LCN Holdings Inc., Perry, Ohio (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8033
Date de la demande: 2013/05/01
Date du retrait: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'Icezam'**

► **Requérant:** LCN Holdings Inc., Perry, Ohio (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8034
Date de la demande: 2013/05/01
Date du retrait: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'Romanizam'**

RENONCIATION AU CERTIFICAT D'OBTENTION

ARGYRANTHÈME
(Argyranthemum frutescens)

► **Titulaire:** NuFlora International Pty. Ltd., Macquarie Fields, Nouvelle-Galles du Sud (Australie)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 2753
Date de délivrance: 2007/06/04
Date de la renonciation: 2014/06/04
Dénomination approuvée: **'Cobwhite'**
Nom commercial: Comet White Improved

BIDENT
(Bidens ferulifolia)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4542
Date de délivrance: 2013/06/19
Date de la renonciation: 2014/06/19
Dénomination approuvée: **'BIDZ0001'**
Nom commercial: Mexican Gold Improved

CANOLA
(Brassica napus)

► **Titulaire:** Pioneer Hi-Bred Production LP, Caledon (Ontario)
Numéro du certificat: 1757
Date de délivrance: 2004/03/09
Date de la renonciation: 2014/03/09
Dénomination approuvée: **'43A56'**

► **Titulaire:** Lantmännen SW Seed AB, Svalöv (Suède)
Norddeutsche Pflanzenzücht, Holtsee (Allemagne)
Mandataire au Canada: Lantmännen SW Seed Ltd., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro du certificat: 4302
Date de délivrance: 2012/04/10
Date de la renonciation: 2014/04/09
Dénomination approuvée: **'MSL SW 872C RR'**

► **Titulaire:** Pioneer Hi-Bred Production LP, Caledon (Ontario)
Numéro du certificat: 1756
Date de délivrance: 2004/03/09
Date de la renonciation: 2014/03/09
Dénomination approuvée: **'NS4304'**

CHRYSANTHÈME
(Chrysanthemum)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3207
Date de délivrance: 2008/05/22
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Dazzling Yonew York'**
Nom commercial: Dazzling New York

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 0972
Date de délivrance: 2001/05/25
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Yoauburn'**
Nom commercial: Auburn

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 0749
Date de délivrance: 2000/05/18
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Yoeugene'**
Synonyme: Eugene

CHRYSANTHÈME
(Chrysanthemum ×morifolium)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4497
Date de délivrance: 2013/04/26
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Orange Yochatham'**
Nom commercial: Orange Chatham

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4498
Date de délivrance: 2013/04/26
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Red Yosonoma'**
Nom commercial: Red Sonoma

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4499
Date de délivrance: 2013/04/26
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Syncin Pueblo'**
Nom commercial: Cinnamon Pueblo

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4502
Date de délivrance: 2013/04/26
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Synyel Lucien'**
Nom commercial: Yellow Lucienne

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4503
Date de délivrance: 2013/04/26
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Yoadelle'**
Nom commercial: Adelle

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4505
Date de délivrance: 2013/04/26
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Yograndd Rapids'**
Nom commercial: Grand Rapids

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4507
Date de délivrance: 2013/04/26
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Yohudson Bay'**
Nom commercial: Hudson Bay

DIASCIA
(Diascia barberae)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4326
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Dala Depsam'**
Nom commercial: Darla Deep Salmon '11

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3219
Date de délivrance: 2008/05/29
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Dala Ros08'**
Nom commercial: Darla Rose 08

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4327
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Dala Triwhi'**
Nom commercial: Darla White '11

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 2773
Date de délivrance: 2007/06/08
Date de la renonciation: 2014/06/08
Dénomination approuvée: **'Diastured'**
Nom commercial: Flying Colors Red Improved

IMPATIENTE
(Impatiens walleriana)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1821
Date de délivrance: 2004/06/04
Date de la renonciation: 2014/06/04
Dénomination approuvée: **'Didi Appleblossom'**
Nom commercial: Double Diamond Appleblossom

KALANCHOÉ
(Kalanchoe blossfeldiana)

► **Titulaire:** Knud Jepsen A/S, Hinnerup (Danemark)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3511
Date de délivrance: 2009/05/25
Date de la renonciation: 2014/05/23
Dénomination approuvée: **'Mona'**

LOBÉLIE
(Lobelia)

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4077
Date de délivrance: 2011/05/31
Date de la renonciation: 2014/05/31
Dénomination approuvée: **'USLOB13'**
Nom commercial: Lavender Blush

LOBÉLIE
(Lobelia erinus)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4543
Date de délivrance: 2013/06/19
Date de la renonciation: 2014/06/19
Dénomination approuvée: **'LOBZ0001'**
Nom commercial: Techno Heat Light Purple

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4544
Date de délivrance: 2013/06/19
Date de la renonciation: 2014/06/19
Dénomination approuvée: **'LOBZ0002'**
Nom commercial: Techno Heat Upright White

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4545
Date de délivrance: 2013/06/19
Date de la renonciation: 2014/06/19
Dénomination approuvée: **'LOBZ0004'**
Nom commercial: Techno Heat Upright Light Blue

NÉMÉSIE
(Nemesia fruticans)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3500
Date de délivrance: 2009/05/25
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Cnem Whit'**
Nom commercial: Confection White

OSTÉOSPERMUM
(Osteospermum)

► **Titulaire:** Sakata Seed Corporation, Yokohama (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3225
Date de délivrance: 2008/05/29
Date de la renonciation: 2014/05/23
Dénomination approuvée: **'Kakegawa AU20'**
Nom commercial: Crescendo Primrose

► **Titulaire:** Nils Klemm, Stuttgart (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3502
Date de délivrance: 2009/05/25
Date de la renonciation: 2014/05/25
Dénomination approuvée: **'KLEOE06129'**
Nom commercial: FlowerPower Purple Blue

► **Titulaire:** Sakata Seed Corporation, Yokohama (Japon)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3521
Date de délivrance: 2009/05/25
Date de la renonciation: 2014/05/23
Dénomination approuvée: **'SAKOST3586'**
Nom commercial: Cape Daisy Mara

OSTÉOSPERMUM
(Osteospermum ecklonis)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 2782
Date de délivrance: 2007/06/08
Date de la renonciation: 2014/06/08
Dénomination approuvée: **'Oslipu'**
Nom commercial: Jamboana Lilliput Purple

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 2137
Date de délivrance: 2005/06/20
Date de la renonciation: 2014/06/20
Dénomination approuvée: **'Osoutis'**
Nom commercial: Soprano Purple

► **Titulaire:** Jorn M. Hansson, Sonderso (Danemark)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1723
Date de délivrance: 2004/02/02
Date de la renonciation: 2014/02/02
Dénomination approuvée: **'Seitope'**
Nom commercial: Peach Symphony

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3223
Date de délivrance: 2008/05/29
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Trad Purbilor'**
Nom commercial: Tradewinds Purple Bicolor

PÉLARGONIUM
(Pelargonium ×hortorum)

► **Titulaire:** Elsner pac Jungpflanzen, GbR, Dresden (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 0336
Date de délivrance: 1997/06/17
Date de la renonciation: 2014/06/17
Dénomination approuvée: **'Melody'**

PÉLARGONIUM
(Pelargonium peltatum)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4330
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Fisblirange'**
Nom commercial: Red Blizzard '11

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4331
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Fisrubito'**
Nom commercial: Temprano Red '11

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4332
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Fix 137'**
Nom commercial: Cascade White

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 0777
Date de délivrance: 2000/06/20
Date de la renonciation: 2014/06/20
Dénomination approuvée: **'Free Cherry Rose'**
Nom commercial: Freestyle Cherry Rose

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4333
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Zopflair'**

PENSTÉMON
(Penstemon hartwegii)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3846
Date de délivrance: 2010/06/01
Date de la renonciation: 2014/06/01
Dénomination approuvée: **'Peni Ablos09'**
Nom commercial: Phoenix Appleblossom 09

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3847
Date de délivrance: 2010/06/01
Date de la renonciation: 2014/06/01
Dénomination approuvée: **'Peni Mag09'**
Nom commercial: Phoenix Magenta 09

PÉTUNIA
(Petunia ×hybrida)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4335
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Petlilav'**
Nom commercial: Whispers Lavender Eye

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3849
Date de délivrance: 2010/06/01
Date de la renonciation: 2014/06/01
Dénomination approuvée: **'Petouch'**
Nom commercial: Sanguna White

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4548
Date de délivrance: 2013/06/19
Date de la renonciation: 2014/06/19
Dénomination approuvée: **'Petpinve'**
Nom commercial: Sanguna Pink Vein

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4336
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Petrewis'**
Nom commercial: Whispers Red '11

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4337
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Pic Litpina'**
Nom commercial: Picnic Light Pink

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4085
Date de délivrance: 2011/05/31
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Pic Redda'**
Nom commercial: Picnic Red

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4086
Date de délivrance: 2011/05/31
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Pic Rossa'**
Nom commercial: Picnic Rose

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4087
Date de délivrance: 2011/05/31
Date de la renonciation: 2014/04/17
Dénomination approuvée: **'Pic Whit'**
Nom commercial: Picnic White

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4351
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'USTUN29801'**
Nom commercial: Supertunia Indigo Charm

PHLOX
(Phlox)

► **Titulaire:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 2805
Date de délivrance: 2007/06/08
Date de la renonciation: 2014/06/08
Dénomination approuvée: **'USPHL304'**
Nom commercial: Intensia Lavender Glow Improved

POMME DE TERRE
(Solanum tuberosum)

► **Titulaire:** Norika Nordring Kartoffelzucht und Vermehrungs GmbH, Parkweg (Allemagne)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Numéro du certificat: 3885
Date de délivrance: 2010/06/17
Date de la renonciation: 2014/05/30
Dénomination approuvée: **'Eclipse'**

► **Titulaire:** HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Numéro du certificat: 0578
Date de délivrance: 1999/03/17
Date de la renonciation: 2014/05/23
Dénomination approuvée: **'Obelix'**

POMMIER
(Malus)

► **Titulaire:** Will Bilozir, Dewinton (Alberta)
Ross King, Dewinton (Alberta)
Numéro du certificat: 3477
Date de délivrance: 2009/03/27
Date de la renonciation: 2014/03/27
Dénomination approuvée: **'Golden Alberta'**

SAXIFRAGE
(Saxifraga ×arendsii)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4339
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Rockred'**
Nom commercial: Touran Deep Red

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4340
Date de délivrance: 2012/06/22
Date de la renonciation: 2014/06/22
Dénomination approuvée: **'Rockrose'**
Nom commercial: Touran Neon Rose

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 4341
Date de délivrance: 2012/06/23
Date de la renonciation: 2014/06/23
Dénomination approuvée: **'Rockwhite'**
Nom commercial: Touran White

VERVEINE
(Glandularia ×hybrida)

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1843
Date de délivrance: 2004/06/16
Date de la renonciation: 2014/06/16
Dénomination approuvée: **'Blancena'**
Nom commercial: Tukana White

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1844
Date de délivrance: 2004/06/16
Date de la renonciation: 2014/06/16
Dénomination approuvée: **'Dulcena'**
Nom commercial: Babylon Light Blue

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1822
Date de délivrance: 2004/06/04
Date de la renonciation: 2014/06/04
Dénomination approuvée: **'Lan Lav Star'**
Nom commercial: Lanai Lavender Star

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3853
Date de délivrance: 2010/06/01
Date de la renonciation: 2014/06/01
Dénomination approuvée: **'Lan Upbriro'**
Nom commercial: Lanai Upright

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1846
Date de délivrance: 2004/06/16
Date de la renonciation: 2014/06/16
Dénomination approuvée: **'Oxena'**
Nom commercial: Babylon Red

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 3854
Date de délivrance: 2010/06/01
Date de la renonciation: 2014/06/01
Dénomination approuvée: **'SCY'**

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 2139
Date de délivrance: 2005/06/20
Date de la renonciation: 2014/06/20
Dénomination approuvée: **'Verena'**
Nom commercial: Babylon Deep Pink

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1839
Date de délivrance: 2004/06/16
Date de la renonciation: 2014/06/16
Dénomination approuvée: **'Vertis'**
Nom commercial: Babylon White

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1847
Date de délivrance: 2004/06/16
Date de la renonciation: 2014/06/16
Dénomination approuvée: **'Vilena'**
Nom commercial: Babylon Carpet Blue

► **Titulaire:** Syngenta Crop Protection AG, Basel (Suisse)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro du certificat: 1848
Date de délivrance: 2004/06/16
Date de la renonciation: 2014/06/16
Dénomination approuvée: **'Wynena'**
Nom commercial: Babylon Purple

RETRAIT DU CERTIFICAT TEMPORAIRE

BLÉ
(Triticum aestivum)

► **Requérant:** Western Feed Grain Development Co-op Ltd., Minto (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8279
Date de la demande: 2014/04/15
Dénomination proposée: **'WFT603'**
Date du retrait: 2014/05/22

TOMATE
(Solanum lycopersicum)

► **Requérant:** Oregon State University, Corvallis, Oregon (États-Unis)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Numéro de la demande: 14-8188
Date de la demande: 2014/02/03
Dénomination proposée: **'Indigo Rose'**
Date du retrait: 2014/04/14

VIGNE
(Vitis vinifera)

► **Requérant:** Vineland Research and Innovations Centre Inc., Vineland Station (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8052
Date de la demande: 2013/06/06
Dénomination proposée: **'VDG001'**
Date du retrait: 2014/04/17

► **Requérant:** Vineland Research and Innovations Centre Inc., Vineland Station (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8053
Date de la demande: 2013/06/06
Dénomination proposée: **'VDG002'**
Date du retrait: 2014/04/17

► **Requérant:** Vineland Research and Innovations Centre Inc., Vineland Station (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8054
Date de la demande: 2013/06/06
Dénomination proposée: **'VDG003'**
Date du retrait: 2014/04/17

► **Requérant:** Vineland Research and Innovations Centre Inc., Vineland Station (Ontario)
Numéro de la demande: 13-8055
Date de la demande: 2013/06/06
Dénomination proposée: **'VDG004'**
Date du retrait: 2014/04/17

RÉVOCATION DU CERTIFICAT D'OBTENTION

CAMPANULE
(Campanula)

► **Titulaire:** Gartneriet PKM A/S, Odense N (Danemark)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro du certificat: 3992
Date de délivrance: 2010/12/15
Date de la révocation: 2013/12/15
Dénomination: **'PKMT02'**

CAMPANULE
(Campanula formanekiana)

► **Titulaire:** Gartneriet PKM A/S, Odense N (Danemark)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro du certificat: 3991
Date de délivrance: 2010/12/15
Date de la révocation: 2013/12/15
Dénomination: **'PKMF02'**

CASSIS
(Ribes nigrum)

► **Titulaire:** Research Institute of Horticulture (Instytut Ogrodnictwa), Skierniewice (Pologne)
Mandataire au Canada: DNA Gardens, Elnora (Alberta)
Numéro du certificat: 2689
Date de délivrance: 2007/01/30
Date de la révocation: 2014/01/30
Dénomination: **'Tiben'**

► **Titulaire:** Research Institute of Horticulture (Instytut Ogrodnictwa), Skierniewice (Pologne)
Mandataire au Canada: DNA Gardens, Elnora (Alberta)
Numéro du certificat: 2690
Date de délivrance: 2007/01/30
Date de la révocation: 2014/01/30
Dénomination: **'Tisel'**

CERISIER
(Prunus avium)

► **Titulaire:** Pépinières et Roseraies Georges Delbard SAS, Commentry (France)
Mandataire au Canada: ROBIC, Montréal (Québec)
Numéro du certificat: 3427
Date de délivrance: 2008/12/16
Date de la révocation: 2013/12/16
Dénomination: **'Rivedel'**

FRAISIER
(Fragaria ×ananassa)

► **Titulaire:** Driscoll Strawberry Associates, Inc., Watsonville, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro du certificat: 1365
Date de délivrance: 2003/02/11
Date de la révocation: 2014/02/11
Dénomination: **'Biscayne'**

► **Titulaire:** Driscoll Strawberry Associates, Inc., Watsonville, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro du certificat: 1364
Date de délivrance: 2003/02/11
Date de la révocation: 2014/02/11
Dénomination: **'Marathon'**

HIBISCUS
(Hibiscus)

► **Titulaire:** Walters Gardens, Inc., Zeeland, Michigan (États-Unis)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro du certificat: 4255
Date de délivrance: 2012/01/30
Date de la révocation: 2014/01/30
Dénomination: **'Jazzberry Jam'**

HOSTA
(Hosta)

► **Titulaire:** Marco Fransen, Ter Aar (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro du certificat: 2095
Date de délivrance: 2005/02/21
Date de la révocation: 2014/02/21
Dénomination: **'Paradise Joyce'**

► **Titulaire:** Marco Fransen, Ter Aar (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro du certificat: 2096
Date de délivrance: 2005/02/21
Date de la révocation: 2014/02/21
Dénomination: **'Paradise Power'**

IMPATIENTE
(Impatiens)

► **Titulaire:** Sakata Seed Corporation, Yokohama (Japon)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro du certificat: 2686
Date de délivrance: 2007/01/24
Date de la révocation: 2014/01/24
Dénomination: **'Misato FG1'**
Nom commercial: SunPatiens Red

ORGE
(Hordeum vulgare)

► **Titulaire:** Busch Agricultural Resources LLC, Fort Collins, Colorado (États-Unis)
Mandataire au Canada: Busch Agricultural Resources Inc. Canada, Winnipeg (Manitoba)
Numéro du certificat: 1107
Date de délivrance: 2001/12/17
Date de la révocation: 2013/12/17
Dénomination: **'Legacy'**

► **Titulaire:** Alberta Agriculture and Rural Development, Lacombe (Alberta)
Mandataire au Canada: SeCan Association, Kanata (Ontario)
Numéro du certificat: 2066
Date de délivrance: 2004/12/20
Date de la révocation: 2013/12/20
Dénomination: **'Niobe'**

PRUNIER
(Prunus domestica)

► **Titulaire:** University of Guelph, Guelph (Ontario)
Numéro du certificat: 3792
Date de délivrance: 2010/02/23
Date de la révocation: 2014/02/23
Dénomination: **'Vandor'**

SOJA
(Glycine max)

► **Titulaire:** Pioneer Hi-Bred International, Inc., Johnston, Iowa (États-Unis)
Mandataire au Canada: Pioneer Hi-Bred Production LP, Woodstock (Ontario)
Numéro du certificat: 4261
Date de délivrance: 2012/02/06
Date de la révocation: 2014/02/06
Dénomination: **'91Y80'**

► **Titulaire:** Pioneer Hi-Bred International, Inc., Johnston, Iowa (États-Unis)
Mandataire au Canada: Pioneer Hi-Bred Production LP, Woodstock (Ontario)
Numéro du certificat: 4250
Date de délivrance: 2011/12/28
Date de la révocation: 2013/12/28
Dénomination: **'92Y31'**

► **Titulaire:** Pioneer Hi-Bred International, Inc., Johnston, Iowa (États-Unis)
Mandataire au Canada: Pioneer Hi-Bred Production LP, Woodstock (Ontario)
Numéro du certificat: 4251
Date de délivrance: 2011/12/28
Date de la révocation: 2013/12/28
Dénomination: **'93Y20'**

ERRATA

Bulletin des variétés de végétales, avril 2007, numéro 63, Demandes à l'études

Cerisier (*Prunus avium*)
Dénomination: 'SPC136'
Numéro de la demande : 05-5011
Numéro du certificat : 2991

Les parents de cette variété sont '2S-36-36' x 'Summit', avec la croix réalisés en 1981. L'histoire de l'origine génétique a incorrectement déclaré que les parents étaient 'Bing' x '2C-75-11' et la croix a été faite en 1972.

DEMANDES DONT LE DÉPÔT EST ACCEPTÉ

ALPISTE DES CANARIES
(Phalaris canariensis)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8295
Date de la demande: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'CDC Calvi'**

AVOINE
(Avena sativa)

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8335
Date de la demande: 2014/05/26
Dénomination proposée: **'AAC Nicolas'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8297
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'AAC Oaklin'**

► **Requérant:** Lantmännen SW Seed AB, Svalöv (Suède)
Mandataire au Canada: La Coop fédérée, Saint-Hyacinthe (Québec)
Numéro de la demande: 14-8356
Date de la demande: 2014/06/18
Dénomination proposée: **'C3M14016'**

► **Requérant:** Lantmännen SW Seed AB, Svalöv (Suède)
Mandataire au Canada: La Coop fédérée, Saint-Hyacinthe (Québec)
Numéro de la demande: 14-8357
Date de la demande: 2014/06/18
Dénomination proposée: **'C3M14017'**

BAPTISIE
(Baptisia)

► **Requérant:** Walters Gardens, Inc., Zeeland, Michigan (États-Unis)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8347
Date de la demande: 2014/05/30
Dénomination proposée: **'Pink Truffles'**

BLÉ
(Triticum aestivum)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: SeCan Association, Kanata (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8318
Date de la demande: 2014/05/16
Dénomination proposée: **'BW472'**

► **Requérant:** Syngenta Canada, Inc., Morden (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8290
Date de la demande: 2014/04/28
Dénomination proposée: **'BW479'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8293
Date de la demande: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'BW942'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Swift Current (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8305
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'BW957'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Swift Current (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8306
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'BW961'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8294
Date de la demande: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'CDC Titanium'**

► **Requérant:** Agrigenetics, Inc. (A division of Dow AgroSciences Inc.), Indianapolis, Indiana (États-Unis)
Mandataire au Canada: Hyland Seeds (A Division of Dow AgroSciences, Inc.), Ailsa Craig (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8340
Date de la demande: 2014/05/29
Dénomination proposée: **'DASN0013'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/29

► **Requérant:** Saatzucht Donau Ges. m. b. h. & CoKG, Probstdorf (Autriche)
Mandataire au Canada: C & M Seeds, Palmerston (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8331
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'Gallus'**

► **Requérant:** Agrigenetics, Inc. (A division of Dow AgroSciences Inc.), Indianapolis, Indiana (États-Unis)
Mandataire au Canada: Hyland Seeds (A Division of Dow AgroSciences, Inc.), Ailsa Craig (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8341
Date de la demande: 2014/05/29
Dénomination proposée: **'HY572-SRW'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/29

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Swift Current (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8304
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'PT245'**

► **Requérant:** Syngenta Canada, Inc., Morden (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8289
Date de la demande: 2014/04/25
Dénomination proposée: **'PT637'**

► **Requérant:** Western Feed Grain Development Co-op Ltd., Minto (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8279
Date de la demande: 2014/04/15
Dénomination proposée: **'WFT603'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/04/15

► **Requérant:** Pioneer Hi-Bred International, Inc., Johnston, Iowa (États-Unis)
Mandataire au Canada: Pioneer Hi-Bred Limited, Caledon (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8354
Date de la demande: 2014/06/09
Dénomination proposée: **'XW12J'**

► **Requérant:** Pioneer Hi-Bred International, Inc., Johnston, Iowa (États-Unis)
Mandataire au Canada: Pioneer Hi-Bred Limited, Caledon (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8355
Date de la demande: 2014/06/09
Dénomination proposée: **'XW12L'**

BLÉ
(Triticum turgidum subsp. durum)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: CPS Canada Inc., Regina (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8319
Date de la demande: 2014/05/16
Dénomination proposée: **'DT574'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Swift Current (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8291
Date de la demande: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'DT840'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Swift Current (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8292
Date de la demande: 2014/04/29
Dénomination proposée: **'DT844'**

BLEUETIER
(Vaccinium)

► **Requérant:** Regents of the University of Minnesota, Minneapolis, Minnesota (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8259
Date de la demande: 2014/04/04
Dénomination proposée: **'MNPink1'**

BLEUETIER
(Vaccinium corymbosum)

► **Requérant:** Robert Gabriel, Silverton, Oregon (États-Unis)
Mandataire au Canada: Gowling Lafleur Henderson LLP, Vancouver (Colombie-Britannique)
Numéro de la demande: 14-8282
Date de la demande: 2013/10/17 (bénéfice de priorité)
Dénomination proposée: **'06-04'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/04/16

► **Requérant:** Robert Gabriel, Silverton, Oregon (États-Unis)
Mandataire au Canada: Gowling Lafleur Henderson LLP, Vancouver (Colombie-Britannique)
Numéro de la demande: 14-8283
Date de la demande: 2013/10/17 (bénéfice de priorité)
Dénomination proposée: **'06-22'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/04/16

► **Requérant:** Robert Gabriel, Silverton, Oregon (États-Unis)
Mandataire au Canada: Gowling Lafleur Henderson LLP, Vancouver (Colombie-Britannique)
Numéro de la demande: 14-8284
Date de la demande: 2013/10/17 (bénéfice de priorité)
Dénomination proposée: **'06-27'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/04/16

► **Requérant:** Driscoll Strawberry Associates, Inc., Watsonville, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 18-8375
Date de la demande: 2014/06/20
Dénomination proposée: **'DrisBlueEleven'**

► **Requérant:** Driscoll Strawberry Associates, Inc., Watsonville, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8376
Date de la demande: 2014/06/20
Dénomination proposée: **'DrisBlueNine'**

► **Requérant:** Driscoll Strawberry Associates, Inc., Watsonville, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8377
Date de la demande: 2014/06/20
Dénomination proposée: **'DrisBlueTen'**

► **Requérant:** Sidhu and Sons Nursery, Mission (Colombie-Britannique)
Mandataire au Canada: Expert Agriculture Team Ltd., Chilliwack (Colombie-Britannique)
Numéro de la demande: 14-8350
Date de la demande: 2014/06/06
Dénomination proposée: **'VACSID15'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/06

► **Requérant:** Sidhu and Sons Nursery, Mission (Colombie-Britannique)
Mandataire au Canada: Expert Agriculture Team Ltd., Chilliwack (Colombie-Britannique)
Numéro de la demande: 14-8351
Date de la demande: 2014/06/06
Dénomination proposée: **'VACSID22'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/06

CALIBRACHOA
(Calibrachoa)

► **Requérant:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8251
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'USCAL23101'**

► **Requérant:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8252
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'USCAL41401'**

► **Requérant:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8253
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'USCAL42202'**

► **Requérant:** Gartenbau und Spezialkulturen Westhoff GbR, Oeding (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8342
Date de la demande: 2014/05/29
Dénomination proposée: **'Wescacandy'**

CANOLA
(Brassica napus)

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8359
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PA2CN156'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8360
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PA3CN160'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8361
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PA3CN161'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8362
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PA3CN164'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8363
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PB2CN256'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8364
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PB3CN260'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8365
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PB3CN261'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8366
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PB3CN264'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8367
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PR1CN499'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8368
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PR2CN542'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8369
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PR2CN543'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8370
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PR3CN560'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8371
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PR3CN565'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8372
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PR3CN574'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

► **Requérant:** Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8373
Date de la demande: 2014/06/19
Dénomination proposée: **'PR9CN409'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/06/19

FÉVEROLE
(Vicia faba)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8328
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'186s-11'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8326
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'219-16'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8327
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'247-13'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8329
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'346-10'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8330
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'406-2'**

FRAISIER
(Fragaria)

► **Requérant:** C.I.V. Consorzio Italiano Vivaisti Societa Consortile A.R.L., Ferrara (Italie)
Mandataire au Canada: Fetherstonhaugh & Co., Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8310
Date de la demande: 2014/05/06
Dénomination proposée: **'Joly'**

FRAISIER
(Fragaria ×ananassa)

► **Requérant:** Driscoll Strawberry Associates, Inc., Watsonville, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8378
Date de la demande: 2014/06/20
Dénomination proposée: **'DrisStrawForty'**

► **Requérant:** Fresh Forward Holding B. V., Wageningen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Smart & Biggar, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8332
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'Jive'**

► **Requérant:** Fresh Forward Holding B. V., Wageningen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Smart & Biggar, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8333
Date de la demande: 2013/05/27 (bénéfice de priorité)
Dénomination proposée: **'S2007-806'**

► **Requérant:** Fresh Forward Holding B. V., Wageningen (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Smart & Biggar, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8334
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'Vivaldi'**

HARICOT
(Phaseolus vulgaris)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8321
Date de la demande: 2014/05/21
Dénomination proposée: **'2921-14'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8322
Date de la demande: 2014/05/21
Dénomination proposée: **'3458-7'**

HEUCHÈRE
(Heuchera)

► **Requérant:** InnovaPlant Zierpflanzen GmbH & Co. KG, Gensingen (Allemagne)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8286
Date de la demande: 2014/04/23
Dénomination proposée: **'Inheubrara'**

IMPATIENTE
(Impatiens hawkeri)

► **Requérant:** Visioplant de Costa Rica S. A., Valverde Vega Alajuela (Costarica)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8247
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'Kirocolete'**

► **Requérant:** Visioplant de Costa Rica S. A., Valverde Vega Alajuela (Costarica)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8248
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'Kironanete'**

► **Requérant:** Visioplant de Costa Rica S. A., Valverde Vega Alajuela (Costarica)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8249
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'KIRORUF113'**

► **Requérant:** Visioplant de Costa Rica S. A., Valverde Vega Alajuela (Costarica)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8250
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'KIRORUF237'**

LAVANDE
(Lavandula angustifolia)

► **Requérant:** L. Koning Beheer B.V., Nuis (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8245
Date de la demande: 2014/04/01
Dénomination proposée: **'Annet'**

LENTILLE
(Lens culinaris)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8324
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'3646-4'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8325
Date de la demande: 2014/05/23
Dénomination proposée: **'4371-4'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8311
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'IBC479'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8312
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'IBC550'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8313
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'IBC586'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8314
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'IBC597'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8315
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'IBC697'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8316
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'IBC719'**

LIN
(Linum usitatissimum)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8280
Date de la demande: 2014/04/15
Dénomination proposée: **'FP2385'**

► **Requérant:** Crop Production Services (Canada) Inc., Regina (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8281
Date de la demande: 2014/04/15
Dénomination proposée: **'WestLin 72'**

► **Requérant:** Crop Production Services (Canada) Inc., Regina (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8296
Date de la demande: 2014/04/30
Dénomination proposée: **'WestLin 73'**

MÛRIER
(Rubus allegheniensis)

► **Requérant:** Driscoll Strawberry Associates, Inc., Watsonville, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8374
Date de la demande: 2014/06/20
Dénomination proposée: **'DrisBlackEight'**

ORGE
(Hordeum vulgare)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: Canterra Seeds Holdings Ltd., Winnipeg (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8260
Date de la demande: 2014/04/08
Dénomination proposée: **'CDC Marlina'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8298
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'CH2309-2'**

PÉTUNIA
(Petunia ×hybrida)

► **Requérant:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8254
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'USTUN3003'**

► **Requérant:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8255
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'USTUN53402'**

► **Requérant:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8256
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'USTUN60501'**

► **Requérant:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8257
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'USTUN61801'**

POIRIER
(Pyrus)

► **Requérant:** PREVAR LIMITED, Hastings (Nouvelle-Zélande)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8346
Date de la demande: 2014/05/30
Dénomination proposée: **'PREMP109'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/30

POIS
(Pisum sativum)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8349
Date de la demande: 2014/06/02
Dénomination proposée: **'2710-1'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8348
Date de la demande: 2014/06/02
Dénomination proposée: **'2799-3'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8269
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'2847-21'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8270
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'2936-7'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8271
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'2942-4'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8272
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'2949-20'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8273
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'2950-19'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8274
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'3007-6'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8275
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'3094-5'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8276
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'3100-4'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8277
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'3519-8'**

► **Requérant:** Limagrain Europe SA, Verneuil l'Etang (France)
Mandataire au Canada: Lindholm Seed Farm, New Norway (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8278
Date de la demande: 2014/04/10
Dénomination proposée: **'LN4228'**

► **Requérant:** Limagrain Europe SA, Verneuil l'Etang (France)
Mandataire au Canada: Legumex Walker Canada Inc., Tisdale (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8323
Date de la demande: 2014/05/22
Dénomination proposée: **'Strada'**

POIS CHICHE
(Cicer arietinum)

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8267
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'1041-3'**

► **Requérant:** University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8268
Date de la demande: 2014/04/09
Dénomination proposée: **'CDC Consul'**

POMME DE TERRE
(Solanum tuberosum)

► **Requérant:** Papas Arco Iris Ltda., Puero Varas (Chili)
Mandataire au Canada: Tuberosum Technologies Inc., Outlook (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8352
Date de la demande: 2014/06/06
Dénomination proposée: **'86-2'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8287
Date de la demande: 2014/04/25
Dénomination proposée: **'AAC Fortune'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/04/25

DEMANDES DONT LE DÉPÔT EST ACCEPTÉ

► **Requérant:** Colorado State University Research Foundation, Fort Collins, Colorado (États-Unis)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8309
Date de la demande: 2014/05/06
Dénomination proposée: **'AAC Hamer'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/06

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8288
Date de la demande: 2014/04/25
Dénomination proposée: **'AR2012-09'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/04/25

► **Requérant:** Agrico Cooperatie u. a., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Parkland Seed Potatoes Ltd., Edmonton (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8285
Date de la demande: 2014/04/16
Dénomination proposée: **'Athlete'**

► **Requérant:** Karsten Ellenberg, Barum (Allemagne)
Mandataire au Canada: Solanum International Inc., Spruce Grove (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8336
Date de la demande: 2014/05/26
Dénomination proposée: **'Blaue Anneliese'**

► **Requérant:** KWS Potato B.V., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Betaseed, Inc., Winnipeg (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8299
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'Camel'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/02

► **Requérant:** HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: HZPC-Americas Corp., Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Numéro de la demande: 14-8261
Date de la demande: 2014/04/08
Dénomination proposée: **'Compass'**

► **Requérant:** Colorado State University Research Foundation, Fort Collins, Colorado (États-Unis)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8308
Date de la demande: 2014/05/06
Dénomination proposée: **'CV01236-3'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/06

► **Requérant:** Colorado State University Research Foundation, Fort Collins, Colorado (États-Unis)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8307
Date de la demande: 2014/05/06
Dénomination proposée: **'CV99222-2'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/06

► **Requérant:** KWS Potato B.V., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Betaseed, Inc., Winnipeg (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8300
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'El Mundo'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/02

► **Requérant:** KWS Potato B.V., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Betaseed, Inc., Winnipeg (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8301
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'Eurostar'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/02

► **Requérant:** HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: HZPC-Americas Corp., Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Numéro de la demande: 14-8262
Date de la demande: 2014/04/08
Dénomination proposée: **'Evora'**

► **Requérant:** HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: HZPC-Americas Corp., Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Numéro de la demande: 14-8263
Date de la demande: 2014/04/08
Dénomination proposée: **'Fenway Red'**

► **Requérant:** HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: HZPC-Americas Corp., Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Numéro de la demande: 14-8264
Date de la demande: 2014/04/08
Dénomination proposée: **'Flamenco'**

► **Requérant:** Papas Arco Iris Ltda., Puero Varas (Chili)
Mandataire au Canada: Tuberosum Technologies Inc., Outlook (Saskatchewan)
Numéro de la demande: 14-8353
Date de la demande: 2014/06/06
Dénomination proposée: **'Mi Negra'**

► **Requérant:** KWS Potato B.V., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Betaseed, Inc., Winnipeg (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8302
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'Mondeo'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/02

► **Requérant:** HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: HZPC-Americas Corp., Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Numéro de la demande: 14-8265
Date de la demande: 2014/04/08
Dénomination proposée: **'Panther'**

► **Requérant:** HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: HZPC-Americas Corp., Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Numéro de la demande: 14-8266
Date de la demande: 2014/04/08
Dénomination proposée: **'Prince of Orange'**

► **Requérant:** Karsten Ellenberg, Barum (Allemagne)
Mandataire au Canada: Solanum International Inc., Spruce Grove (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8337
Date de la demande: 2014/05/26
Dénomination proposée: **'Red Emmalie'**

► **Requérant:** Karsten Ellenberg, Barum (Allemagne)
Mandataire au Canada: Solanum International Inc., Spruce Grove (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8338
Date de la demande: 2014/05/26
Dénomination proposée: **'Rosemarie'**

► **Requérant:** University of Maine, Orono, Maine (États-Unis)
Mandataire au Canada: Variety Rights Management, Oxford Station (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8320
Date de la demande: 2014/01/07 (bénéfice de priorité)
Dénomination proposée: **'Sebec'**

► **Requérant:** Karsten Ellenberg, Barum (Allemagne)
Mandataire au Canada: Solanum International Inc., Spruce Grove (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8339
Date de la demande: 2014/05/26
Dénomination proposée: **'Violetta'**

► **Requérant:** KWS Potato B.V., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Betaseed, Inc., Winnipeg (Manitoba)
Numéro de la demande: 14-8303
Date de la demande: 2014/05/02
Dénomination proposée: **'Vitabella'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/02

POMMIER
(Malus domestica)

► **Requérant:** PREVAR LIMITED, Hastings (Nouvelle-Zélande)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8345
Date de la demande: 2014/05/30
Dénomination proposée: **'PremA153'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/30

► **Requérant:** PREVAR LIMITED, Hastings (Nouvelle-Zélande)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8343
Date de la demande: 2014/05/30
Dénomination proposée: **'PremA17'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/30

► **Requérant:** PREVAR LIMITED, Hastings (Nouvelle-Zélande)
Mandataire au Canada: Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Ottawa (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8344
Date de la demande: 2014/05/30
Dénomination proposée: **'PREMA96'**
Date de délivrance du certificat temporaire: 2014/05/30

SOJA
(Glycine max)

► **Requérant:** Syngenta Canada, Inc., Arva (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8358
Date de la demande: 2014/06/18
Dénomination proposée: **'AR1100280'**

► **Requérant:** Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa (Ontario)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Numéro de la demande: 14-8317
Date de la demande: 2014/05/12
Dénomination proposée: **'OT11-01'**

SUTÉRA
(Sutera cordata)

► **Requérant:** Danziger - "Dan" Flower Farm, Beit Dagan (Israël)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8246
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'DANOVA780'**

VERVEINE
(Verbena)

► **Requérant:** Plant 21 LLC, Bonsall, Californie (États-Unis)
Mandataire au Canada: BioFlora Inc., St. Thomas (Ontario)
Numéro de la demande: 14-8258
Date de la demande: 2014/04/03
Dénomination proposée: **'AKIV28902M'**

CANOLA
(Brassica napus)

Dénomination proposée: **'PR0CN427'**
Numéro de la demande: 11-7333
Date de la demande: 2011/07/19
Requérant: Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Sélectionneur: Stewart Brandt, Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)

Note: Le requérant a demandé d'être exempté de l'obligation d'accorder des licences, afin d'avoir le temps de procéder à la multiplication et à la distribution du matériel de reproduction de la variété. L'exemption pourra être accordée pour une période de deux ans à compter de la date de délivrance du certificat d'obtention.

Variétés de référence: 'PPS98-274', 'PPS02-364', '5030' et 'PR0CN446'

Sommaire: *Les pétales de 'PR0CN427' sont plus courts et plus étroits que ceux de 'PR0CN446'. Le pétiole est plus long chez 'PR0CN427' que chez 'PPS02-364'. La silique de 'PR0CN427' est plus courte que celle de 'PPS98-274'. La silique est horizontale chez 'PR0CN427', tandis qu'elle est semi-dressée chez 'PR0CN446'. Le bec de la silique est plus long chez 'PR0CN427' que chez '5030'. 'PR0CN427' donne une plante plus courte à maturité que '5030'. Exprimée en pourcentage, la teneur en huile de la graine entière séchée est plus élevée chez 'PR0CN427' que chez 'PPS98-274'. Exprimée en pourcentage, la teneur en protéines du tourteau séché exempt d'huile est plus faible chez 'PR0CN427' que chez les variétés de référence.*

Description:
PLANTE : courte à moyenne à maturité; lignée pure androfertile de canola de printemps servant à restaurer la fertilité de lignées androstériles.

COTYLÉDONS : de largeur et de longueur moyennes.

FEUILLES : vert moyen, courtes à moyennes, moyennes à larges; lobes moyennement nombreux; bord anguleux, avec un nombre moyen d'indentations de profondeur moyenne; pétiole de longueur moyenne.

PÉTALES : jaunes, courts à moyens, étroits.

SILIQUES : horizontales, de longueur moyenne, à bec long, à pédicelle de longueur moyenne.

GRAINES : noires.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : résistance passable à bonne à la verse.
QUALITÉ DES GRAINES : teneur en acide érucique = 0,02 % des acides gras totaux; teneur en huile = 48,5 % de la graine entière séchée; teneur en protéines = 42,8 % du tourteau séché exempt d'huile; teneur en glucosinolates très faible (4,81 µmol/g).
RÉSISTANCE AUX MALADIES : plante résistante à la jambe noire (*Leptosphaeria maculans*, stade asexué *Phoma lingam*).

Origine génétique: 'PR0CN427' est une lignée restauratrice de la fertilité servant à la production de semence hybride F1. Elle est issue de la lignée dihaploïde 07-355-132, qui renferme le gène hybride Rf3 à l'état homozygote. Le croisement a été réalisé en 2006, et la lignée dihaploïde a été extraite en 2007. La variété a été sélectionnée en 2008 pour sa capacité de restaurer la fertilité de nombreuses lignées androstériles et pour la bonne expression du gène lui conférant une tolérance au glufosinate-ammonium. Les autres critères de sélection étaient la hauteur, la vigueur et la précocité de maturation de la plante, sa résistance à la jambe noire, les teneurs en huile et en glucosinolates et le profil d'acides gras des graines et l'aptitude à la combinaison de la variété.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant les étés 2010 et 2011 à Saskatoon, en Saskatchewan, à raison de 3 répétitions par variété, disposées en treillis de 8 × 9 en 2010 et en blocs complets randomisés en 2011. Un essai additionnel a été réalisé en blocs complets randomisés durant l'été 2013 pour confirmer que les variétés candidates 'PR0CN427' et 'PR0CN446' étaient bien distinctes l'une de l'autre. Chaque parcelle était constituée de 3 rangs de 6 mètres espacés de 50 cm. Les moyennes ont été établies sur trois ans dans le cas des variétés candidates 'PR0CN427' et 'PR0CN446'et sur deux ans dans le cas des variétés de référence, à partir de 40 mesures pour les caractères des cotylédons, de 30 mesures pour les caractères des feuilles et des fleurs et la hauteur de la plante et de 60 mesures pour les caractères des siliques. Les différences sont significatives au seuil de probabilité de 2 %, dans le cas des moyennes établies sur deux ans, et de 5 %, dans le cas des moyennes établies sur trois ans, selon le critère de la plus petite différence significative (p.p.d.s.).

Tableau de comparaison pour 'PR0CN427'

	'PR0CN427'	'PPS98-274'*	'PPS02-364'*	'5030'*	'PR0CN446'*
Longueur du pétiole (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 23)	104	96	81	117	-
écart-type	19	16	13	21	-
Longueur des pétales (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 0,4)	13,3	-	-	-	14,1
écart-type	0,6	-	-	-	0,7
Largeur des pétales (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 0,3)	5,1	-	-	-	6,3
écart-type	0,7	-	-	-	0,5
Longueur de la silique (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 4,2)	59,3	66,2	62,4	60,3	-
écart-type	4,8	5,6	5,6	4,9	-
Longueur du bec de la silique (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 2,6)	12,6	12,7	12,7	9,4	-
écart-type	1,8	1,9	1,6	1,8	-
Hauteur de la plante à maturité (cm)					
moyenne (p.p.d.s. = 7)	110	118	105	128	-
Teneur en huile (% de la graine entière séchée)					
moyenne	48,5	46,0	46,6	47,4	-
Teneur en protéines (% du tourteau séché exempt d'huile)					
moyenne	42,8	49,2	47,9	45,7	-

*variétés de référence

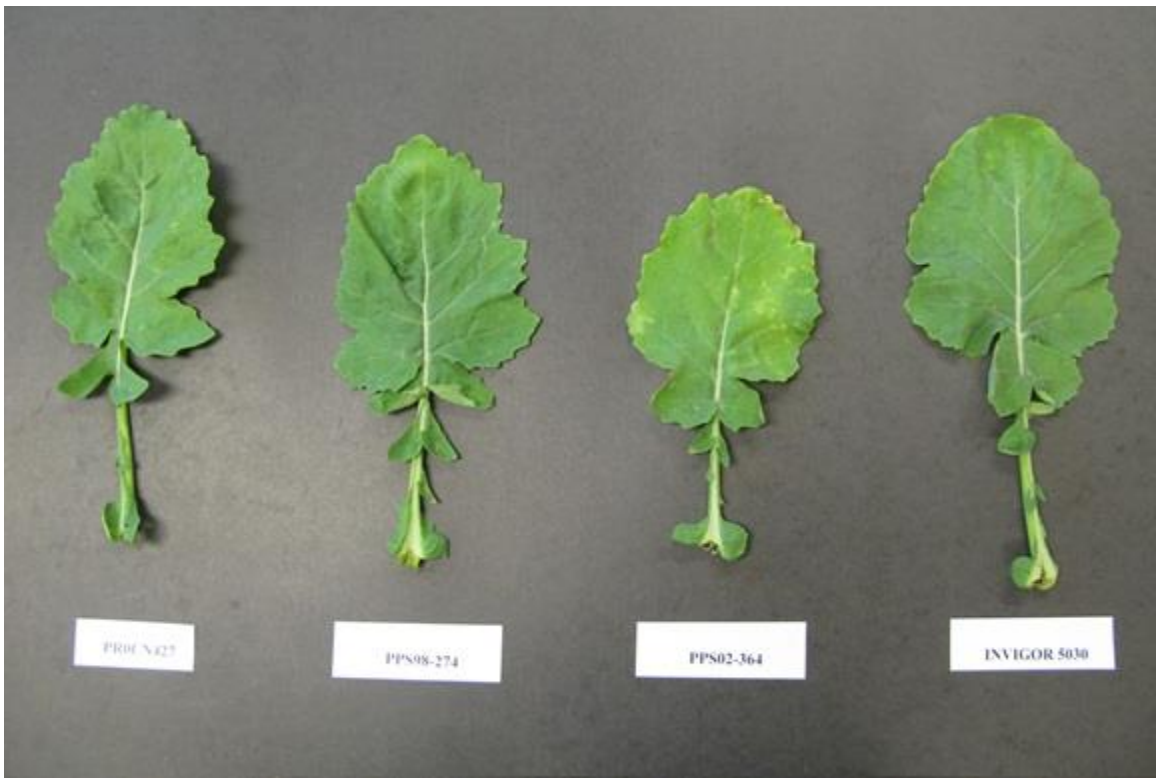

Canola: 'PR0CN427' (plus gauche) avec les variétés de référence 'PPS98-274' (centre gauche), 'PPS02-364' (centre droit) et '5030' (plus droit)

Dénomination proposée: **'PR0CN446'**
Numéro de la demande: 11-7336
Date de la demande: 2011/07/19
Requérant: Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)
Sélectionneur: Stewart Brandt, Bayer CropScience Inc., Saskatoon (Saskatchewan)

Note: Le requérant a demandé d'être exempté de l'obligation d'accorder des licences, afin d'avoir le temps de procéder à la multiplication et à la distribution du matériel de reproduction de la variété. L'exemption pourra être accordée pour une période de deux ans à compter de la date de délivrance du certificat d'obtention.

Variétés de référence: 'PPS98-274', 'PPS02-364', '5030' et 'PR0CN427'

Sommaire: *Les pétales de 'PR0CN446' sont plus longs et plus larges que ceux de 'PR0CN427'. La silique est plus courte chez 'PR0CN446' que chez 'PPS98-274' et 'PPS02-364'. La silique est semi-dressée chez 'PR0CN446', tandis qu'elle est horizontale chez 'PR0CN427'. Le bec de la silique est plus long chez 'PR0CN446' que chez '5030'. Le pédicelle est plus long chez 'PR0CN446' que chez 'PPS02-364'. 'PR0CN446' donne une plante plus courte à maturité que 'PPS98-274' et '5030'. Exprimée en pourcentage, la teneur en huile de la graine entière séchée est plus élevée chez 'PR0CN446' que chez 'PPS98-274'. Exprimée en pourcentage, la teneur en protéines du tourteau séché exempt d'huile est plus faible chez 'PR0CN446' que chez les variétés de référence.*

Description:
PLANTE : courte à moyenne à maturité; lignée pure androfertile de canola de printemps servant à restaurer la fertilité de lignées androstériles.

COTYLÉDONS : moyens à longs, de largeur moyenne.

FEUILLES : vert moyen, de longueur moyenne, étroites à moyennes; lobes moyennement nombreux, bordés de dents arrondies, avec un nombre faible à moyen d'indentations peu profondes à moyennement profondes; pétiole de longueur moyenne.

PÉTALES : jaunes, de longueur et de largeur moyennes.

SILIQUES : semi-dressées, courtes à moyennes; pédicelle moyen à long; bec long.

GRAINES : noires.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : bonne résistance à la verse.
QUALITÉ DES GRAINES : teneur en acide érucique = 0,01 % des acides gras totaux; teneur en huile = 48,1 % de la graine entière séchée; teneur en protéines = 43,4 % du tourteau séché exempt d'huile; teneur en glucosinolates très faible (6,33 µmol/g).
RÉSISTANCE AUX MALADIES : plante résistante à la jambe noire (*Leptosphaeria maculans*, stade asexué *Phoma lingam*).

Origine génétique: 'PR0CN446' est une lignée restauratrice de la fertilité servant à la production de semence hybride F1. Elle est issue de la lignée dihaploïde 08-373-047, qui renferme le gène hybride Rf3 à l'état homozygote. Le croisement a été réalisé en 2007, et la lignée dihaploïde a été extraite en 2008. La variété a été sélectionnée en 2009 pour sa capacité de restaurer la fertilité de nombreuses lignées androstériles et pour la bonne expression du gène lui conférant une tolérance au glufosinate-ammonium. Les autres critères de sélection étaient la hauteur, la vigueur et la précocité de maturation de la plante, sa résistance à la jambe noire, les teneurs en huile et en glucosinolates et le profil d'acides gras des graines et l'aptitude à la combinaison de la variété.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant les étés 2010 et 2011 à Saskatoon, en Saskatchewan, à raison de 3 répétitions par variété, disposées en treillis de 8 × 9 en 2010 et en blocs complets randomisés en 2011. Un essai additionnel a été réalisé en blocs complets randomisés durant l'été 2013 pour confirmer que les variétés candidates 'PR0CN427' et 'PR0CN446' étaient bien distinctes l'une de l'autre. Chaque parcelle était constituée de 3 rangs de 6 mètres espacés de 50 cm. Les moyennes ont été établies sur trois ans dans le cas des variétés candidates 'PR0CN446'et 'PR0CN427' et sur deux ans dans le cas des variétés de référence, à partir de 40 mesures pour les caractères des cotylédons, de 30 mesures pour les caractères des feuilles et des fleurs et la hauteur de la plante et de 60 mesures pour les caractères des siliques. Les différences sont significatives au seuil de probabilité de 2 %, dans le cas des moyennes établies sur deux ans, et de 5 %, dans le cas des moyennes établies sur trois ans, selon le critère de la plus petite différence significative (p.p.d.s.).

Tableau de comparaison pour 'PR0CN446'

	'PR0CN446'	'PPS98-274'*	'PPS02-364'*	'5030'*	'PR0CN427'*
Longueur des pétales (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 0,4)	14,1	-	-	-	13,3
écart-type	0,7	-	-	-	0,6
Largeur des pétales (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 0,3)	6,3	-	-	-	5,1
écart-type	0,5	-	-	-	0,7
Longueur de la silique (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 4,2)	57,7	66,2	62,4	60,3	-
écart-type	3,6	5,6	5,6	4,9	-
Longueur du bec de la silique (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 2,6)	13,4	12,7	12,7	9,4	-
écart-type	2,0	1,9	1,6	1,8	-
Longueur du pédicelle (mm)					
moyenne (p.p.d.s. = 2,9)	20,0	21,3	16,8	18,9	-
écart-type	2,2	2,5	2,5	2,7	-
Hauteur de la plante à maturité (cm)					
moyenne (p.p.d.s. = 7)	106	118	105	128	-
écart-type	8	8	9	11	-

Teneur en huile (% de la graine entière séchée)					
moyenne	48,1	46,0	46,6	47,4	-
Teneur en protéines (% du tourteau séché exempt d'huile)					
moyenne	43,4	49,2	47,9	45,7	-

*variétés de référence

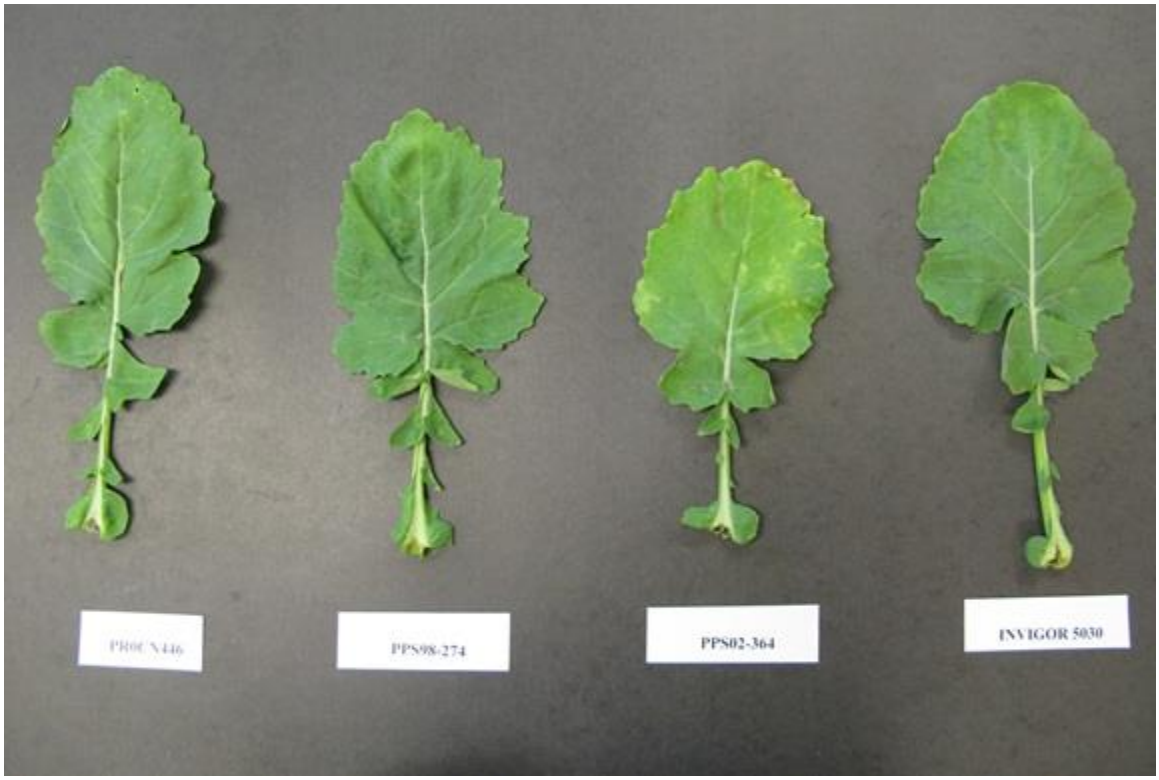

Canola: 'PR0CN446' (plus gauche) avec les variétés de référence 'PPS98-274' (centre gauche), 'PPS02-364' (centre droit) et '5030' (plus droit)

LIN
(Linum usitatissimum)

Dénomination proposée: **'CDC Neela'**
Numéro de la demande: 13-8027
Date de la demande: 2013/04/26
Requérant: University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: Canterra Seeds Ltd., Winnipeg (Manitoba)
Sélectionneur: Helen Booker, University of Saskatchewan, Crop Development Centre, Saskatoon (Saskatchewan)

Variétés de référence: 'CDC Bethune' et 'CDC Sorrel'

Sommaire: *'CDC Neela' donne une plante naturellement plus haute que 'CDC Bethune'. Les pétales de 'CDC Neela' sont plus courts et plus étroits que ceux de 'CDC Bethune' et de 'CDC Sorrel'. Le style de 'CDC Neela' est bleu clair, tandis que celui de 'CDC Bethune' est bleu. Les fausses-cloisons de la capsule sont ciliées chez 'CDC Neela', alors qu'elles ne le sont pas chez 'CDC Bethune'. 'CDC Neela' atteint la maturité plus tard que 'CDC Bethune'.*

Description:
HYPOCOTYLE : faiblement à moyennement anthocyané.

FLEURS : sépales très faiblement mouchetés au stade du bouton; couronne violet-bleu au stade du bouton; en forme de disque aplati; corolle de grandeur moyenne, bleue au plein épanouissement; pétales sans plissure longitudinale.
ÉTAMINES : à filet blanc; anthère bleue.
PISTIL : à style bleu clair; stigmates bleu pâle.

CAPSULES : de grosseur moyenne, semi-déhiscentes; fausses-cloisons ciliées.
GRAINES : brun moyen, de grosseur moyenne, à maturité tardive.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : bonne résistance à la verse et à la chute des capsules.

UTILISATION : lin oléagineux.

Origine génétique: 'CDC Neela' (désignations expérimentales FP2314, F07085) a été mise au point par sélection généalogique au Centre d'amélioration des cultures (CDC) de l'Université de Saskatchewan, à Saskatoon. Le croisement entre 'CDC Mons' et 'CDC Sorrel' a été réalisé en 2001 dans le phytotron du Collège de l'agriculture et des bioressources de l'Université de Saskatchewan. La génération F2 a été cultivée en 2002 à la Ferme de recherches sur les cultures de Kernen. Les générations F3 à F5 ont été soumises à une sélection généalogique favorisant la vigueur du peuplement, la précocité de maturation ainsi que la teneur en huile et l'indice d'iode des graines. De 2007 à 2009, la lignée a été soumise sous la désignation F07085 à des essais de rendement avec répétitions, en Saskatchewan. En 2010 et 2011, elle a été inscrite aux Essais coopératifs du lin, sous la désignation FP2314.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais ont été réalisés en 2012 et 2013 à Saskatoon, en Saskatchewan, à raison de 3 répétitions par variété, en blocs complets randomisés. Chaque parcelle était constituée de 6 rangs de 3,66 mètres espacés de 18 cm. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 20 mesures prises chaque année.

Tableau de comparaison pour 'CDC Neela'

	'CDC Neela'	'CDC Bethune'*	'CDC Sorrel'*
Hauteur naturelle de la plante au moment de la floraison (cm)			
moyenne (2012)	66,40	61,40	71,55
écart-type (2012)	3,65	2,30	4,84
moyenne (2013)	71,20	62,55	72,40
écart-type (2013)	2,97	3,00	3,33

Longueur des pétales (mm)			
moyenne (2012)	11,10	12,10	11,60
écart-type (2012)	0,79	0,65	0,60
moyenne (2013)	11,70	13,70	12,40
écart-type (2013)	0,45	0,30	0,48
Largeur des pétales (mm)			
moyenne (2012)	8,35	9,50	9,10
écart-type (2012)	0,49	0,89	0,91
moyenne (2013)	8,90	11,00	10,10
écart-type (2013)	0,45	0,30	0,48
Précocité de maturation (jours)			
moyenne (2012)	111	104	106
moyenne (2013)	109	105	111

*variétés de référence

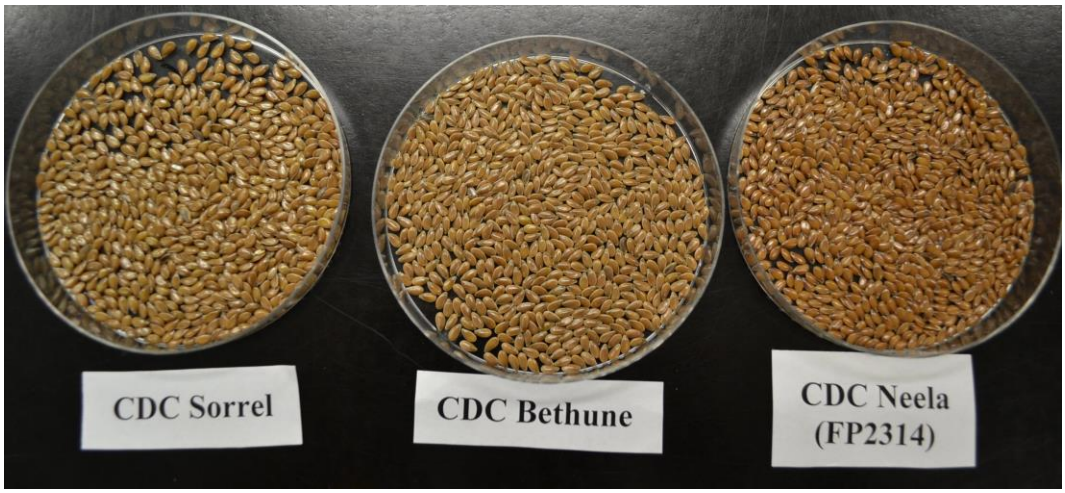

Lin: 'CDC Neela' (droite) avec les variétés de référence 'CDC Sorrel' (gauche) et 'CDC Bethune' (centre)

Lin: 'CDC Neela' (droite) avec les variétés de référence 'CDC Sorrel' (gauche) et 'CDC Bethune' (centre)

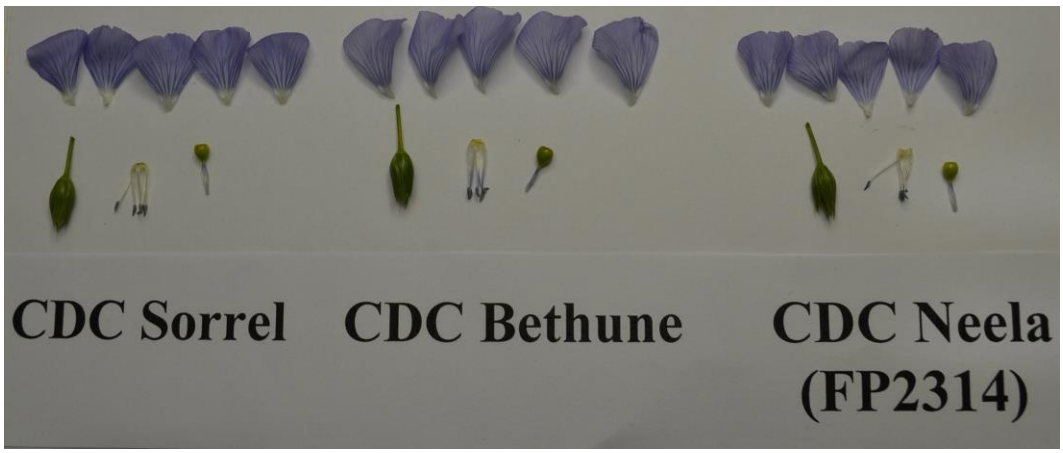

Lin: 'CDC Neela' (droite) avec les variétés de référence 'CDC Sorrel' (gauche) et 'CDC Bethune' (centre)

Dénomination proposée: **'WestLin 71'**
Numéro de la demande: 13-8056
Date de la demande: 2013/06/07
Requérant: Crop Production Services (Canada) Inc., Regina (Saskatchewan)
Sélectionneur: Michelle Beaith, CPS Canada Inc., Saskatoon (Saskatchewan)

Variétés de référence: 'CDC Bethune', 'Prairie Thunder' et 'Prairie Grande'

Sommaire: *Les tiges de 'WestLin 71' sont plus courtes que celles de 'CDC Bethune' et de 'Prairie Grande'. Chez 'WestLin 71', la floraison est plus tardive que chez 'Prairie Thunder' et 'Prairie Grande'. La partie distale du filet est bleue chez 'WestLin 71', alors qu'elle est blanche chez 'Prairie Thunder' et 'Prairie Grande'. Les fausses-cloisons de la capsule ne sont pas ciliées chez 'WestLin 71', alors qu'elles le sont chez 'Prairie Grande'. À maturité, les graines de 'WestLin 71' sont brun clair à brun moyen, alors qu'elles sont brun rougeâtre chez 'Prairie Thunder' et 'Prairie Grande'.*

Description:
FLEURS : sépales non mouchetés ou très faiblement mouchetés au stade du bouton; couronne violette au stade du bouton; en forme de disque aplati; corolle de grandeur moyenne, violette au plein épanouissement; pétales sans plissure longitudinale.
ÉTAMINES : à filet bleu dans sa partie distale, blanc à la base; anthère bleue.
PISTIL : bleu à la base du style.

CAPSULES : de grosseur moyenne; fausses-cloisons non ciliées.
GRAINES : brun clair à brun moyen, à maturation hâtive.

RÉSISTANCE AUX MALADIES : plante résistante à la rouille (*Melampsora lini*) et modérément résistante au flétrissement fusarien (*Fusarium oxysporum* f. sp. *lini*).

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : bonne résistance à la verse.

UTILISATION : lin oléagineux.

Origine génétique: 'WestLin 71' (désignations expérimentales 06-44-F6-368, FP2347) est issue d'un croisement 04 21 F4 222 x 'CDC Bethune' réalisé en 2006 à Vegreville, en Alberta. La descendance a été soumise à une sélection généalogique, et des sujets ont été sélectionnés dans les rangs de pépinière aux générations F2 et F3. Les premières sélections s'appuyaient sur la résistance à la verse, la qualité de l'huile, la précocité de maturation et la résistance aux maladies. La génération F6 a été cultivée en parcelles entières dans une seule localité; la sélection a été faite en fonction de la grosseur des graines, de la teneur en acides gras et de la vigueur des plantules. En 2010, le sujet 06 44 F6 368, sélectionné individuellement, a été évalué dans le cadre d'essais préliminaires de rendement avec répétitions dans 6 localités au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. En 2011 et 2012, il a été inscrit aux Essais coopératifs du lin, sous la désignation FP2347.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais de 'WestLin 71' ont été réalisés aux étés 2012 et 2013 à Duck Lake, en Saskatchewan, à raison de 4 répétitions par variété. Chaque parcelle était constituée de 6 rangs d'environ 5,0 mètres espacés de 25 cm. La hauteur de la plante a été mesurée chez 40 sujets en 2012 et 50 sujets en 2013.

Tableau de comparaison pour 'WestLin 71'

	'WestLin 71'	'CDC Bethune'*	'Prairie Thunder'*	'Prairie Grande'*
Longueur des tiges (cm)				
moyenne (2012)	61	63	56	64
écart-type (2012)	3,4	4,9	4,0	5,8
moyenne (2013)	63	68	63	66
écart-type (2013)	4,9	3,9	3,6	4,1
Précocité de floraison (jours)				
moyenne (2012)	56	56	51	53
moyenne (2013)	54	54	51	48

*variétés de référence

Lin: 'WestLin 71' (centre) avec les variétés de référence 'CDC Bethune' (gauche) et 'Prairie Thunder' (droite)

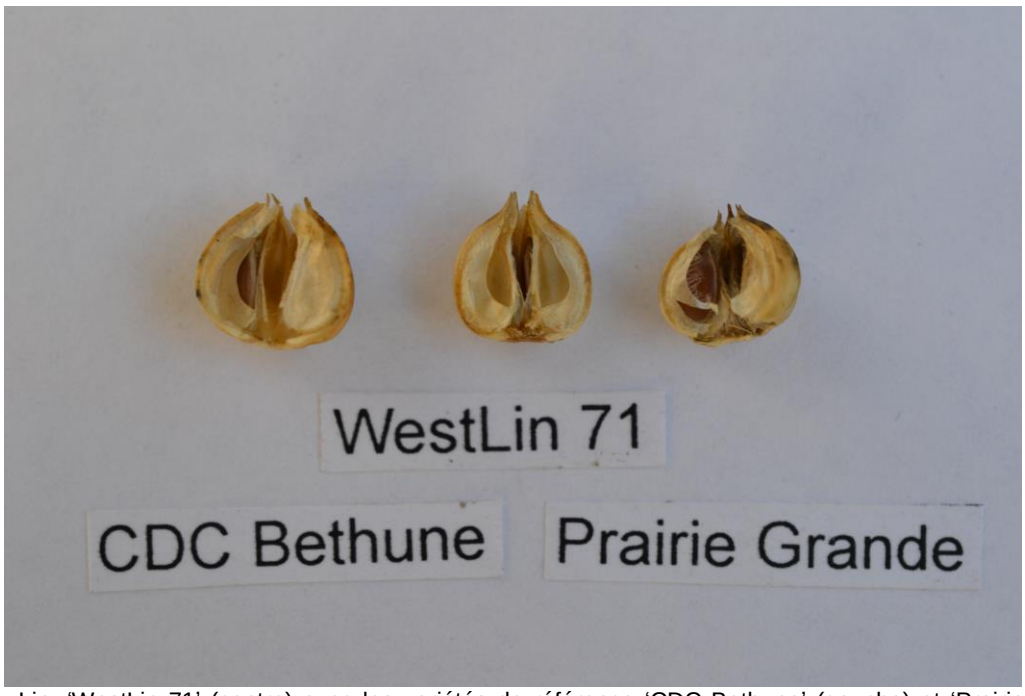

Lin: 'WestLin 71' (centre) avec les variétés de référence 'CDC Bethune' (gauche) et 'Prairie Grande' (droite)

GENÉVRIER
(Juniperus virginiana)

Dénomination proposée: **'Tallgold'**
Numéro de la demande: 10-6951
Date de la demande: 2010/04/30
Requérant: Lorraine Bennest, Summerland (Colombie-Britannique)
Sélectionneur: Lorraine Bennest, Summerland (Colombie-Britannique)

Variétés de référence: 'Skyrocket' et *Juniperus chinensis* 'Golden Pfitzer'

Sommaire: *'Tallgold' donne une plante largement conique, tandis que 'Skyrocket' donne une plante colonnaire, et 'Golden Pfitzer', une plante semi-dressée. 'Tallgold' donne une plante à forte densité de branches, alors que 'Skyrocket' donne une plante à faible densité de branches, et 'Golden Pfitzer', une plante à densité moyenne de branches. Au printemps, les jeunes pousses de 'Tallgold' sont jaune clair, alors que celles de 'Skyrocket' sont vert-bleu. Au printemps et en été, les pousses d'un an sont jaunes chez 'Tallgold', alors qu'elles sont vert-bleu chez 'Skyrocket'.*

Description:
PLANTE : largement conique, à croissance rapide, à forte densité de branches, à branches de rigidité moyenne.

PARTIE NOUVELLE DE LA POUSSE APICALE : à distance moyenne entre les rameaux.
RAMEAUX DE PREMIER ORDRE : nombreux; ramille semi-dressée, non disposée dans un seul plan.
RAMEAUX DE PREMIER ORDRE AU PRINTEMPS : non panachés; jeunes pousses jaune clair sur le dessus; pousses de un an jaunes sur le dessus.
RAMEAUX DE PREMIER ORDRE EN ÉTÉ : à jeunes feuilles jaunes sur les deux faces; feuilles de un an jaunes sur les deux faces.
RAMEAUX DE PREMIER ORDRE EN HIVER : à feuilles de un an bronze sur les deux faces.
RAMEAUX DES DERNIER ET AVANT-DERNIER ORDRES : de longueur et de largeur moyennes.

FEUILLES ACICULAIRES : longues, de largeur moyenne, à sommet très aigu; feuilles aciculaires des rameaux de premier et de dernier ordres non appliquées contre le rameau.

Origine génétique: La variété 'Tallgold' est issue d'un semis de hasard découvert par Lorraine Bennest en mars 2001, à Summerland, en Colombie-Britannique. La variété a été sélectionnée en septembre 2009, pour la couleur de ses feuilles et la hauteur de la plante. Elle a été multipliée pour la première fois en février 2010, par bouturage, à Summerland et à Okanagan Falls, en Colombie-Britannique.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés à l'extérieur, à Summerland, en Colombie-Britannique. Ils ont porté sur 8 sujets de 'Tallgold' et, comme variétés de référence, 8 sujets de la même espèce *Juniperus virginiana* mais de la variété 'Skyrocket', à port semblable, et 8 sujets du *Juniperus chinensis* 'Golden Pfitzer', à feuillage de couleur semblable. Les sujets de 'Tallgold' ont été obtenus par multiplication au printemps 2010, tandis que les sujets de 'Skyrocket' et de 'Golden Pfitzer' ont été achetés sous forme de plants en pots en 2012. Tous les sujets ont été plantés en plein terre en 2012, en rangs de 10 mètres de longueur. Les observations et mesures ont été faites en 2012 et 2013.

Genévrier: 'Tallgold' (gauche) avec les variétés de référence 'Skyrocket' (centre) et *Juniperus chinensis* 'Golden Pfitzer' (droite)

NECTARINIER
(Prunus persica)

Dénomination proposée: **'HW109'**
Numéro de la demande: 13-8036
Date de la demande: 2013/05/02
Requérant: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Mandataire au Canada: Vineland Research and Innovations Centre Inc., Vineland Station (Ontario)
Sélectionneur: David Hunter, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Vineland (Ontario)
Richard Layne, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Harrow (Ontario)

Variété de référence: 'Harblaze'

Sommaire: *La densité de boutons floraux sur les rameaux florifères est faible à moyenne chez 'HW109', alors qu'elle est moyenne à élevée chez 'Harblaze'. Les fleurs sont campanulées chez 'HW109', tandis qu'elles sont rosacées chez 'Harblaze'. La face interne de la corolle est principalement rose-bleu chez 'HW109', alors qu'elle est violet-bleu clair avec du rose-bleu à la base chez 'Harblaze'. Les pétales sont étroitement ovés chez 'HW109', alors qu'ils sont ronds chez 'Harblaze'. Les pétales de 'HW109' sont plus étroits que ceux de 'Harblaze'. L'étendue du lavis de la peau du fruit est moyenne à grande chez 'HW109', tandis qu'elle est grande à très grande chez 'Harblaze'. Autour du noyau, la chair du fruit est moyennement anthocyanée chez 'HW109', alors qu'elle est non anthocyanée ou très faiblement anthocyanée chez 'Harblaze'. Le noyau est brun moyen et moyennement anthocyané chez 'HW109', tandis qu'il est brun clair et faiblement anthocyané chez 'Harblaze'.*

Description:
ARBRE : de grandeur moyenne, moyennement vigoureux, semi-dressé à étalé; floraison débutant à une époque intermédiaire, de durée moyenne; maturité de consommation atteinte le 14 août.
RAMEAUX FLORIFÈRES : d'épaisseur moyenne; face non ensoleillée faiblement à moyennement anthocyanée; boutons floraux en densité faible à moyenne, principalement groupés par deux ou plus.

FLEURS : campanulées.
CALICE : à face interne rouge verdâtre.
COROLLE : à face interne principalement rose-bleu (RHS 63C, 64C).
PÉTALES : étroitement ovés, au nombre de cinq.
ÉTAMINES : portées au même niveau que les pétales à au-dessus des pétales, portées au-dessus des anthères.
ANTHÈRES : pollen présent.
OVAIRE : pubescent.

LIMBE DES FEUILLES : vert, à rapport longueur/largeur élevé, concave en coupe transversale, à marge crénelée, à base aigüe; sommet recourbé, formant un petit angle; dessous de la nervure médiane dépourvu de pigmentation rouge.
PÉTIOLE : comportant généralement deux nectaires; nectaires réniformes.

FRUIT : moyen à gros, symétrique, rond à ové en vue ventrale; extrémité pistillaire faiblement déprimée; suture faiblement à moyennement marquée; cavité pédonculaire de profondeur moyenne, de largeur moyenne.
PEAU : jaune avec un lavis rouge moyen à rouge foncé de moyenne à grande étendue réparti en une plage uniforme et en marbrures, glabre, d'épaisseur moyenne, adhérant faiblement à la chair.
CHAIR : ferme, non fibreuse, moyennement à fortement sucrée, faiblement à moyennement acide, principalement jaune, non anthocyanée ou très faiblement anthocyanée, non anthocyanée juste sous la peau, moyennement anthocyanée autour du noyau.
NOYAU : moyen à gros par rapport au fruit, obové en vue latérale, brun moyen, moyennement anthocyané, faiblement adhérent; surface présentant des cavités et des sillons.

Origine génétique: 'HW109' est issue d'une pollinisation croisée classique entre 'HW106' et 'A334N' réalisée en 1987 par Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Harrow, en Ontario. En 1991, les sujets ont été transférés à la Station de recherches

de Vineland, pour être soumis à des évaluations plus poussées. 'HW109' a été mise au point à partir d'un arbre de quatre ans sélectionné pour la grosseur, la couleur et le goût de ses fruits, sa période de maturité de récolte et sa tolérance aux maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant le printemps et l'été 2013 dans un verger du Vineland Research and Innovations Centre Inc., à Vineland, en Ontario. Ils ont porté sur 3 nectariniers de la variété candidate et 4 de la variété de référence, élevés sur porte-greffe 'Bailey' et espacés d'environ 3 mètres sur le rang. Les jeunes arbres avaient été plantés en 1997 à la station de recherches de Vineland. Des nectariniers additionnels de la variété candidate ont été observés dans un verger commercial de la région. Les mesures et observations ont été effectuées sur 10 parties de plantes, le 7 mai dans le cas des caractères des fleurs, le 8 juillet dans le cas des caractères des feuilles et le 21 août dans le cas des caractères des fruits. Les couleurs ont été déterminées à l'aide de la version 2007 du nuancier de la Royal Horticultural Society (RHS).

Tableau de comparaison pour 'HW109'

	'HW109'	**'Harblaze'***
Couleur principale de la corolle (RHS)		
face interne	63C avec 64C dans la zone médiane	69C avec 65A à la base
Largeur des pétales (cm)		
moyenne	0,9	2,0
écart-type	0,07	0,06

*variété de référence

Nectarinier: 'HW109' (gauche) avec la variété de référence 'Harblaze' (droite)

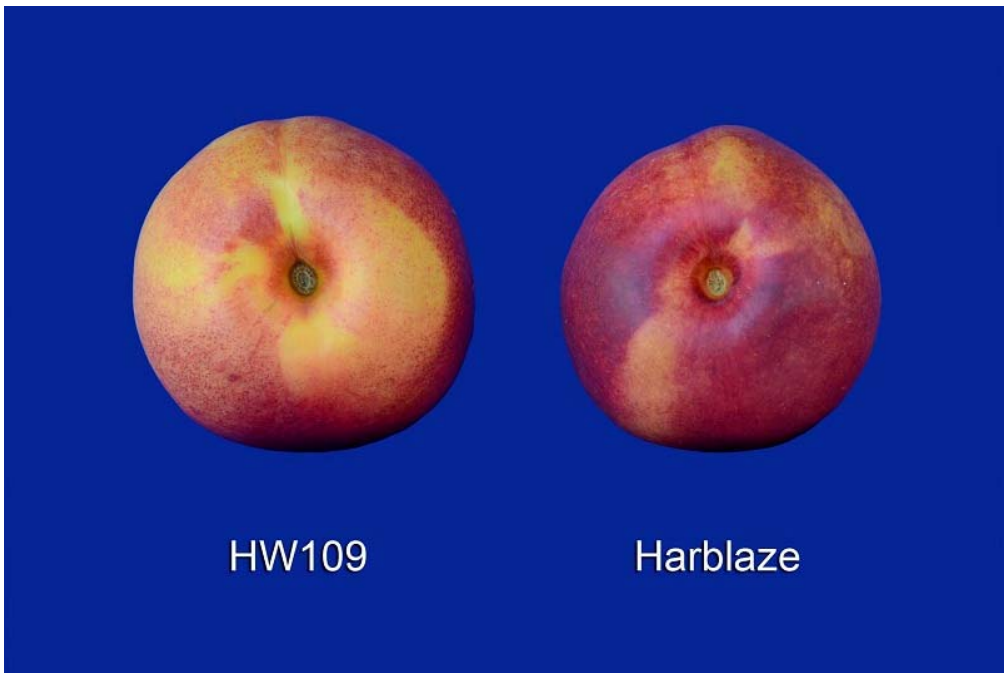

Nectarinier: 'HW109' (gauche) avec la variété de référence 'Harblaze' (droite)

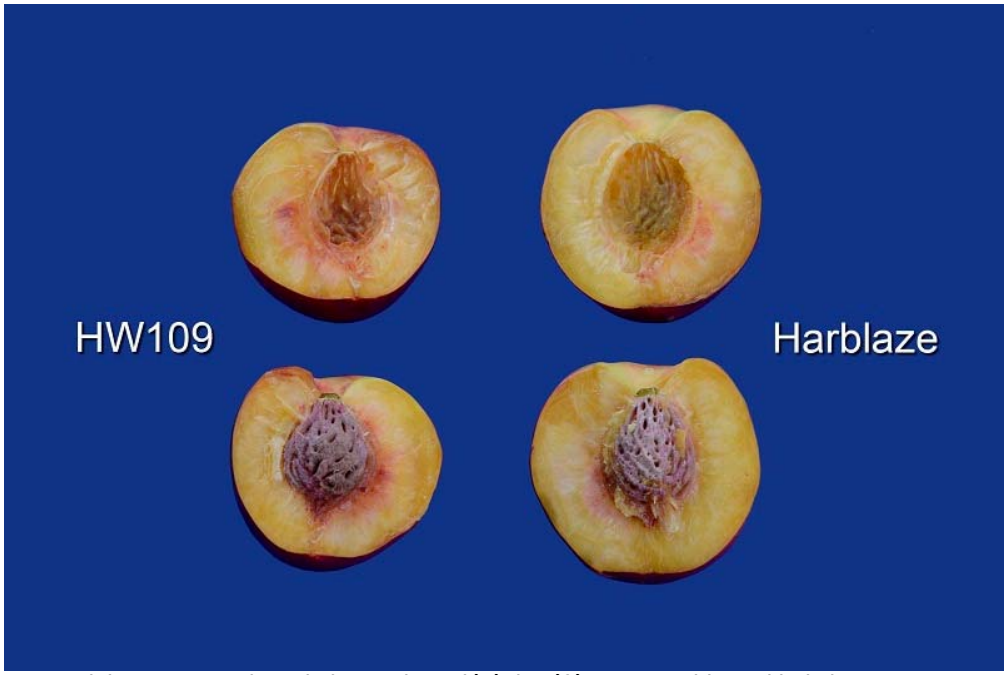

Nectarinier: 'HW109' (gauche) avec la variété de référence 'Harblaze' (droite)

Dénomination proposée: **'HW113'**
Numéro de la demande: 13-8035
Date de la demande: 2013/05/01
Requérant: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Mandataire au Canada: Vineland Research and Innovations Centre Inc., Vineland Station (Ontario)
Sélectionneur: David Hunter, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Vineland (Ontario)
Richard Layne, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Harrow (Ontario)

Variété de référence: 'Harblaze'

Sommaire: *La floraison est tardive chez 'HW113', alors qu'elle débute à une époque intermédiaire chez 'Harblaze'. La maturité de consommation a été atteinte le 24 août chez 'HW113', tandis qu'elle a été atteinte le 17 août chez of 'Harblaze'. La suture du fruit est faiblement marquée chez 'HW113', alors qu'elle est modérément marquée chez 'Harblaze'. La cavité pédonculaire est profonde chez 'HW113', tandis qu'elle est de profondeur moyenne chez 'Harblaze'. Autour du noyau, la chair du fruit est moyennement anthocyanée chez 'HW113', alors qu'elle est non antohcyanée ou très faiblement anthocyanée chez 'Harblaze'. Le noyau est brun foncé et fortement anthocyané chez 'HW113', tandis qu'il est brun clair et faiblement anthocyané chez 'Harblaze'.*

Description:
ARBRE : de grandeur moyenne, moyennement vigoureux, semi-dressé à étalé; floraison tardive, de durée moyenne; maturité de consommation atteinte le 24 août.
RAMEAUX FLORIFÈRES : d'épaisseur moyenne; face non ensoleillée fortement anthocyanée; boutons floraux en densité moyenne à élevée, principalement groupés par deux ou plus.

FLEURS : rosacées.
CALICE : à face interne rouge verdâtre.
COROLLE : à face interne principalement violet-bleu clair (RHS 69C) avec du rose-bleu (RHS 65A) à la base.
PÉTALES : ronds, au nombre de cinq à plus de cinq.
ÉTAMINES : portées au même niveau que les pétales et les anthères.
ANTHÈRES : pollen présent.
OVAIRE : pubescent.

LIMBE DES FEUILLES : vert, à rapport longueur/largeur élevé, concave en coupe transversale, à marge crénelée, à base aigüe; sommet recourbé, formant un petit angle; dessous de la nervure médiane dépourvu de pigmentation rouge.
PÉTIOLE : comportant généralement deux nectaires; nectaires réniformes.

FRUIT : moyen à gros, symétrique, elliptique en vue ventrale; extrémité pistillaire faiblement déprimée; suture faiblement marquée; cavité pédonculaire profonde, étroite à moyenne.
PEAU : jaune avec un lavis rouge moyen à rouge foncé de moyenne à grande étendue réparti en une plage uniforme et en marbrures, glabre, moyenne à épaisse, adhérant faiblement à la chair.
CHAIR : moyennement ferme, non fibreuse, moyennement sucrée, moyennement acide, principalement jaune, non anthocyanée ou très faiblement anthocyanée, non anthocyanée juste sous la peau, moyennement anthocyanée autour du noyau.
NOYAU : moyen à gros par rapport au fruit, obové en vue latérale, brun foncé, fortement anthocyané, faiblement à moyennement adhérent; surface présentant des cavités et des sillons.

Origine génétique: 'HW113' est issue d'une pollinisation classique de 'S3800' par un parent mâle inconnu réalisée en 1988 par Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Harrow, en Ontario. En 1993, les sujets ont été transférés à la Station de recherches de Vineland, pour être soumis à des évaluations plus poussées. 'HW109' a été mise au point à partir d'un arbre de cinq ans sélectionné pour la grosseur et le goût de ses fruits, sa période de maturité de récolte et sa tolérance aux maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant le printemps et l'été 2013 dans un verger du Vineland Research and Innovations Centre Inc., à Vineland, en Ontario. Ils ont porté sur 4 nectariniers de chaque variété, élevés sur porte-greffe 'Bailey' et espacés d'environ 3 mètres sur le rang. Les jeunes arbres avaient été plantés en 2003 à la station de recherches de Vineland. Un nectarinier de la variété candidate a été replanté en 2009, pour remplacer un sujet mort. Les mesures et observations ont été effectuées sur 10 parties de plantes, le 7 mai dans le cas des caractères des fleurs, le 8 juillet dans le cas des caractères des feuilles et le 30 août chez 'HW113' et le 21 août chez 'Harblaze' dans le cas des caractères des fruits. Les couleurs ont été déterminées à l'aide de la version 2007 du nuancier de la Royal Horticultural Society (RHS).

Nectarinier: 'HW113' (gauche) avec la variété de référence 'Harblaze' (droite)

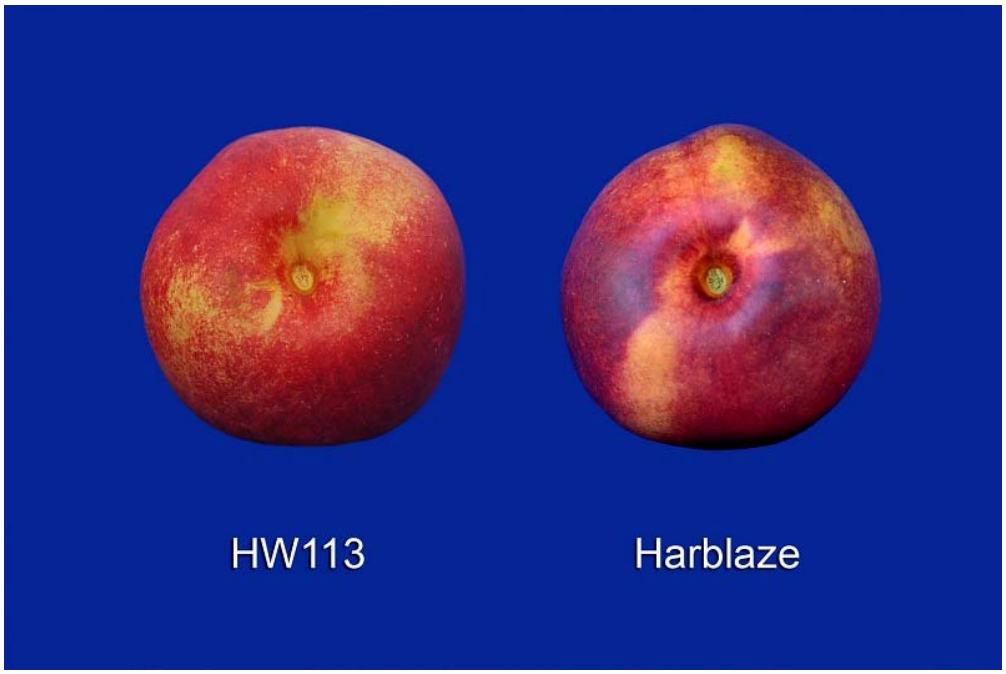

Nectarinier: 'HW113' (gauche) avec la variété de référence 'Harblaze' (droite)

Nectarinier: 'HW113' (gauche) avec la variété de référence 'Harblaze' (droite)

AVOINE
(Avena sativa)

Dénomination proposée: **'AAC Justice'**
Numéro de la demande: 13-8091
Date de la demande: 2013/07/31
Requérant: Regents of the University of Minnesota, St. Paul, Minnesota (États-Unis)
Agriculture et Agroalimentaire Canada, Winnipeg (Manitoba)
Mandataire au Canada: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Lacombe (Alberta)
Sélectionneur: Jennifer Mitchell Fetch, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Winnipeg (Manitoba)
Deon Stuthman, Univeristy of Minnesota, St. Paul, Minnesota (États-Unis)

Variété de référence: 'HiFi'

Sommaire: *Juste au dessus et au dessous du nœud supérieur, la tige est moyennement pubescente chez 'AAC Justice', alors qu'elle a une pubescence très clairsemée chez 'HiFi'.*

Description:
JEUNE PLANTE (au stade des 5-9 talles) : avoine de printemps; demi-dressée à intermédiaire; limbe et gaine des feuilles inférieures à pubescence très clairsemée.

FEUILLES (au stade du gonflement) : vert moyen, moyennement glauques au stade vert, à pubescence très clairsemée sur les bords.

TIGE : moyennement pubescente juste au-dessus et au-dessous du nœud supérieur.

PANICULE (juste après l'épiaison) : de densité moyenne; poils ou épines du nœud inférieur en très petit nombre.
RAMIFICATIONS DE LA PANICULE : horizontales; orientation équilatérale (symétrique); ramification latérale dominante formant un angle de 30 à 45 degrés ou plus avec le rachis.
ÉPILLET : retombant, à glumes faiblement à moyennement glauques; séparation des fleurons inférieurs par fracture.
RACHÉOLE : à pubescence très clairsemée; article compris entre les deux premières fleurs de longueur moyenne; sillons très courts.
LEMME : faiblement à moyennement glauque, blanche à jaune à maturité; chevauchement sur la paléole faible à moyen; faces latérale et dorsale glabres ou à pubescence très clairsemée; tendance à l'aristation absente ou très faible.

GRAIN (premier grain des épillets supérieurs) : vêtu, de couleur crème, sans pilosité basale; deux grains par épillet; gruau à pubescence de densité moyenne.
SCUTELLUM : arrondi au sommet, de grosseur moyenne.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : bonne résistance à la verse.

Origine génétique: 'AAC Justice' (désignations expérimentales OT2084, 06Mn25-AP1 et 10RAT26) est issue d'un croisement ND020965/SA050100 réalisé dans les serres de l'Université du Minnesota, à St. Paul, au Minnesota, durant l'hiver 2006. Les graines F2 ont été semées au champ au Minnesota durant l'été 2006. Les graines F3 ont été produites dans une pépinière d'hiver située près de Palmerston North, en Nouvelle Zélande, en 2006-2007. Vingt huit lignées F4 ont été sélectionnées parmi les sujets obtenus, et les graines ont été semées dans la pépinière à charbon et rouille du Centre de recherches sur les céréales (CRC) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Glenlea, au Manitoba, durant la saison de culture 2007. Dix huit lignées ont été retenues en vue d'une sélection plus poussée dans la pépinière d'hiver de Nouvelle Zélande durant l'hiver 2007-2008. Douze lignées supérieures F6, sélectionnées en fonction de la résistance à la rouille couronnée et à la rouille des tiges ainsi que de la tolérance au virus de la jaunisse nanisante de l'orge (BYDV), ont été cultivées dans la pépinière à charbon et rouille de Glenlea, en 2008. Vingt-deux lignées ont par la suite été sélectionnées pour leur résistance supérieure aux maladies, leur performance agronomique et la qualité de leurs grains, et leurs semences ont été multipliées en 2008-2009 dans la pépinière d'hiver située près de Palmerston North. Trois lignées ont été sélectionnées dans

cette pépinière et évaluées dans le cadre d'essais de rendement préliminaires non répétés menés au Manitoba et en Alberta en 2009 et dans le cadre d'essais répétés réalisés dans neuf localités de l'Ouest canadien durant l'été 2010. Deux de ces lignées ont été inscrites aux essais coopératifs de l'avoine de l'Ouest canadien de 2011 et de 2012 sous les désignations OT2083 et OT2084, en vue de l'évaluation de leur résistance aux maladies, de la qualité de leurs grains et de leur performance agronomique.

Épreuves et essais: Les essais de 'AAC Justice' ont été réalisés durant les étés 2012 et 2013 dans des parcelles d'Agriculture et Agroalimentaire Canada situées au Centre Canada-Manitoba de diversification des cultures, à Portage la Prairie, au Manitoba, à raison de 4 répétitions par variété. Les parcelles mesuraient 3,25 mètres carrés et comprenaient 5 rangs expérimentaux ainsi que 2 rangs de garde de blé d'hiver. Les rangs mesuraient 4,27 mètres de longueur et étaient espacés de 15,24 cm. La densité était d'environ 1 200 plants par variété par parcelle.

Avoine: 'AAC Justice' (droite) avec la variété de référence, 'HiFi' (gauche)

Dénomination proposée: **'CDC Haymaker'**
Numéro de la demande: 12-7597
Date de la demande: 2012/04/20
Requérant: University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: SeCan Association, Kanata (Ontario)
Sélectionneur: Aaron Beattie, University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)

Variétés de référence: 'CDC Weaver' et 'CDC Dancer'

Sommaire: *La fréquence de plants à dernière feuille recourbée est très élevée chez 'CDC Haymaker', alors qu'elle est moyenne chez 'CDC Weaver' et faible chez 'CDC Dancer'. La dernière feuille est plus longue et plus large chez 'CDC Haymaker' que chez les variétés de référence. L'épiaison survient plus tard chez 'CDC Haymaker' que chez les variétés de*

référence. La panicule et la glume inférieure sont plus longues chez 'CDC Haymaker' que chez les variétés de référence. La tendance à l'aristation est moyenne chez 'CDC Haymaker', alors qu'elle est très faible chez 'CDC Weaver' et absente ou très faible chez 'CDC Dancer'.

Description:
JEUNE PLANTE (au stade des 5-9 talles) : avoine de printemps destinée à la production de fourrage vert; demi-dressée; gaine des feuilles inférieures à pubescence clairsemée à moyenne; limbe des feuilles inférieures à pubescence clairsemée.

FEUILLES (au stade du gonflement) : vert foncé, moyennement glauques au stade vert; bord glabre ou à pubescence très clairsemée; fréquence très élevée de plants à dernière feuille recourbée.

TIGE : à pubescence clairsemée à moyenne juste au-dessus et au-dessous du nœud supérieur.

PANICULE (juste après l'épiaison) : de densité moyenne; nœud inférieur portant un nombre élevé de poils ou épines courts à moyens.
RAMIFICATIONS DE LA PANICULE : demi-dressées, à orientation intermédiaire; ramification latérale dominante formant un angle de moins de 30 à plus de 45 degrés avec le rachis.
ÉPILLET : demi-retombant à retombant, à glumes très faiblement à moyennement glauques; séparation des fleurons inférieurs par demi-abscission ou fracture.
RACHÉOLE : à pubescence clairsemée à moyenne; article compris entre les deux premières fleurs long; sillons moyens à longs.
LEMME : très faiblement à moyennement glauque, blanche à jaune à maturité; chevauchement sur la paléole moyen; faces latérale et dorsale à pubescence très clairsemée; tendance à l'aristation moyenne.

GRAIN (premier grain des épillets supérieurs) : vêtu, crème à jaune; pilosité basale présente; deux grains par épillet; gruau à pubescence de densité moyenne.
SCUTELLUM : pointu au sommet, de grosseur moyenne.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : résistance passable à la verse; plante sensible à la photopériode.

Origine génétique: 'CDC Haymaker' (désignation expérimentale SA04412) a été mise au point par sélection généalogique au Crop Development Centre, à l'Université de Saskatchewan, à Saskatoon, en Saskatchewan. Elle est issue d'un croisement 'CDC Baler' x 'CDC Dancer' réalisé en 2000. Les générations F1 à F4 ont été cultivées en masse, les F1 et F3 dans une pépinière d'hiver de Nouvelle Zélande. 'CDC Haymaker' a été obtenue en 2003 par sélection d'un poquet F5 issu d'une sélection F4, à Saskatoon. La lignée SA04412 a été obtenue par mise en mélange des graines de ce poquet F5 et a été soumise aux essais de rendement du Crop Development Centre de 2004 à 2010. 'CDC Haymaker' a été sélectionnée pour son rendement élevé en fourrage vert combiné à une bonne qualité du fourrage, la qualité de son grain (poids de 1 000 grains élevé et grain bien rempli), la hauteur de la plante et sa paille résistante.

Épreuves et essais: Les essais de 'CDC Haymaker' ont été réalisés à Saskatoon, en Saskatchewan, durant les étés 2012 et 2013, à raison de 3 répétitions par variété disposées en blocs complets randomisés. Les parcelles comprenaient 5 rangs de 3,7 mètres de longueur espacés de 20 cm. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 20 mesures. Les différences sont significatives au seuil de probabilité de 5 % selon le critère de la plus petite différence significative.

Tableau de comparaison pour 'CDC Haymaker'

	'CDC Haymaker'	'CDC Weaver'*	'CDC Dancer'*
Longueur de la dernière feuille (cm)			
moyenne 2012	30,9	21,1	18,1
écart-type 2012	6,21	1,56	1,69
moyenne 2013	40,8	24,7	19,7
écart-type 2013	5,41	4,27	3,06
Largeur de la dernière feuille (mm)			
moyenne 2012	17,3	12,3	13,1
écart-type 2012	2,94	0,86	0,72
moyenne 2013	19,7	11,2	14,4
écart-type 2013	2,68	1,42	1,67

Précocité d'épiaison (jours)			
moyenne 2012	58	55	53
moyenne 2013	58	54	53
Longueur de la panicule (cm)			
moyenne 2012	26,7	20,2	18,7
écart-type 2012	3,20	1,38	1,20
moyenne 2013	26,3	17,4	17,9
écart-type 2013	1,81	1,14	1,69
Longueur de la glume inférieure (mm)			
moyenne 2012	23,75	21,70	19,80
écart-type 2012	1,25	1,59	1,32
moyenne 2013	24,5	20,5	17,9
écart-type 2013	1,43	1,24	1,04

*variétés de référence

Avoine: 'CDC Haymaker' (centre) avec les variétés de référence 'CDC Dancer' (gauche) et 'CDC Weaver' (droite)

Dénomination proposée: **'CDC Ruffian'**
Numéro de la demande: 13-7937
Date de la demande: 2013/02/19
Requérant: University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)
Mandataire au Canada: FP Genetics Inc., Regina (Saskatchewan)
Sélectionneur: Aaron Beattie, University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan)

Variétés de référence: 'CDC Dancer' et 'Leggett'

Sommaire: *Juste au dessus et au dessous du nœud supérieur, la tige est glabre ou a une pubescence très clairsemée chez 'CDC Ruffian', alors qu'elle a une pubescence clairsemée à moyenne chez les variétés de référence. L'épiaison survient plus tard chez 'CDC Ruffian' que chez les variétés de référence. 'CDC Ruffian' donne une plante plus courte que 'CDC Dancer' et plus haute que 'Leggett'. La panicule de 'CDC Ruffian' est plus longue que celle de 'Leggett' et plus courte que celle de 'CDC Dancer'. La tendance à l'aristation est forte chez 'CDC Ruffian', tandis qu'elle est absente ou très faible chez les variétés de référence.*

Description:
JEUNE PLANTE (au stade des 5-9 talles) : avoine de printemps; dressée à demi-dressée; limbe et gaine des feuilles inférieures à pubescence clairsemée.

FEUILLES (au stade du gonflement) : vert foncé, moyennement glauques au stade vert; bord glabre ou à pubescence très clairsemée; fréquence faible à moyenne de plants à dernière feuille recourbée.

TIGE : glabre ou à pubescence très clairsemée juste au-dessus et au-dessous du nœud supérieur.

PANICULE (juste après l'épiaison) : dense; nœud inférieur portant un petit nombre de poils ou épines courts.
RAMIFICATIONS DE LA PANICULE : demi-dressées; orientation équilatérale (symétrique); ramification latérale dominante formant un angle de 30 à 45 degrés ou plus avec le rachis.
ÉPILLET : demi-retombant à retombant, à glumes faiblement à moyennement glauques; séparation des fleurons inférieurs par fracture.
RACHÉOLE : à pubescence clairsemée; article compris entre les deux premières fleurs de longueur moyenne; sillons courts.
LEMME : moyennement glauque, blanche à jaune à maturité; chevauchement sur la paléole faible; faces latérale et dorsale à pubescence très clairsemée; tendance à l'aristation forte.

GRAIN (premier grain des épillets supérieurs) : vêtu, crème à jaune; pilosité basale courte à moyenne; deux grains par épillet; gruau à pubescence moyenne à dense.
SCUTELLUM : pointu au sommet, de grosseur moyenne.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : résistance passable à bonne à la verse; plante sensible à la photopériode; teneurs en protéines, en lipides et en gomme (bêta-glucane) de 13,4 %, 7,2 % et 4,3 %, respectivement.

Origine génétique: 'CDC Ruffian' (désignation expérimentale OT3054) a été mise au point par sélection généalogique au Crop Development Centre, à l'Université de Saskatchewan, à Saskatoon, en Saskatchewan. Elle est issue d'un croisement 'OT399' x 'OT599' réalisé en 2003. Les générations F1 à F4 ont été cultivées en masse, les F2 et F4 dans une pépinière d'hiver de Nouvelle Zélande. 'CDC Ruffian' a été obtenue en 2006 par sélection d'un poquet F6 issu d'une sélection F5, à Saskatoon. La lignée SA070923 a été obtenue par mise en mélange des graines de ce poquet F6 et a été soumise aux essais de rendement du Crop Development Centre de 2007 à 2009, puis aux Essais coopératifs de l'avoine de l'Ouest canadien de 2010 et de 2011 sous la désignation OT3054. 'CDC Ruffian' a été sélectionnée pour son rendement grainier et son rendement à la mouture élevés, la qualité de son grain (poids de 1 000 grains élevé, grain bien rempli, faible pourcentage de grains minces), pour la petite taille de la plante et pour sa résistance au charbon.

Épreuves et essais: Les essais de 'CDC Ruffian' ont été réalisés à Saskatoon, en Saskatchewan, durant les étés 2012 et 2013, à raison de 3 répétitions par variété disposées en blocs complets randomisés. Les parcelles comprenaient 5 rangs de 3,7 mètres de longueur espacés de 20 cm. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 20 mesures. Les différences sont significatives au seuil de probabilité de 5 % selon le critère de la plus petite différence significative.

Tableau de comparaison pour 'CDC Ruffian'

	'CDC Ruffian'	'CDC Dancer'*	'Leggett'*
Précocité d'épiaison (jours)			
moyenne 2012	54	52	49
moyenne 2013	55	53	51
Hauteur de la plante (cm)			
moyenne 2012	85,95	93,85	83,55
écart-type 2012	2,28	6,52	2,98
moyenne 2013	102,5	108,2	98,5
écart-type 2013	8,2	4,7	4,6
Longueur de la panicule (cm)			
moyenne 2012	16,88	18,31	14,1
écart-type 2012	1,19	1,64	0,75
moyenne 2013	15,2	17,9	13,1
écart-type 2013	1,53	1,69	0,96

*variétés de référence

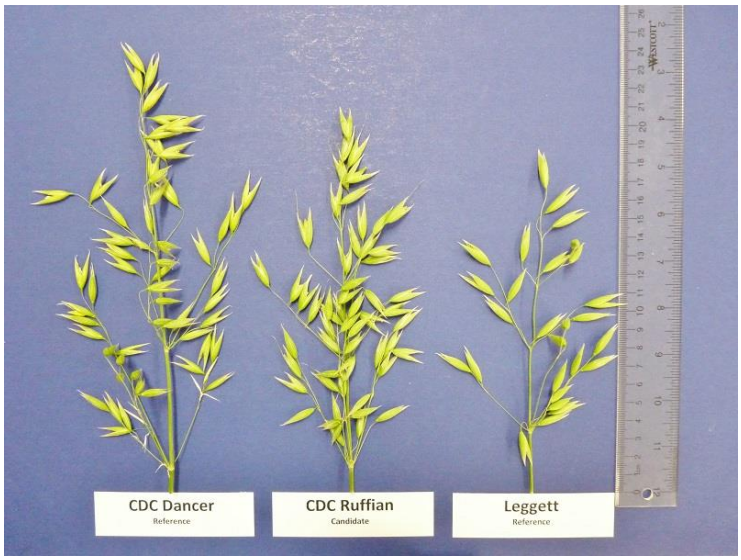

Avoine: 'CDC Ruffian' (centre) avec les variétés de référence, 'CDC Dancer' (gauche) et 'Leggett' (droite)

Avoine: 'CDC Ruffian' (centre) avec les variétés de référence, 'CDC Dancer' (gauche) et 'Leggett' (droite)

POIS
(Pisum sativum)

Dénomination proposée: **'Abarth'**
Numéro de la demande: 11-7426
Date de la demande: 2011/11/28
Requérant: Limagrain Europe SA, Verneuil l'Etang (France)
Mandataire au Canada: FP Genetics Inc., Regina (Saskatchewan)
Sélectionneur: Titus de Vries, Limagrain Europe SA, Verneuil l'Etang (France)

Variétés de référence: Talento et Agassiz

Sommaire: *Les macules des stipules sont très clairsemées chez 'Abarth', alors qu'elles sont clairsemées chez 'Agassiz' et en densité moyenne chez 'Talento'. La floraison est hâtive chez 'Abarth', alors qu'elle est intermédiaire chez les deux variétés de référence. Les sépales supérieurs sont de largeur moyenne chez 'Abarth', alors qu'ils sont étroits chez les variétés de référence. L'éperon du pédoncule est court chez 'Abarth', alors qu'il est de longueur moyenne chez les variétés de référence. De la tige à la première gousse, le pédoncule est plus court chez 'Abarth' que chez 'Agassiz'. La gousse est droite ou très faiblement courbée chez 'Abarth', tandis qu'elle est faiblement courbée chez 'Agassiz'. Les graines immatures sont vert moyen chez 'Abarth', alors qu'elles sont vert clair chez 'Agassiz'. Les graines sont plus lourdes chez 'Abarth' que chez les variétés de référence.*

Description:
PLANTE : vert moyen à la floraison, non anthocyanée, à tiges non fasciées, à feuilles sans folioles, à précocité de maturation intermédiaire; pois de grande culture.

TIGES : non anthocyanées au point d'insertion des stipules; nombre élevé de nœuds jusqu'au premier nœud fertile, y compris ce dernier.

STIPULES : de grandeur moyenne, de longueur moyenne du point d'insertion au sommet, à lobe court sous le point d'insertion, à macules très clairsemées.

PÉDONCULE : à éperon court; bractées absentes à peu nombreuses.
FLEURS : au nombre de deux par nœud; floraison hâtive.
SÉPALES SUPÉRIEURS : de largeur moyenne, à sommet arrondi chez les fleurs du deuxième nœud florifère.
ÉTANDARD : blanc, moyennement ondulé, à base modérément arquée.

GOUSSE : entièrement parcheminée, droite ou très faiblement courbée, vert moyen lorsque pleinement renflée, à paroi non épaissie, à suture avec fils.
GRAINES IMMATURES : vert moyen.
GRAINES SÈCHES : ellipsoïdes, à grains d'amidon composés; cotylédons jaunes; hile de la même couleur que le tégument.

Origine génétique: 'Abarth' (désignation expérimentale LN4206) est issue d'un croisement entre '02031' et '02066' réalisé en 2002 dans l'ancienne station d'amélioration végétale de Lelystad, aux Pays-Bas. Un semis provenant de ce croisement a été sélectionné; la lignée a ensuite fait l'objet d'une sélection avec maintien de la filiation unipare et d'essais de rendement avec répétitions. Les critères de sélection étaient le rendement, la résistance à l'oïdium, la résistance à la verse et la hauteur de la plante.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais ont été réalisés durant les étés 2012 et 2013 à Barrhead, en Alberta, à raison de 4 répétitions par variété, disposées selon un plan non randomisé à parcelles de 3,6 mètres carrés. Les rangs étaient longs de 4,5 mètres et espacés de 0,2 mètre. La densité d'ensemencement était de 75 plants par mètre carré. Les caractères quantitatifs sont fondés sur des mesures prises chaque année chez 10 sujets de chaque variété.

Tableau de comparaison pour 'Abarth'

	'Abarth'	Talento*	Agassiz*
Longueur du pédoncule de la tige à la première gousse (cm)			
moyenne en 2012	3,48	4,59	6,58
écart-type	1,12	1,21	1,61
moyenne en 2013	5,95	8,25	10,47
écart-type	1,35	1,31	1,91
Poids de 1000 graines (g)			
moyenne en 2012	228,8	212,4	202,0
écart-type	2,5	3,2	3,3
moyenne en 2013	293,3	265,2	244,5
écart-type	15,9	8,0	5,1

*variétés de référence

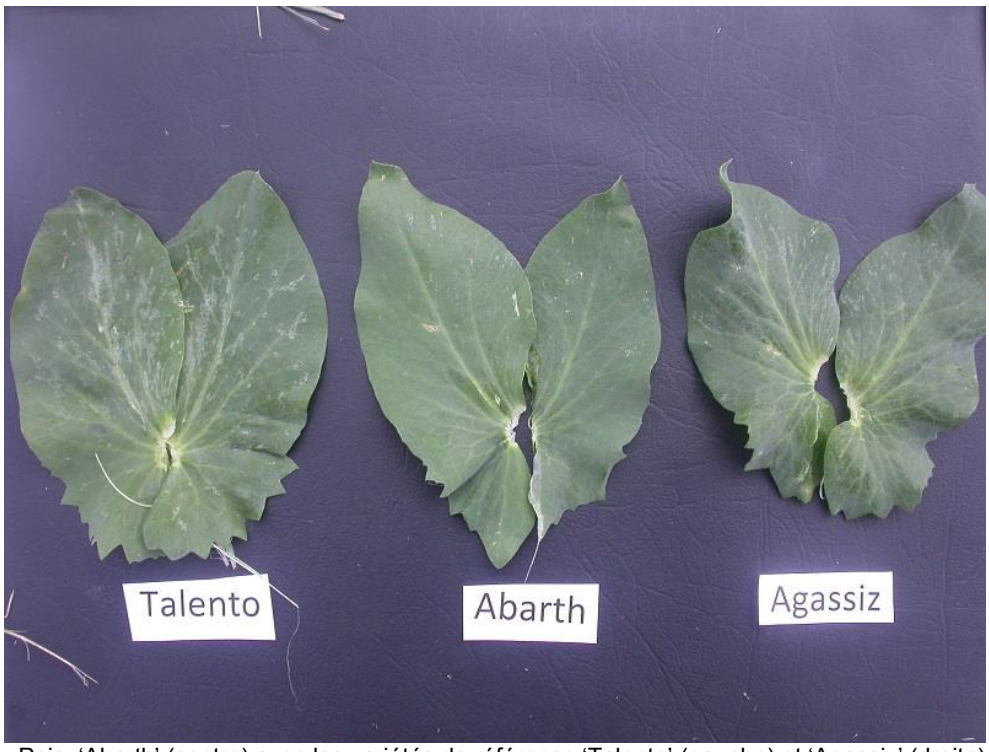

Pois: 'Abarth' (centre) avec les variétés de référence 'Talento' (gauche) et 'Agassiz' (droite)

Pois: 'Abarth' (gauche) avec les variétés de référence 'Agassiz' (centre) et 'Talento' (droite)

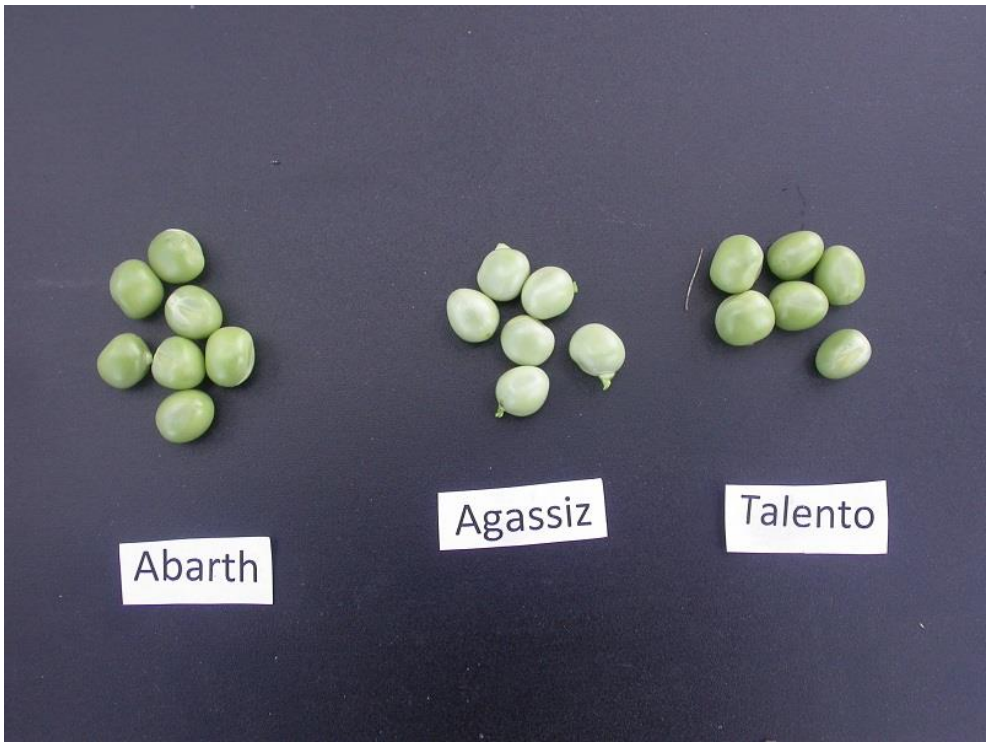

Pois: 'Abarth' (gauche) avec les variétés de référence 'Agassiz' (centre) et 'Talento' (droite)

POMME DE TERRE
(Solanum tuberosum)

Dénomination proposée:	**'AmaRosa'**
Numéro de la demande:	12-7617
Date de la demande:	2012/05/29
Requérant:	Oregon State University, Corvallis, Oregon (États-Unis) University of Idaho, Moscow, Idaho (États-Unis) United States of America, as represented by the Secretary of Agriculture, Washington, District of Columbia (États-Unis) Washington State University Research Foundation, Pullman, Washington (États-Unis)
Mandataire au Canada:	Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Sélectionneur:	Solomon Yilma, Oregon State University, Corvallis, Oregon (États-Unis)

Variété de référence: 'All Red'

Sommaire: *Le germe est petit chez 'AmaRosa', alors qu'il est de grosseur moyenne chez 'All Red'. La pubescence de la base du germe est clairsemée chez 'AmaRosa', tandis qu'elle est moyenne chez 'All Red'. La marge des folioles est plate ou très faiblement ondulée chez 'AmaRosa', alors qu'elle est faiblement à moyennement ondulée chez 'All Red'. Le dessus des folioles est mat chez 'AmaRosa', tandis qu'il est moyennement luisant chez 'All Red'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du bouton floral est grande chez 'AmaRosa', tandis qu'elle est moyenne chez 'All Red'. 'AmaRosa' donne une plante plus courte que 'All Red'. Les inflorescences sont moyennement nombreuses et petites à moyennes chez 'AmaRosa', alors qu'elles sont nombreuses et moyennes à grandes chez 'All Red'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique de la face interne de la corolle est forte chez 'AmaRosa', tandis qu'elle est moyenne chez 'All Red'. La maturation est tardive chez 'AmaRosa', alors qu'elle est hâtive à intermédiaire chez 'All Red'. Le tubercule de 'AmaRosa' est allongé à très allongé, tandis que celui de 'All Red' est ovale à ovale-allongé.*

Description:
GERME : ovoïde, petit, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de très forte intensité comportant une proportion moyenne de bleu, à pubescence clairsemée.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port intermédiaire, à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne, à pubescence moyenne.

PLANTE : dressée à demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation tardive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de grande étendue présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert foncé, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de forte intensité et de grande étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate ou très faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées, à dessus mat; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe pubescent.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses, petites à moyennes; pédoncule à pigmentation anthocyanique de grande étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique de grande étendue.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne de forte intensité et de très grande étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : allongé à très allongé; chair rouge.

YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau rouge à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : rouge.

Origine génétique: 'AmaRosa' est issue d'une pollinisation entre PA97B23-2 (parent femelle) et un mélange de pollen non identifié de variétés de pommes de terres rouges réalisée en 2000 à l'Université de l'État d'Oregon. Des semences issues de ce croisement ont été semées en serre en 2000, et les tubercules ainsi obtenus ont été récoltés et plantés au champ à Madras, en Oregon, en 2001. Un sujet a été sélectionné parmi cette descendance et désigné 'AmaRosa'. Les critères de sélection des essais initiaux étaient l'aspect des tubercules, leur forme, leur grosseur, leurs yeux, le caractère lisse de leur peau ainsi que la couleur de la peau et de la chair. Les critères de sélection des essais subséquents étaient les composantes du rendement, la qualité, la réaction aux maladies et les caractéristiques chimiques.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'AmaRosa'

	'AmaRosa'	**'All Red'***
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	27,9	47,7
écart-type	6,4	3,9

*variété de référence

Pomme de terre: 'AmaRosa' (gauche) avec la variété de référence 'All Red' (droite)

Dénomination proposée: **'Antonia'**
Numéro de la demande: 12-7514
Date de la demande: 2012/02/13
Requérant: Europlant Pflanzenzucht GmbH, Lüneburg (Allemagne)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Sélectionneur: Böhm Nordkartoffel Agrarproduktion OHG, Luneburg (Allemagne)

Variété de référence: 'Belana'

Sommaire: *La fréquence d'émergence de racines sur le germe est élevée chez 'Antonia', tandis qu'elle est faible chez 'Belana'. La pigmentation anthocyanique de la tige est de petite à moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Antonia', alors qu'elle est de petite étendue et présente seulement jusqu'au milieu de la tige chez 'Belana'. La pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane de la feuille est de moyenne à grande étendue et de faible à moyenne intensité chez 'Antonia', tandis qu'elle est absente ou de très petite étendue et absente ou de très faible intensité chez 'Belana'. Le limbe des folioles de la rosette apicale est pubescent chez 'Antonia', alors qu'il est glabre chez 'Belana'. Les inflorescences sont moyennement nombreuses chez 'Antonia', alors qu'elles sont absentes ou très peu nombreuses chez 'Belana'. La pigmentation anthocyanique de la face interne de la corolle est de grande étendue et de moyenne intensité chez 'Antonia', alors qu'elle est absente ou de très petite étendue et absente ou de très faible intensité chez 'Belana'. La maturation est tardive chez 'Antonia', alors qu'elle survient à une époque intermédiaire chez 'Belana'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence élevée d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de forte intensité comportant une proportion de bleu absente à moyenne, à pubescence clairsemée.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port fermé à intermédiaire, à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne, à pubescence moyenne.

PLANTE : dressée à demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation tardive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de petite à moyenne étendue, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de faible à moyenne intensité et de moyenne à grande étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge moyennement ondulée, à nervures faiblement à moyennement enfoncées, à dessus mat; folioles secondaires en nombre faible; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe pubescent.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses, petites à moyennes; pédoncule à pigmentation anthocyanique d'étendue absente à petite.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique de petite étendue.
COROLLE : moyenne à grande; pigmentation anthocyanique de la face interne de moyenne intensité et de grande étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : ovale; chair jaune foncé.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Antonia' est issue d'un croisement entre P 92/388 (parent femelle) et 165/22/65 B (parent mâle) réalisé en 2000 à Petersgroden, près de Bockshorn, en Basse-Saxe, en Allemagne. La variété a ensuite été mise au point par sélection positive de divers caractères agronomiques.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang.

Pomme de terre: 'Antonia' (gauche) avec la variété de référence 'Belana' (droite)

Dénomination proposée: **'Bellinda'**
Numéro de la demande: 10-7099
Date de la demande: 2010/12/03
Requérant: Europlant Pflanzenzucht GmbH, Lüneburg (Allemagne)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Sélectionneur: Böhm Nordkartoffel Agrarproduktion OHG, Luneburg (Allemagne)

Variété de référence: 'Belana'

Sommaire: *La pubescence de la base du germe est moyenne chez 'Bellinda', alors qu'elle est clairsemée chez 'Belana'. Le sommet du germe est petit par rapport à la base chez 'Bellinda', tandis qu'il est de grosseur moyenne chez 'Belana'. La pigmentation anthocyanique de la tige est de moyenne à grande étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Bellinda', alors qu'elle est de petite étendue et présente seulement jusqu'au milieu de la tige chez 'Belana'. Les feuilles de 'Bellinda' sont vert moyen, alors que celles de 'Belana' sont vert clair. La pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane de la feuille est de petite à moyenne étendue et de faible à moyenne intensité chez 'Bellinda', tandis qu'elle est absente ou de très petite étendue et absente ou de très faible intensité chez 'Belana'. Les inflorescences sont moyennement nombreuses et de grandeur moyenne chez 'Bellinda', alors qu'elles sont absentes ou très peu nombreuses et petites chez 'Belana'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence moyenne d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de forte intensité comportant une proportion de bleu absente à moyenne, à pubescence moyenne.
SOMMET DU GERME : petit par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne, à pubescence moyenne.

PLANTE : dressée à demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation intermédiaire à tardive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne à grande, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire à ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de faible à moyenne intensité et de petite à moyenne étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate à faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées, à dessus mat; folioles secondaires en nombre faible; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses, de grandeur moyenne; pédoncule à pigmentation anthocyanique de petite étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique d'étendue petite à moyenne.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : ovale à ovale-allongé; chair jaune foncé.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, non anthocyanée à faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Bellinda' est issue d'un croisement entre 287/89/128 (parent femelle) et 'Belana' (parent mâle) réalisé en 1997 à Ebstorf, en Basse-Saxe, en Allemagne. La variété a ensuite été mise au point par sélection positive de divers caractères agronomiques.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang.

Pomme de terre: 'Bellinda' (gauche) avec la variété de référence 'Belana' (droite)

Dénomination proposée: **'Blue Belle'**
Numéro de la demande: 11-7217
Date de la demande: 2011/03/10
Requérant: Germicopa SAS, Quimper (France)
Mandataire au Canada: Goudreau Gage Dubuc, Montréal (Québec)
Sélectionneur: Eric Bargy, Germicopa SAS, Quimper (France)

Variété de référence: 'Kennebec'

Sommaire: *Le germe est petit chez 'Blue Belle', alors qu'il est moyen à gros chez 'Kennebec'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique du germe est très forte à la base et au sommet chez 'Blue Belle', alors qu'elle est faible à la base et absente ou très faible au sommet chez 'Kennebec'. La pigmentation anthocyanique de la tige est de grande étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Blue Belle', alors qu'elle est absente chez 'Kennebec'. La pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane des feuilles est de grande étendue et de moyenne intensité chez 'Blue Belle', tandis qu'elle est absente ou de très petite étendue et absente ou de très faible intensité chez 'Kennebec'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du bouton floral et de la face interne de la corolle est très grande chez 'Blue Belle', alors qu'elle est absente ou très petite chez 'Kennebec'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique de la face interne de la corolle est moyenne chez 'Blue Belle', tandis qu'elle est absente ou très faible chez 'Kennebec'. 'Blue Belle' donne une plante plus haute que 'Kennebec'. Autour de la base des yeux, la peau est bleue chez 'Blue Belle', tandis qu'elle est jaune chez 'Kennebec'.*

Description:
GERME : sphérique, petit, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de très forte intensité comportant une proportion élevée de bleu, à pubescence moyenne.
SOMMET DU GERME : gros par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique de très forte intensité, à pubescence moyenne.

PLANTE : demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation tardive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de grande étendue présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de moyenne intensité et de grande étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate ou très faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe pubescent.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses à nombreuses, de grandeur moyenne; pédoncule à pigmentation anthocyanique de grande étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique de très grande étendue.
COROLLE : grande; pigmentation anthocyanique de la face interne de moyenne intensité et de très grande étendue comportant une proportion moyenne de bleu.

TUBERCULE : ovale; chair crème à jaune clair.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau bleue à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, non anthocyanée ou très faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Blue Belle' est issue d'un croisement entre 'Sylvia' (parent femelle) et 'Cara' (parent mâle) réalisé en 1996 à Châteauneuf-du-Faou, en France. En 1997, les semences issues de ce croisement ont été semées en serre, puis les semis ont été repiqués dans des pots de 9 cm. Un des tubercules obtenus a été récolté et planté au champ en 1998. Quatre tubercules ont été récoltés, puis plantés dans 4 poquets en 1999. On y a récolté 30 tubercules, dont 18 ont été plantés au champ pour la production de semence et 8 ont été plantés dans le nord du Portugal, aux fins d'essais, en 2000. De 2001 à 2004, des essais ont été réalisés en France, en Italie, au Portugal, en Espagne, à Chypre, au Maroc, en Tunisie et en Allemagne. Des évaluations plus poussées ont été menées en Israël et en Égypte de 2005 à 2007. Les critères de sélection

étaient la résistance aux organismes nuisibles, le rendement, la qualité culinaire, l'aptitude à la production de frites, la teneur en matière sèche, l'aptitude à l'entreposage et l'aspect.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Blue Belle'

	'Blue Belle'	'Kennebec'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	40,3	35,6
écart-type	6,1	1,9

*variété de référence

Pomme de terre: 'Blue Belle' (gauche) avec la variété de référence 'Kennebec' (droite)

Dénomination proposée: **'Citadel'**
Numéro de la demande: 10-7047
Date de la demande: 2010/08/10
Requérant: Agrico Cooperatie u. a., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Parkland Seed Potatoes Ltd., Edmonton (Alberta)
Sélectionneur: Agrico Research B.V. (Pays-Bas)

Variété de référence: 'Estima'

Sommaire: *La pubescence de la base du germe est clairsemée chez 'Citadel', tandis qu'elle est moyenne chez 'Estima'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique de la base du germe est moyenne à forte chez 'Citadel', alors qu'elle est*

absente ou très faible chez 'Estima'. Le sommet du germe est de grosseur moyenne par rapport à la base chez 'Citadel', tandis qu'il est petit chez 'Estima'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique du sommet du germe est moyenne chez 'Citadel', tandis qu'elle est absente ou très faible chez 'Estima'. La pigmentation anthocyanique de la tige est de petite à moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Citadel', tandis qu'elle est absente chez 'Estima'. Les folioles latérales de la deuxième paire sont plus longues que larges chez 'Citadel', alors qu'elles sont aussi longues que larges chez 'Estima'. 'Citadel' donne une plante plus courte que 'Estima'. La corolle est petite chez 'Citadel', alors qu'elle est de grandeur moyenne chez 'Estima'. La chair du tubercule est jaune moyen chez 'Citadel', tandis qu'elle est jaune clair chez 'Estima'.

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence moyenne d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne à forte comportant une proportion absente à faible de bleu, à pubescence clairsemée.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique de moyenne intensité, à pubescence clairsemée à moyenne.

PLANTE : dressée à demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation hâtive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de petite à moyenne étendue, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire à ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate à faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : peu nombreuses à moyennement nombreuses, petites; pédoncule à pigmentation anthocyanique de petite étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique absente ou de très petite étendue.
COROLLE : petite; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : courtement ovale; chair jaune moyen.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Citadel' est issue d'un croisement entre AR 89-658 (parent femelle) et 'Ceasar' (parent mâle) réalisé en 1995 dans la station d'amélioration d'Agrico Research, à Emmeloord, aux Pays-Bas. Les semences issues de ce croisement ont été semées en serre en 1996, et les tubercules ainsi obtenus ont été récoltés et plantés au champ au printemps 1997. Un sujet a été sélectionné parmi cette descendance et désigné 'Citadel'. La variété a ensuite été mise au point par sélection négative de divers caractères agronomiques ou liés à la résistance à diverses maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Citadel'

	'Citadel'	'Estima'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	31,4	42,4
écart-type	4,7	3,4

*variété de référence

Pomme de terre: 'Citadel' (gauche) avec la variété de référence 'Estima' (droite)

Dénomination proposée: **'Coquine'**
Numéro de la demande: 13-7942
Date de la demande: 2013/02/26
Requérant: SICA Grocep, Laurière (France)
Mandataire au Canada: Tuberosum Technologies Inc., Outlook (Saskatchewan)
Sélectionneur: Hervé Dubreuil, SICA Grocep, Laurière (France)

Variété de référence: 'Challenger'

Sommaire: *Le germe est ovoïde chez 'Coquine', alors qu'il est sphérique chez 'Challenger'. La pigmentation anthocyanique de la base du germe est de moyenne intensité et comporte une proportion moyenne de bleu chez 'Coquine', alors qu'elle est de faible intensité et comporte une proportion absente à faible de bleu chez 'Challenger'. La pubescence de la base du germe est clairsemée chez 'Coquine', tandis qu'elle est moyenne à dense chez 'Challenger'. Le sommet du germe a un port intermédiaire chez 'Coquine', alors qu'il a un port fermé chez 'Challenger'. Les feuilles et les folioles latérales de la deuxième paire sont moyennes à grandes chez 'Coquine', alors qu'elles sont petites à moyennes chez 'Challenger'. Le limbe des folioles de la rosette apicale est glabre chez 'Coquine', alors qu'il est pubescent chez 'Challenger'. 'Coquine' donne une plante plus courte que 'Challenger'. La maturation survient à une époque intermédiaire chez 'Coquine', tandis qu'elle est tardive chez 'Challenger'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne comportant une proportion moyenne de bleu, à pubescence clairsemée.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port intermédiaire, à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité, à pubescence moyenne.

PLANTE : demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); époque de maturation intermédiaire.

TIGES : non anthocyanées.

FEUILLES : vert moyen, moyennes à grandes, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : moyennes à grandes, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate à faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : peu nombreuses, petites; pédoncule à pigmentation anthocyanique absente ou de très petite étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique absente ou de très petite étendue.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : ovale à ovale-allongé; chair jaune moyen.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, faiblement à moyennement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Coquine' est issue d'un croisement entre '92T.118.36' (parent femelle) et 'Emeraude' (parent mâle) réalisé en 1998 dans station d'amélioration de Lavergne de la SICA Grocep, située près de Lavergne, en France. Les semences issues de ce croisement ont été semées en serre en 1999, et les tubercules ainsi obtenus ont été récoltés et plantés au champ au printemps 2000. Un sujet a été sélectionné parmi cette descendance et désigné 'Coquine'. La variété a ensuite été mise au point par sélection négative de divers caractères agronomiques ou liés à la résistance à diverses maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Coquine'

	'Coquine'	'Challenger'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	28,3	37,4
écart-type	6,5	3,1

*variété de référence

Pomme de terre: 'Coquine' (gauche) avec la variété de référence 'Challenger' (droite)

Dénomination proposée: **'Dinky'**
Numéro de la demande: 10-7149
Date de la demande: 2010/12/29
Requérant: Germicopa SAS, Quimper (France)
Mandataire au Canada: Goudreau Gage Dubuc, Montréal (Québec)
Sélectionneur: Eric Bargy, Germicopa SAS, Quimper (France)

Variété de référence: 'Norland'

Sommaire: *Le germe est de grosseur moyenne et ovoïde chez 'Dinky', alors qu'il est gros et largement cylindrique chez 'Norland'. Le sommet du germe a un port fermé chez 'Dinky', tandis qu'il a un port ouvert chez 'Norland'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique du sommet du germe est forte chez 'Dinky', alors qu'elle est faible chez 'Norland'. Les feuilles de 'Dinky' sont vert clair, alors que celles de 'Norland' sont vert foncé. La silhouette des feuilles est ouverte chez 'Dinky', tandis qu'elle est intermédiaire chez 'Norland'. La marge des folioles est plate ou très faiblement ondulée chez 'Dinky', alors qu'elle est faiblement ondulée chez 'Norland'. Les nervures des folioles sont faiblement à moyennement enfoncées chez 'Dinky', alors qu'elles sont moyennement enfoncées à enfoncées chez 'Norland'. 'Dinky' donne une plante plus haute que 'Norland'. La maturation survient à une époque intermédiaire chez 'Dinky', alors qu'elle est très hâtive chez 'Norland'. Le tubercule de 'Dinky' est ovale-allongé, tandis que celui de 'Norland' est courtement ovale. Les yeux du tubercule sont peu profonds chez 'Dinky', alors qu'ils sont moyennement profonds chez 'Norland'. La peau est jaune à la base des yeux chez 'Dinky', tandis qu'elle est rouge chez 'Norland'. La chair du tubercule est crème chez 'Dinky', tandis qu'elle est blanche chez 'Norland'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de forte intensité comportant une proportion absente à moyenne de bleu, à pubescence clairsemée à moyenne.
SOMMET DU GERME : gros par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique de forte intensité, à pubescence moyenne à dense.

PLANTE : dressée à demi-dressée, de type rameux à intermédiaire (feuillage clairsemé à moyen ne cachant pas les tiges à cachant partiellement les tiges); époque de maturation intermédiaire.

TIGES : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert clair, de grandeur moyenne, à silhouette ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de moyenne intensité et de grande étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate ou très faiblement ondulée, à nervures faiblement à moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre faible à moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : peu nombreuses à moyennement nombreuses, petites à moyennes; pédoncule à pigmentation anthocyanique de moyenne à grande étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique de petite étendue.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne de moyenne intensité et de grande étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : ovale-allongé; chair crème.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : rouge.

Origine génétique: 'Dinky' est issue d'un croisement entre 'G84TT4110001' (parent femelle) et 'G89D2006003' (parent mâle) réalisé en 1994 à Châteauneuf-du-Faou, en France. Au printemps 1995, les semences issues de ce croisement ont été semées en serre, puis les semis ont été repiqués dans des pots de 9 cm. Un des tubercules obtenus a été récolté et planté au champ en 1996. Quatre tubercules ont été récoltés, puis plantés dans 4 poquets en 1997. On y a récolté 30 tubercules, dont 18 ont été plantés au champ pour la production de semence et 4 ont été plantés dans le nord du Portugal, aux fins d'essais, en 1998. De 1999 à 2003, des essais ont été réalisés en France, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne et en Italie. Des évaluations plus poussées ont été menées dans tous ces pays ainsi qu'au Royaume-Uni en 2004 et 2005. Les critères de sélection étaient la résistance aux organismes nuisibles, le rendement, la qualité culinaire, l'aptitude à la production de frites, la teneur en matière sèche, l'aptitude à l'entreposage et l'aspect.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Dinky'

	'Dinky'	'Norland'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	47,4	32,3
écart-type	7,3	3,4

*variété de référence

Pomme de terre: 'Dinky' (gauche) avec la variété de référence 'Norland' (droite)

Dénomination proposée: **'FL2312'**
Numéro de la demande: 13-7914
Date de la demande: 2013/02/05
Requérant: Frito-Lay North America, Inc., Plano, Texas (États-Unis)
Mandataire au Canada: PepsiCo Foods Canada, Mississauga (Ontario)
Sélectionneur: Robert W. Hoopes, Frito-Lay, Inc., Rhinelander, Wisconsin (États-Unis)

Note: Le requérant a demandé d'être exempté de l'obligation d'accorder des licences, afin d'avoir le temps de procéder à la multiplication et à la distribution du matériel de reproduction de la variété. L'exemption pourra être accordée pour une période de deux ans à compter de la date de délivrance du certificat d'obtention.

Variété de référence: 'Atlantic'

Sommaire: *Le germe est petit et sphérique chez 'FL2312', alors qu'il est de grosseur moyenne et ovoïde chez 'Atlantic'. La pubescence du sommet du germe est clairsemée chez 'FL2312', tandis qu'elle est dense chez 'Atlantic'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique du sommet du germe est forte chez 'FL2312', alors qu'elle est faible chez 'Atlantic'. 'FL2312' donne une plante de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges), alors que 'Atlantic' donne une plante de type feuillu (feuillage dense cachant entièrement ou presque entièrement les tiges). La pigmentation anthocyanique des tiges est de petite étendue et présente seulement jusqu'au milieu de la tige chez 'FL2312', tandis qu'elle est absente chez 'Atlantic'. Le limbe des folioles de la rosette apicale est pubescent chez 'FL2312', alors qu'il est glabre chez 'Atlantic'. 'FL2312' donne une plante plus haute que 'Atlantic'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du pédoncule est moyenne à grande chez 'FL2312', alors qu'elle est absente ou très petite chez 'Atlantic'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique de la face interne de la corolle est absente ou très petite chez 'FL2312', tandis qu'elle est grande chez 'Atlantic'. La peau du tubercule est jaune chez 'FL2312', tandis qu'elle est beige clair chez 'Atlantic'. La chair du tubercule est blanche chez 'FL2312', alors qu'elle est crème chez 'Atlantic'.*

Description:
GERME : sphérique, petit, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de forte intensité comportant une proportion moyenne à élevée de bleu, à pubescence moyenne à dense.
SOMMET DU GERME : gros par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique de forte intensité, à pubescence clairsemée.

PLANTE : demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation hâtive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de petite étendue, présente seulement jusqu'au milieu de la tige.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire à ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité et de petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : moyennes à grandes, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge moyennement ondulée, à nervures moyennement enfoncées à enfoncées; dessus mat; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe pubescent.

INFLORESCENCES : nombreuses, grandes; pédoncule à pigmentation anthocyanique de moyenne à grande étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : courtement ovale; chair blanche.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, non anthocyanée à faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'FL2312' (désignation expérimentale 2005 158.01) est issue d'un croisement entre 'FL 1924' (parent femelle) et 'Andover' (parent mâle) réalisé en 1997 dans les installations d'exploitation et de développement agricoles de Frito-Lay, près de Rhinelander, au Wisconsin, aux États-Unis. Les semences issues de ce croisement ont été semées en serre près de Rhinelander, puis les semis ont été repiqués dans des pots placés à l'extérieur en juin 2004. Les tubercules obtenus ont été récoltés et plantés au champ au printemps 2005. Un sujet a été sélectionné parmi cette descendance et désigné 2005 158.01. La variété a ensuite été mise au point par sélection négative de divers caractères agronomiques ou liés à la résistance à diverses maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'FL2312'

	'FL2312'	'Atlantic'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	43,5	33,2
écart-type	5,6	1,9

*variété de référence

Pomme de terre: 'FL2312' (gauche) avec la variété de référence 'Atlantic' (droite)

Dénomination proposée: **'Gwenne'**
Numéro de la demande: 13-7938
Date de la demande: 2013/02/25
Requérant: Germicopa SAS, Quimper (France)
Mandataire au Canada: Goudreau Gage Dubuc, Montréal (Québec)
Sélectionneur: Eric Bargy, Germicopa SAS, Quimper (France)

Variété de référence: 'Europrima'

Sommaire: *L'intensité de la pigmentation anthocyanique de la base du germe est moyenne chez 'Gwenne', tandis qu'elle est forte chez 'Europrima'. Le sommet du germe a un port intermédiaire chez 'Gwenne', alors qu'il a un port fermé chez 'Europrima'. La fréquence de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale est absente ou très faible chez 'Gwenne', tandis qu'elle est faible chez 'Europrima'. Le limbe des folioles de la rosette apicale est pubescent chez 'Gwenne', alors qu'il est glabre chez 'Europrima'. 'Gwenne' donne une plante plus courte que 'Europrima'. Les inflorescences sont de grandeur moyenne chez 'Gwenne', alors qu'elles sont petites chez 'Europrima'. La maturation est intermédiaire à tardive chez 'Gwenne', tandis qu'elle est hâtive chez 'Europrima'. Le tubercule est ovale-allongé à allongé chez 'Gwenne', tandis qu'il est courtement ovale chez 'Europrima'. Les yeux du tubercule sont peu profonds chez 'Gwenne', alors qu'ils sont moyennement profonds chez 'Europrima'. La chair du tubercule est jaune clair chez 'Gwenne', tandis qu'elle est jaune moyen chez 'Europrima'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne comportant une proportion moyenne de bleu, à pubescence clairsemée à moyenne.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port intermédiaire, à pigmentation anthocyanique de faible intensité, à pubescence moyenne.

PLANTE : dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation intermédiaire à tardive.

TIGES : non anthocyanées.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : moyennes à grandes, plus longues que larges à aussi longues que larges.
FOLIOLES : à marge faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées; dessus mat; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe pubescent.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses, de grandeur moyenne; pédoncule à pigmentation anthocyanique absente ou de très petite étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique absente ou de très petite étendue.
COROLLE : moyenne à grande; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : ovale-allongé à allongé; chair jaune moyen.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, faiblement à moyennement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Gwenne' est issue d'un croisement entre 'INRA94T97.43' (parent femelle) et 'G93TT296006' (parent mâle) réalisé en 2001 à Châteauneuf-du-Faou, en France. Au printemps 2002, les semences issues de ce croisement ont été semées en serre, puis les semis ont été repiqués dans des pots de 9 cm. Un des tubercules obtenus a été récolté et planté au champ en 2003. Quatre tubercules ont été récoltés, puis plantés dans 4 poquets en 2004. On y a récolté 30 tubercules, dont 18 ont été plantés au champ pour la production de semence et 8 ont été utilisés aux fins d'essais, en 2005. De 2006 à 2008, des essais ont été réalisés en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. En 2009 et 2010, des évaluations plus poussées ont été menées à Chypre, en Israël, en Italie et en Égypte. Les critères de sélection étaient la résistance aux organismes nuisibles, le rendement, la qualité culinaire, l'aptitude à la production de frites, la teneur en matière sèche, l'aptitude à l'entreposage et l'aspect.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Gwenne'

	'Gwenne'	'Europrima'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	23,6	43,7
écart-type	3,27	3,23

*variété de référence

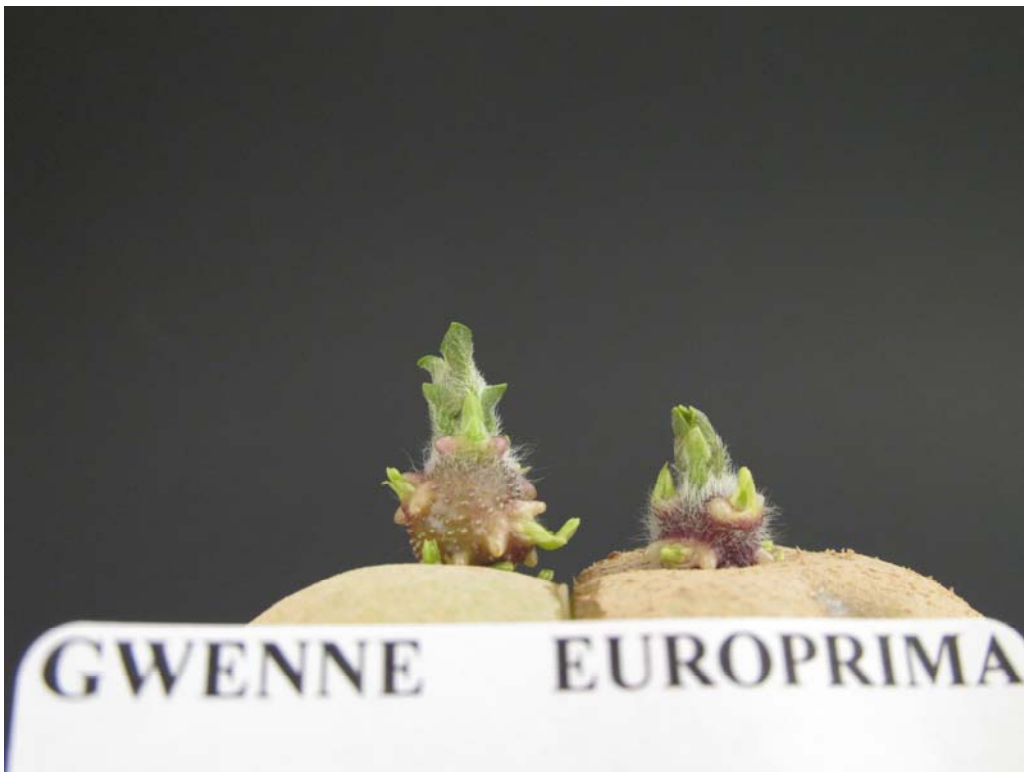

Pomme de terre: 'Gwenne' (gauche) avec la variété de référence 'Europrima' (droite)

Dénomination proposée: **'Huckleberry Gold'**
Numéro de la demande: 13-7845
Date de la demande: 2013/01/18
Requérant: University of Idaho, Moscow, Idaho (États-Unis)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Sélectionneur: Jeffrey C. Stark, University of Idaho, Idaho Falls, Idaho (États-Unis)

Variété de référence: 'Caribe'

Sommaire: *Le germe de 'Huckleberry Gold' est sphérique, alors que celui de 'Caribe' est ovoïde. La pubescence de la base du germe est dense chez 'Huckleberry Gold', tandis qu'elle est moyenne chez 'Caribe'. La pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane de la feuille est de très grande étendue et de forte intensité chez 'Huckleberry Gold', alors qu'elle est d'étendue et d'intensité moyennes chez 'Caribe'. Les folioles latérales de la deuxième paire sont de grandeur moyenne chez 'Huckleberry Gold', tandis qu'elles sont grandes chez 'Caribe'. La marge des folioles est moyennement ondulée chez 'Huckleberry Gold', alors qu'elle est plate ou très faiblement ondulée chez 'Caribe'. 'Huckleberry Gold' donne une plante plus courte que 'Caribe'. La pigmentation anthocyanique de la face interne de la corolle est de forte intensité et comporte une proportion absente à faible de bleu chez 'Huckleberry Gold', alors qu'elle est de moyenne intensité et comporte une proportion élevée de bleu chez 'Caribe'. La maturation survient à une époque intermédiaire chez 'Huckleberry Gold', alors qu'elle est hâtive chez 'Caribe'. Le tubercule est rond à courtement ovale chez 'Huckleberry Gold', tandis qu'il est ovale à ovale-allongé chez 'Caribe'. La chair du tubercule est jaune foncé chez 'Huckleberry Gold', tandis qu'elle est blanche chez 'Caribe'.*

Description:
GERME : sphérique, petit à moyen, à fréquence élevée d'émergence des racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de très forte intensité comportant une proportion élevée de bleu, à pubescence dense.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique de très forte intensité, à pubescence moyenne.

PLANTE : demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); époque de maturation intermédiaire.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de grande étendue, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de forte intensité et de très grande étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge moyennement ondulée, à nervures peu enfoncées à moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses, petites à moyennes; pédoncule à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne de forte intensité et de grande à très grande étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : rond à courtement ovale; chair jaune foncé.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds à moyennement profonds; peau bleue à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : bleue.

Origine génétique: 'Huckleberry Gold' est issue d'un croisement entre 'Agria' (parent femelle) et COA94019-5R (parent mâle), réalisé en 1999 à l'Aberdeen Research and Extension Center de l'Université d'Idaho. La variété a été mise au point à partir d'un semis sélectionné au champ en 2003 à Aberdeen, en Idaho, par sélection négative de divers caractères agronomiques ou liés à la résistance à diverses maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Huckleberry Gold'

	'Huckleberry Gold'	'Caribe'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	27,5	34,0
écart-type	2,9	2,2

*variété de référence

Pomme de terre: 'Huckleberry Gold' (gauche) avec la variété de référence 'Caribe' (droite)

Dénomination proposée: **'Leonardo'**
Numéro de la demande: 13-7876
Date de la demande: 2013/02/04
Requérant: HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: HZPC-Americas Corp., Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
Sélectionneur: Rian Stekelenburg, HZPC Holland B.V., Joure (Pays-Bas)

Variété de référence: 'Agria'

Sommaire: *Le germe est ovoïde chez 'Leonardo', alors qu'il est sphérique chez 'Agria'. La pigmentation anthocyanique de la base du germe est de forte intensité et comporte une proportion absente à faible de bleu chez 'Leonardo', tandis qu'elle est de très forte intensité et comporte une proportion élevée de bleu chez 'Agria'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique du sommet du germe est absente ou très faible chez 'Leonardo', tandis qu'elle est forte chez 'Agria'. La pigmentation anthocyanique des tiges est absente chez 'Leonardo', alors qu'elle est de moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Agria'. Les feuilles et les folioles latérales de la deuxième paire sont grandes chez 'Leonardo', tandis qu'elles sont de grandeur moyenne chez 'Agria'. La fréquence de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale est absente ou très faible chez 'Leonardo', alors qu'elle est moyenne chez 'Agria'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du bouton floral est moyenne chez 'Leonardo', tandis qu'elle est absente ou très faible chez 'Agria'. 'Leonardo' donne une plante plus courte que 'Agria'. Le tubercule est courtement ovale chez 'Leonardo', alors qu'il est ovale-allongé chez 'Agria'. La peau du tubercule est beige clair chez 'Leonardo', tandis qu'elle est jaune chez 'Agria'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence moyenne d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de forte intensité comportant une proportion absente à faible de bleu, à pubescence moyenne.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port intermédiaire, à pigmentation anthocyanique d'intensité absente à faible, à pubescence moyenne.

PLANTE : dressée à demi-dressée, de type intermédiaire à feuillu (feuillage moyen à dense cachant partiellement à entièrement les tiges); maturation intermédiaire à tardive.

TIGES : non anthocyanées.

FEUILLES : vert moyen, grandes, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : grandes, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate ou très faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant à luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses, petites; pédoncule à pigmentation anthocyanique de petite étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne.
COROLLE : petite à moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : courtement ovale; chair jaune clair.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : beige clair, faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Leonardo' est issue d'un croisement entre 'TRA 89-462' (parent femelle) et 'Bolesta' (parent mâle) réalisé en 1997 au HZPC Research & Development Centre, à Metslawier, aux Pays-Bas. Les critères de sélection étaient la qualité interne et externe des tubercules, le rendement ainsi que la résistance à diverses maladies et à divers organismes nuisibles.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Leonardo'

	'Leonardo'	**'Agria'***
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	23,5	40,7
écart-type	2,6	2,6

*variété de référence

Pomme de terre: 'Leonardo' (gauche) avec la variété de référence 'Agria' (droite)

Dénomination proposée: **'Loane'**
Numéro de la demande: 13-7939
Date de la demande: 2013/02/25
Requérant: Germicopa SAS, Quimper (France)
Mandataire au Canada: Goudreau Gage Dubuc, Montréal (Québec)
Sélectionneur: Eric Bargy, Germicopa SAS, Quimper (France)

Variété de référence: 'Sylvana'

Sommaire: *Le sommet du germe est de grosseur moyenne par rapport à la base chez 'Loane', tandis qu'il est petit chez 'Sylvana'. La pubescence de la base du germe est dense chez 'Loane', alors qu'elle est moyenne chez 'Sylvana'. La fréquence d'émergence de racines sur le germe est moyenne chez 'Loane', tandis qu'elle est faible chez 'Sylvana'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique du sommet du germe est absente ou très faible chez 'Loane', alors qu'elle est faible à moyenne chez 'Sylvana'. 'Loane' donne une plante dressée, alors que 'Sylvana' donne une plante demi-dressée. L'étendue de la pigmentation anthocyanique de la tige est grande chez 'Loane', alors qu'elle est moyenne chez 'Sylvana'. Les feuilles sont vert clair chez 'Loane', tandis qu'elles sont vert moyen chez 'Sylvana'. La fréquence de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale est faible chez 'Loane', alors qu'elle est absente ou très faible chez 'Sylvana'. Le dessus des folioles est mat chez 'Loane', alors qu'il est moyennement luisant chez 'Sylvana'. 'Loane' donne une plante plus courte que 'Sylvana'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique de la face interne de la corolle est moyenne chez 'Loane', tandis qu'elle est petite chez 'Sylvana'. La corolle est de grandeur moyenne chez 'Loane', alors qu'elle est grande chez 'Sylvana'.*

Description:
GERME : sphérique, petit, à fréquence moyenne d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne à forte comportant une proportion absente à faible de bleu, à pubescence dense.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité, glabre ou à pubescence très clairsemée.

PLANTE : dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation intermédiaire à tardive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de grande étendue, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert clair, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de faible intensité et de petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge faiblement ondulée, à nervures faiblement enfoncées à enfoncées; dessus mat; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : peu nombreuses à moyennement nombreuses, de grandeur moyenne; pédoncule à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne de moyenne intensité et de moyenne à grande étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : courtement ovale à ovale; chair jaune moyen.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, non anthocyanée à faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Loane' est issue d'un croisement entre 'Arinda' (parent femelle) et 'Valor' (parent mâle) réalisé en 1993 à Châteauneuf-du-Faou, en France. Au printemps 1998, les semences issues de ce croisement ont été semées en serre, puis les semis ont été repiqués dans des pots de 9 cm. Un des tubercules obtenus a été récolté et planté au champ en 1999. Quatre tubercules ont été récoltés, puis plantés dans 4 poquets en 2000. On y a récolté 30 tubercules, dont 18 ont été plantés au champ pour la production de semence et 4 ont été plantés dans le nord du Portugal, aux fins d'essais, en 2001. De 2002 à 2006, des essais ont été réalisés en France, en Italie, au Portugal, en Espagne, à Chypre, au Maroc, en Tunisie et en Israël. En 2007 et 2008, des évaluations plus poussées ont été menées en Égypte et au Royaume-Uni. Les critères de sélection étaient la résistance aux organismes nuisibles, le rendement, la qualité culinaire, l'aptitude à la production de frites, la teneur en matière sèche, l'aptitude à l'entreposage et l'aspect.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Loane'

	'Loane'	'Sylvana'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	31,8	45,9
écart-type	3,7	3,1

*variété de référence

Pomme de terre: 'Loane' (gauche) avec la variété de référence 'Sylvana' (droite)

Dénomination proposée: **'Malou'**
Numéro de la demande: 13-7940
Date de la demande: 2013/02/25
Requérant: Germicopa SAS, Quimper (France)
Mandataire au Canada: Goudreau Gage Dubuc, Montréal (Québec)
Sélectionneur: Eric Bargy, Germicopa SAS, Quimper (France)

Variété de référence: 'Fabula'

Sommaire: *Le germe de 'Malou' est ovoïde, tandis que celui de 'Fabula' est sphérique. La pigmentation anthocyanique de la base du germe est de forte à très forte intensité et comporte une proportion moyenne de bleu chez 'Malou', alors qu'elle est de moyenne intensité et comporte une proportion absente à faible de bleu chez 'Fabula'. La pubescence du germe est dense à la base et moyenne au sommet chez 'Malou', tandis qu'elle est moyenne à la base et clairsemée au sommet chez 'Fabula'. Le sommet du germe a un port intermédiaire chez 'Malou', alors qu'il a un port fermé chez 'Fabula'. La pigmentation anthocyanique de la tige est absente chez 'Malou', alors qu'elle est de petite à moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Fabula'. La pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane des feuilles est absente ou de très petite étendue et absente ou de très faible intensité chez 'Malou', tandis qu'elle est de petite étendue et de faible intensité chez 'Fabula'. Les nervures des folioles sont peu enfoncées chez 'Malou', alors qu'elles sont moyennement enfoncées à enfoncées chez 'Fabula'. 'Malou' donne une plante plus courte que 'Fabula'. Les inflorescences sont absentes ou très peu nombreuses chez 'Malou', alors qu'elles sont peu nombreuses à moyennement nombreuses chez 'Fabula'. Le tubercule est courtement ovale chez 'Malou', alors qu'il est courtement ovale à ovale chez 'Fabula'. La chair du tubercule est jaune moyen chez 'Malou', tandis qu'elle est jaune clair chez 'Fabula'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence faible à moyenne d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de forte à très forte intensité comportant une proportion moyenne de bleu, à pubescence dense.

SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port intermédiaire, à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne, à pubescence moyenne.

PLANTE : demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); époque de maturation intermédiaire.

TIGES : non anthocyanées.

FEUILLES : vert moyen, moyennes à grandes, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : grandes, aussi longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate ou très faiblement ondulée, à nervures peu enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : absentes ou très peu nombreuses.

TUBERCULE : courtement ovale; chair jaune moyen.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, faiblement à moyennement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Malou' est issue d'un croisement entre 'Oasis' (parent femelle) et INRA94T146.43 (parent mâle) réalisé en 2000 à Châteauneuf-du-Faou, en France. Au printemps 2001, les semences issues de ce croisement ont été semées en serre, puis les semis ont été repiqués dans des pots de 9 cm. Un des tubercules obtenus a été récolté et planté au champ en 2002. Quatre tubercules ont été récoltés, puis plantés dans 4 poquets en 2003. On y a récolté 30 tubercules, dont 18 ont été plantés au champ pour la production de semence et 8 ont été utilisés aux fins d'essais, en 2004. De 2005 à 2008, des essais ont été réalisés en France, en Italie, au Portugal, en Espagne, en Israël, en Égypte, au Royaume-Uni et en Allemagne. En 2009 et 2010, des évaluations plus poussées ont été menées à Chypre et en Tunisie. Les critères de sélection étaient la résistance aux organismes nuisibles, le rendement, la qualité culinaire, l'aptitude à la production de frites, la teneur en matière sèche, l'aptitude à l'entreposage et l'aspect.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Malou'

	'Malou'	'Fabula'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	32,7	49,7
écart-type	4,6	2,8

*variété de référence

Pomme de terre: 'Malou' (gauche) avec la variété de référence 'Fabula' (droite)

Dénomination proposée: **'Merida'**
Numéro de la demande: 11-7289
Date de la demande: 2011/05/10
Requérant: Europlant Pflanzenzucht GmbH, Lüneburg (Allemagne)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Sélectionneur: Böhm Nordkartoffel Agrarproduktion OHG, Luneburg (Allemagne)

Variété de référence: 'Elfe'

Sommaire: *Le germe de 'Merida' est petit et sphérique, tandis que celui de 'Elfe' est de grosseur moyenne et ovoïde. La pubescence de la base du germe est absente ou très clairsemée chez 'Merida', alors qu'elle est moyenne chez 'Elfe'. La pigmentation anthocyanique de la base du germe est d'intensité absente à faible et comporte une proportion absente à faible de bleu chez 'Merida', alors qu'elle est de moyenne intensité et comporte une proportion moyenne de bleu chez 'Elfe'. Le sommet du germe a un port fermé chez 'Merida', alors qu'il a un port intermédiaire chez 'Elfe'. La pubescence du sommet du germe est absente ou très clairsemée chez 'Merida', tandis qu'elle est moyenne chez 'Elfe'. La pigmentation anthocyanique de la tige est de petite à moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Merida', tandis qu'elle est absente chez 'Elfe'. La marge des folioles est faiblement ondulée chez 'Merida', tandis qu'elle est moyennement à fortement ondulée chez 'Elfe'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du bouton floral est moyenne chez 'Merida', alors qu'elle est absente ou très petite chez 'Elfe'. Les inflorescences sont peu nombreuses chez 'Merida', tandis qu'elles sont moyennement nombreuses chez 'Elfe'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du pédoncule est petite chez 'Merida', alors qu'elle est absente ou très petite chez 'Elfe'. En présence de lumière, la peau du tubercule est faiblement anthocyanée chez 'Merida', tandis qu'elle est moyennement anthocyanée chez 'Elfe'.*

Description:
GERME : sphérique, petit, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique d'intensité absente à faible comportant une proportion absente à faible de bleu, glabre ou à pubescence très clairsemée.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique de faible intensité, glabre ou à pubescence très clairsemée.

PLANTE : demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation intermédiaire à tardive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique d'étendue petite à moyenne, présente seulement jusqu'au milieu de la tige.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges à aussi longues que larges.
FOLIOLES : à marge faiblement ondulée, à nervures peu enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : peu nombreuses, petites; pédoncule à pigmentation anthocyanique de petite étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : courtement ovale à ovale; chair jaune moyen.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Merida' est issue d'un croisement entre 'Ma93-69' (parent femelle) et 'L 175/93/88' (parent mâle) réalisé en 1998 à Ebstorf, en Basse-Saxe, en Allemagne. La variété a ensuite été mise au point par sélection positive de divers caractères agronomiques.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang.

Pomme de terre: 'Merida' (gauche) avec la variété de référence 'Elfe' (droite)

Dénomination proposée: **'Palisade Russet'**
Numéro de la demande: 13-7844
Date de la demande: 2013/01/18
Requérant: University of Idaho, Moscow, Idaho (États-Unis)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Sélectionneur: Jeffrey C. Stark, University of Idaho, Idaho Falls, Idaho (États-Unis)

Variété de référence: 'Russet Burbank'

Sommaire: *Le germe de 'Palisade Russet' est ovoïde, alors que celui de 'Russet Burbank' est sphérique. La fréquence d'émergence de racines sur le germe est moyenne à élevée chez 'Palisade Russet', tandis qu'elle est faible chez 'Russet Burbank'. Le sommet du germe est gros par rapport à la base chez 'Palisade Russet', alors qu'il est de grosseur moyenne chez 'Russet Burbank'. Le port du sommet du germe est intermédiaire chez 'Palisade Russet', tandis qu'il est fermé chez 'Russet Burbank'. 'Palisade Russet' donne une plante dressée, tandis que 'Russet Burbank' donne une plante demi-dressée. La pigmentation anthocyanique de la tige est absente chez 'Palisade Russet', tandis qu'elle est de moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Russet Burbank'. Le limbe des folioles de la rosette apicale est glabre chez 'Palisade Russet', alors qu'il est pubescent chez 'Russet Burbank'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane des feuilles et de la face interne de la corolle est absente ou très petite chez 'Palisade Russet', alors qu'elle est moyenne à grande chez 'Russet Burbank'. 'Palisade Russet' donne une plante plus courte que 'Russet Burbank'. Les inflorescences sont nombreuses et de grandeur moyenne chez 'Palisade Russet', tandis qu'elles sont peu nombreuses et petites chez 'Russet Burbank'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du pédoncule est absente ou très petite chez 'Palisade Russet', alors qu'elle est moyenne chez 'Russet Burbank'. La maturation est intermédiaire à tardive chez 'Palisade Russet', alors qu'elle est tardive à très tardive chez 'Russet Burbank'. Le tubercule est ovale-allongé chez 'Palisade Russet', tandis qu'il est allongé chez 'Russet Burbank'. Les yeux du tubercule sont peu enfoncés chez 'Palisade Russet', alors qu'ils sont moyennement enfoncés chez 'Russet Burbank'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence moyenne à élevée d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne comportant une proportion absente à faible de bleu, à pubescence dense.
SOMMET DU GERME : gros par rapport à la base, à port intermédiaire, à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité, à pubescence moyenne.

PLANTE : dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation intermédiaire à tardive.

TIGES : non anthocyanées.

FEUILLES : vert clair, petites à moyennes, à silhouette ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate à faiblement ondulée, à nervures peu enfoncées; dessus mat; folioles secondaires en nombre faible à moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : nombreuses, de grandeur moyenne; pédoncule à pigmentation anthocyanique absente ou de très petite étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique absente ou de très petite étendue.
COROLLE : moyenne à grande; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : ovale-allongé; chair blanche.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : brun rougeâtre, faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Palisade Russet' est issue d'un croisement entre 'AWN86514-2' (parent femelle) et 'A86102-6' (parent mâle) réalisé en 2000 à l'Aberdeen Research and Extension Center de l'Université d'Idaho. La variété a été mise au point à partir d'un semis sélectionné au champ en 2001 à Aberdeen, en Idaho, par sélection négative de divers caractères agronomiques ou liés à la résistance à diverses maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Palisade Russet'

	'Palisade Russet'	'Russet Burbank'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	32,9	39,8
écart-type	2,3	3,4

*variété de référence

Pomme de terre: 'Palisade Russet' (gauche) avec la variété de référence 'Russet Burbank' (droite)

Dénomination proposée: **'Purple Magic'**
Numéro de la demande: 13-7842
Date de la demande: 2013/01/14
Requérant: KWS Potato B.V., Emmeloord (Pays-Bas)
Mandataire au Canada: Betaseed, Inc., Winnipeg (Manitoba)
Sélectionneur: Paul Watts, Agri-Food and Biosciences Institute, Loughall (Irlande)

Variété de référence: 'All Blue'

Sommaire: *Le germe de 'Purple Magic' est largement cylindrique, tandis que celui de 'All Blue' est conique. La pubescence de la base du germe est clairsemée chez 'Purple Magic', alors qu'elle est absente ou très clairsemée chez 'All Blue'. Le port du sommet du germe est fermé chez 'Purple Magic', alors qu'il est intermédiaire chez 'All Blue'. La pubescence du sommet du germe est moyenne chez 'Purple Magic', alors qu'elle est dense chez 'All Blue'. Le limbe des folioles de la rosette apicale est glabre chez 'Purple Magic', tandis qu'il est pubescent chez 'All Blue'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du bouton floral est absente ou très petite chez 'Purple Magic', tandis qu'elle est petite chez 'All Blue'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du pédoncule est absente à petite chez 'Purple Magic', alors qu'elle est moyenne chez 'All Blue'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique de la face interne de la corolle est moyenne chez 'Purple Magic', alors qu'elle est grande chez 'All Blue'. Le tubercule est ovale-allongé chez 'Purple Magic', alors qu'il est ovale-allongé à allongé chez 'All Blue'. Les yeux du tubercule sont peu profonds chez 'Purple Magic', tandis qu'ils sont moyennement profonds chez 'All Blue'. La chair du tubercule est bleue panaché chez 'Purple Magic', alors qu'elle est bleue chez 'All Blue'.*

Description:
GERME : largement cylindrique, moyen à gros, à fréquence moyenne d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de très forte intensité comportant une proportion élevée de bleu, à pubescence clairsemée.
SOMMET DU GERME : petit par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique de très forte intensité, à pubescence moyenne.

PLANTE : demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); époque de maturation intermédiaire.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de grande étendue, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert moyen à vert foncé, petites à moyennes, à silhouette ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de très forte intensité et de très grande étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge faiblement à moyennement ondulée, à nervures moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses, petites à moyennes; pédoncule à pigmentation anthocyanique d'étendue absente à petite.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique absente ou de très petite étendue.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne d'intensité et d'étendue moyennes comportant une proportion élevée de bleu.

TUBERCULE : ovale-allongé; chair bleue panaché.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau bleue à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : bleue.

Origine génétique: 'Purple Magic' est issue d'un croisement entre 'Premiere' (parent femelle) et 'Congo' (parent mâle) réalisé en 2003 dans la station d'amélioration de l'AFBI, à Loughgall, dans le comté d'Armagh, au Royaume-Uni. La variété est issue d'un semis sélectionné au champ en 2004. Par la suite, elle a été mise au point par sélection récurrente et a fait l'objet d'évaluations durant 6 ans dans le cadre d'essais privés et officiels intensifs. Les critères de sélection étaient la précocité de maturation, le rendement, la résistance aux maladies ainsi que l'aptitude des tubercules à la transformation et à l'entreposage.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang.

Pomme de terre: 'Purple Magic' (gauche) avec la variété de référence 'All Blue' (droite)

Dénomination proposée:	**'Red Chinook'**
Numéro de la demande:	13-7873
Date de la demande:	2013/01/29
Requérant:	Sjouke Brunia, Kraggenburg (Pays-Bas) Klazina Brunia-Winter, Kraggenburg (Pays-Bas) Simon Brunia, Marknesse (Pays-Bas) Marijke Brunia, Dronten (Pays-Bas) Maria van der Stelt-Brunia, Genemuiden (Pays-Bas)
Mandataire au Canada:	Solanum International Inc., Spruce Grove (Alberta)
Sélectionneur:	Sjouke Brunia, Kraggenburg (Pays-Bas)

Variété de référence: 'Rosara'

Sommaire: *La pubescence du germe est dense à très dense à la base et absente à clairsemée au sommet chez 'Red Chinook', alors qu'elle est clairsemée à la base et clairsemée à moyenne au sommet chez 'Rosara'. La pigmentation anthocyanique de la base du germe est de forte intensité et comporte une proportion absente à faible de bleu chez 'Red Chinook', tandis qu'elle est de très forte intensité et comporte une proportion moyenne de bleu chez 'Rosara'. La pigmentation anthocyanique de la tige est de très grande étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Red Chinook', alors qu'elle est de petite à moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Rosara'. La marge des folioles est plate ou très faiblement ondulée chez 'Red Chinook', tandis qu'elle est moyennement ondulée chez 'Rosara'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du bouton floral et du pédoncule est grande chez 'Red Chinook', alors qu'elle est petite chez 'Rosara'. La pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane est de grande étendue et de forte intensité chez 'Red Chinook', alors qu'elle est de petite étendue et de faible intensité chez 'Rosara'. 'Red Chinook' donne une plante plus courte que 'Rosara'. La maturation survient à une époque intermédiaire chez 'Red Chinook', tandis qu'elle est hâtive à intermédiaire chez 'Rosara'. Le tubercule de 'Red Chinook' est courtement ovale à ovale, tandis que celui de 'Rosara' est ovale à ovale-allongé.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence moyenne d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de forte intensité comportant une proportion absente à faible de bleu, à pubescence dense à très dense.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique de moyenne intensité, glabre ou à pubescence clairsemée.

PLANTE : dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); époque de maturation intermédiaire.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de très grande étendue, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert foncé, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de forte intensité et de grande étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge plate ou très faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe pubescent.

INFLORESCENCES : nombreuses, grandes; pédoncule à pigmentation anthocyanique de grande étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique de grande étendue.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne de forte intensité et de très grande étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : courtement ovale à ovale; chair jaune moyen.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau rouge à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : rouge.

Origine génétique: 'Red Chinook' est issue d'un croisement entre 'BRS 97-118' (parent femelle) et 'BRS 96-200' (parent mâle) réalisé en 2002 dans les installations d'amélioration privées des Brunia, à Kraggenburg, aux Pays-Bas. Les semences issues de ce croisement ont été semées en serre en 2003 à Kraggenburg, et les tubercules ainsi obtenus ont été récoltés et plantés au champ au printemps 2004. Un sujet a été sélectionné parmi cette descendance et désigné 'Red Chinook'. La variété a ensuite été mise au point par sélection négative de divers caractères agronomiques ou liés à la résistance à diverses maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Red Chinook'

	'Red Chinook'	'Rosara'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	39,3	48,4
écart-type	3,0	2,3

*variété de référence

Pomme de terre: 'Red Chinook' (gauche) avec la variété de référence 'Rosara' (droite)

Dénomination proposée: **'Sage Russet'**
Numéro de la demande: 12-7616
Date de la demande: 2012/05/29
Requérant: Oregon State University, Corvallis, Oregon (États-Unis)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Sélectionneur: Isabel Vales, Oregon State University, Corvallis, Oregon (États-Unis)

Variété de référence: 'Russet Burbank'

Sommaire: *Le germe est gros et étroitement cylindrique chez 'Sage Russet', tandis qu'il est petit à moyen et sphérique chez 'Russet Burbank'. Les ramifications latérales du germe sont longues chez 'Sage Russet', alors qu'elles sont courtes chez 'Russet Burbank'. La pubescence de la base du germe est absente ou très clairsemée chez 'Sage Russet', tandis qu'elle est moyenne à dense chez 'Russet Burbank'. Le sommet du germe est petit par rapport à la base et a un port intermédiaire chez 'Sage Russet', alors qu'il est de grosseur moyenne et a un port fermé chez 'Russet Burbank'. 'Sage Russet' donne une plante dressée, tandis que 'Russet Burbank' donne une plante demi-dressée. La silhouette des feuilles est intermédiaire chez 'Sage Russet', tandis qu'elle est ouverte chez 'Russet Burbank'. L'étendue de la pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane des feuilles est petite chez 'Sage Russet', alors qu'elle est moyenne chez 'Russet Burbank'. Les inflorescences sont nombreuses et de grandeur moyenne chez 'Sage Russet', alors qu'elles sont peu nombreuses et petites chez 'Russet Burbank'. 'Sage Russet' donne une plante plus courte que 'Russet Burbank'. Les yeux du tubercule sont peu profonds chez 'Sage Russet', alors qu'ils sont moyennement profonds chez 'Russet Burbank'.*

Description:
GERME : étroitement cylindrique, gros, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales longues.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique d'intensité moyenne à forte comportant une proportion absente à moyenne de bleu, glabre ou à pubescence très clairsemée.
SOMMET DU GERME : petit par rapport à la base, à port intermédiaire, à pigmentation anthocyanique de faible intensité, à pubescence moyenne.

PLANTE : dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation tardive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne à grande, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de faible intensité et de petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge faiblement ondulée, à nervures moyennement enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe pubescent.

INFLORESCENCES : nombreuses, de grandeur moyenne; pédoncule à pigmentation anthocyanique de moyenne à grande étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique d'étendue moyenne.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : allongé; chair blanche.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : brun rougeâtre, non anthocyanée à faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Sage Russet' est issue d'un croisement entre 'A89284-10' (parent femelle) et 'A9194-4' (parent mâle) réalisé en 1996 à Aberdeen, en Idaho, aux États-Unis. Des semences issues de ce croisement ont été semées en serre en 1997, et les tubercules ainsi obtenus ont été récoltés, puis une seule butte de chaque sélection a été plantée au champ en 1998 à Powell Butte, en Oregon. Un sujet a été sélectionné parmi cette descendance et désigné 'Sage Russet'. De 2001 à 2007, la variété a été soumise à des évaluations dans l'ensemble de l'Oregon. Elle a ensuite été mise au point par sélection négative de divers caractères agronomiques ou liés à la résistance à diverses maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Sage Russet'

	'Sage Russet'	'Russet Burbank'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	32,5	39,8
écart-type	3,6	5,4

*variété de référence

Pomme de terre: 'Sage Russet' (gauche) avec la variété de référence 'Russet Burbank' (droite)

Dénomination proposée: **'Servane'**
Numéro de la demande: 13-7941
Date de la demande: 2013/02/25
Requérant: Germicopa SAS, Quimper (France)
Mandataire au Canada: Goudreau Gage Dubuc, Montréal (Québec)
Sélectionneur: Eric Bargy, Germicopa SAS, Quimper (France)

Variété de référence: 'Snowden'

Sommaire: *L'intensité de la pigmentation anthocyanique de la base du germe est forte chez 'Servane', alors qu'elle est faible chez 'Snowden'. La pubescence de la base du germe est absente à clairsemée chez 'Servane', tandis qu'elle est clairsemée à moyenne chez 'Snowden'. La pubescence du sommet du germe est moyenne chez 'Servane', alors qu'elle est clairsemée chez 'Snowden'. La fréquence d'émergence de racines sur le germe est faible chez 'Servane', tandis qu'elle est moyenne chez 'Snowden'. 'Servane' donne une plante dressée de type intermédiaire, alors que 'Snowden' donne une plante demi-dressée de type feuillu. La pigmentation anthocyanique est de moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Servane', tandis qu'elle est absente chez 'Snowden'. La pigmentation anthocyanique du dessus de la nervure médiane est de petite étendue et de faible intensité chez 'Servane', alors qu'elle est absente ou de très petite étendue et absente ou de très faible intensité chez 'Snowden'. La fréquence de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale est moyenne à élevée chez 'Servane', tandis qu'elle est absente chez 'Snowden'. Le limbe des folioles de la rosette apicale est pubescent chez 'Servane', alors qu'il est glabre chez 'Snowden'. Les inflorescences sont moyennement nombreuses à nombreuses et de grandeur moyenne chez 'Servane', alors qu'elles sont absentes ou très peu nombreuses et petites chez 'Snowden'. Le tubercule est ovale-allongé chez 'Servane', alors qu'il est rond chez 'Snowden'. La peau du tubercule est jaune chez 'Servane', tandis qu'elle est beige clair chez 'Snowden'. La chair du tubercule est jaune clair chez 'Servane', alors qu'elle est blanche chez 'Snowden'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence faible d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de forte intensité comportant une proportion absente à faible de bleu, glabre ou à pubescence très clairsemée.

SOMMET DU GERME : petit par rapport à la base, à port fermé, à pigmentation anthocyanique d'intensité absente à faible, à pubescence moyenne.

PLANTE : dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation intermédiaire à tardive.

TIGES : à pigmentation anthocyanique moyenne, présente sur toute la longueur de la tige.

FEUILLES : vert clair à vert moyen, de grandeur moyenne, à silhouette intermédiaire; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique de faible intensité et de petite étendue.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : de grandeur moyenne, plus longues que larges à aussi longues que larges.
FOLIOLES : à marge moyennement ondulée, à nervures peu enfoncées; dessus mat; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence moyenne à élevée de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe pubescent.

INFLORESCENCES : moyennement nombreuses à nombreuses, de grandeur moyenne; pédoncule à pigmentation anthocyanique d'étendue petite à moyenne.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique de grande étendue.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : ovale-allongé; chair jaune clair.
YEUX DU TUBERCULE : moyennement profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : jaune, moyennement à fortement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Servane' est issue d'un croisement entre 'G92TP026027' (parent femelle) et 'Felsina' (parent mâle) réalisé en 1998 à Châteauneuf-du-Faou, en France. Au printemps 1999, les semences issues de ce croisement ont été semées en serre, puis les semis ont été repiqués dans des pots de 9 cm. Un des tubercules obtenus a été récolté et planté au champ en 2000. Quatre tubercules ont été récoltés, puis plantés dans 4 poquets en 2001. On y a récolté 30 tubercules, dont 18 ont été plantés au champ pour la production de semence et 8 ont été utilisés aux fins d'essais, en 2002. De 2003 à 2007, des essais ont été réalisés en France, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, aux Pays-Bas et en Allemagne. En 2008 et 2009, des évaluations plus poussées ont été menées à Chypre, en Égypte, au Portugal et en Tunisie. Les critères de sélection étaient la résistance aux organismes nuisibles, le rendement, la qualité culinaire, l'aptitude à la production de frites, la teneur en matière sèche, l'aptitude à l'entreposage et l'aspect.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang.

Pomme de terre: 'Servane' (gauche) avec la variété de référence 'Snowden' (droite)

Dénomination proposée: **'Teton Russet'**
Numéro de la demande: 13-7843
Date de la demande: 2013/01/18
Requérant: University of Idaho, Moscow, Idaho (États-Unis)
Mandataire au Canada: Global Agri Services Inc., New Maryland (Nouveau-Brunswick)
Sélectionneur: Jeffrey C. Stark, University of Idaho, Idaho Falls, Idaho (États-Unis)

Variété de référence: 'Russet Burbank'

Sommaire: *Le germe est ovoïde et de grosseur moyenne chez 'Teton Russet', alors qu'il est sphérique et petit à moyen chez 'Russet Burbank'. La fréquence d'émergence de racines sur le germe est moyenne chez 'Teton Russet', tandis qu'elle est faible chez 'Russet Burbank'. La pigmentation anthocyanique de la base du germe est de très forte intensité et comporte une proportion élevée de bleu chez 'Teton Russet', alors qu'elle est de moyenne à forte intensité et comporte une proportion absente à faible de bleu chez 'Russet Burbank'. Le sommet du germe a un port intermédiaire chez 'Teton Russet', alors qu'il a un port fermé chez 'Russet Burbank'. L'intensité de la pigmentation anthocyanique du sommet du germe est forte chez 'Teton Russet', tandis qu'elle est absente à faible chez 'Russet Burbank'. La pigmentation anthocyanique de la tige est de grande étendue et présente seulement jusqu'au milieu de la tige chez 'Teton Russet', alors qu'elle de moyenne étendue et présente sur toute la longueur de la tige chez 'Russet Burbank'. La marge des folioles est moyennement à fortement ondulée chez 'Teton Russet', alors qu'elle est plate ou très faiblement ondulée chez 'Russet Burbank'. Le limbe des folioles de la rosette apicale est glabre chez 'Teton Russet', tandis qu'il est pubescent chez 'Russet Burbank'. 'Teton Russet' donne une plante plus courte que 'Russet Burbank'. Les inflorescences sont absentes ou très peu nombreuses chez 'Teton Russet', alors qu'elles sont peu nombreuses chez 'Russet Burbank'. La maturation est hâtive à intermédiaire chez 'Teton Russet', tandis qu'elle est tardive à très tardive chez 'Russet Burbank'. Le tubercule de 'Teton Russet' est ovale-allongé à allongé, alors que celui de 'Russet Burbank' est allongé. Les yeux du tubercule sont peu profonds chez 'Teton Russet', tandis qu'ils sont moyennement profonds chez 'Russet Burbank'.*

Description:
GERME : ovoïde, de grosseur moyenne, à fréquence moyenne d'émergence de racines, à ramifications latérales courtes.
BASE DU GERME : à pigmentation anthocyanique de très forte intensité comportant une proportion élevée de bleu, à pubescence dense.
SOMMET DU GERME : de grosseur moyenne par rapport à la base, à port intermédiaire, à pigmentation anthocyanique de forte intensité, à pubescence dense.

PLANTE : demi-dressée, de type intermédiaire entre rameux et feuillu (feuillage de densité moyenne cachant partiellement les tiges); maturation hâtive à intermédiaire.

TIGES : à pigmentation anthocyanique de grande étendue, présente seulement jusqu'au milieu de la tige.

FEUILLES : vert moyen à vert foncé, petites à moyennes, à silhouette ouverte; dessus de la nervure médiane à pigmentation anthocyanique d'intensité et d'étendue moyennes.
FOLIOLES LATÉRALES (DEUXIÈME PAIRE) : petites, plus longues que larges.
FOLIOLES : à marge moyennement à fortement ondulée, à nervures peu enfoncées; dessus moyennement luisant; folioles secondaires en nombre moyen; fréquence absente ou très faible de coalescence de la foliole terminale avec une foliole latérale; folioles de la rosette apicale à limbe glabre.

INFLORESCENCES : absentes ou très peu nombreuses, petites; pédoncule à pigmentation anthocyanique de moyenne étendue.
BOUTONS FLORAUX : à pigmentation anthocyanique de grande étendue.
COROLLE : de grandeur moyenne; pigmentation anthocyanique de la face interne absente ou de très faible intensité et absente ou de très petite étendue comportant une proportion absente à faible de bleu.

TUBERCULE : ovale-allongé à allongé; chair blanche.
YEUX DU TUBERCULE : peu profonds; peau jaune à la base des yeux.
PEAU DU TUBERCULE : brun rougeâtre, non anthocyanée à faiblement anthocyanée en présence de lumière.

Origine génétique: 'Teton Russet' est issue d'un croisement entre 'Blazer Russet' (parent femelle) et 'Classic Russet' (parent mâle) réalisé en 2000 à l'Aberdeen Research and Extension Center de l'Université d'Idaho. La variété a été mise au point à partir d'un semis sélectionné au champ en 2001 au Tetonia Research and Extension Center, en Idaho, par sélection négative de divers caractères agronomiques ou liés à la résistance à diverses maladies.

Épreuves et essais: Les essais ont été réalisés durant la saison de culture 2013 à Drummond, au Nouveau-Brunswick. Ils ont porté sur 60 plants par variété. Chaque parcelle était constituée d'un seul rang de 18,5 mètres. Les rangs étaient espacés de 0,9 mètre, et les plants étaient espacés de 0,30 mètre sur le rang. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 10 mesures par variété. Les différences sont significatives à un seuil de probabilité de 5 %, selon un test du t de Student effectué pour chaque paire de valeurs.

Tableau de comparaison pour 'Teton Russet'

	'Teton Russet'	'Russet Burbank'*
Hauteur du plant (cm)		
moyenne	29,2	39,8
écart-type	3,8	5,4

*variété de référence

Pomme de terre: 'Teton Russet' (gauche) avec la variété de référence 'Russet Burbank' (droite)

BLÉ
(Triticum aestivum)

Dénomination proposée: **'25W31'**
Numéro de la demande: 13-8057
Date de la demande: 2013/06/13
Requérant: Pioneer Hi-Bred International, Inc., Johnston, Iowa (États-Unis)
Mandataire au Canada: Pioneer Hi-Bred Limited, Caledon (Ontario)
Sélectionneur: Greg Marshall, Pioneer Hi-Bred International, Inc., Windfall, Indiana (États-Unis)

Note: Le requérant a demandé d'être exempté de l'obligation d'accorder des licences, afin d'avoir le temps de procéder à la multiplication et à la distribution du matériel de reproduction de la variété. L'exemption pourra être accordée pour une période de deux ans à compter de la date de délivrance du certificat d'obtention.

Variétés de référence: '25W41', '25R47' et '25R51'

Sommaire: *Le coléoptile n'est pas anthocyané ou l'est très faiblement chez '25W31', alors qu'il est moyennement anthocyané chez '25R47'. La fréquence de plants à dernière feuille recourbée est moyenne chez '25W31', tandis qu'elle est élevée chez '25R47'. La gaine de la dernière feuille est faiblement glauque chez '25W31', alors qu'elle est moyennement glauque chez '25W41'. Le bec de la glume inférieure est long chez '25W31', tandis qu'il est court à moyen chez '25W41' et très court chez '25R47'. Le grain est blanc chez '25W31', alors qu'il est rouge moyen à rouge foncé chez '25R47' et '25R51'. La coloration du grain au phénol est foncée chez '25W31', tandis qu'elle est moyenne chez '25W41' et claire chez '25R47'.*

Description:
PLANTE : blé d'hiver de type blanc tendre, à port demi-dressé au stade des 5 à 9 talles; époque d'épiaison intermédiaire; époque de maturation intermédiaire.

JEUNE PLANTE : à coléoptile non anthocyané ou très faiblement anthocyané; feuilles inférieures à limbe et gaine glabres.

DERNIÈRE FEUILLE : à limbe et gaine glabres; gaine faiblement glauque; oreillettes non anthocyanées ou très faiblement anthocyanées; fréquence moyenne de plants à dernière feuille recourbée ou retombante.

COL DE L'ÉPI : faiblement glauque, droit.
PAILLE : non anthocyanée à maturité; moelle mince en section transversale.
ÉPI : effilé, moyennement dense, très faiblement glauque, blanc à maturité, dressé à incliné; face convexe de l'article apical du rachis à pubescence de densité moyenne.
ARÊTES : plus courtes que l'épi, brun clair.
GLUME INFÉRIEURE : de longueur moyenne, étroite à moyenne, glabre; pilosité interne clairsemée.
TRONCATURE DE LA GLUME INFÉRIEURE : étroite à moyenne, oblique à légèrement oblique.
BEC DE LA GLUME INFÉRIEURE : long, légèrement courbé.
GLUMELLE INFÉRIEURE : à bec droit à légèrement courbé.

GRAIN : blanc, petit à moyen, de longueur et de largeur moyennes, ovale, à joue arrondie; poils de la brosse courts à moyens; sillon étroit et peu profond; coloration foncée au phénol.
GERME : de grosseur moyenne, ovale à rond.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : résistance à la germination sur pied médiocre à passable.
CARACTÈRES LIÉS À LA QUALITÉ DU GRAIN : qualité pâtissière et qualité biscuitière passables.
RÉACTIONS AUX INSECTES : plante résistante au biotype E de la mouche de Hesse (*Mayetiola destructor*).
RÉACTIONS AUX MALADIES : plante modérément résistante à modérément sensible à la tache septorienne (*Septoria tritici*), modérément sensible à l'oïdium (*Erysiphe graminis* f. sp. *tritici*) et à la rouille jaune (*Puccinia striiformis*),

modérément résistante à la fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*, *Fusarium* spp.), résistante à modérément résistante à la rouille des feuilles (*Puccinia triticina*).

Origine génétique: '25W31' (désignations expérimentales W020801A2, YW11H et XW11H) est une variété de blé tendre blanc d'hiver que la Pioneer Hi-Bred International Inc. a mise au point par sélection généalogique modifiée. Le croisement final, W940446G1A/25W41//25R35, a été effectué en 2001 à Windfall, en Indiana, aux États Unis. L'hybride ainsi obtenu a été désigné W020801. En 2002, la génération F1 a été cultivée dans une pépinière de transplantation de Windfall. En 2002 2003, la population F2 a été cultivée en masse à Chatham, en Ontario. Les graines d'épis prélevés au hasard ont été mises en mélange en vue de la génération suivante. En 2003-2004, la population F3 a été cultivée en masse, et des épis ont été sélectionnés et battus individuellement. Des lignes-épis issues de ces sélections ont été cultivées à Windfall, et certaines des lignes-épis ont été sélectionnées, récoltées et battues individuellement. La génération F5 a été cultivée dans des parcelles à Windfall et à Princeton, en Indiana, de même qu'à Chatham, en Ontario. Des épis ont été récoltés et sélectionnés dans la parcelle de Windfall et ont été battus individuellement. En 2006-2007, 20 lignes-épis de la sélection F5 ont été semées à Windfall et à Princeton. Certaines de ces lignes-épis ont été sélectionnées dans la localité de Princeton, puis les épis de chacune ont été récoltés et battus séparément. Une des lignes-épis F6 de la sélection F5 a été soumise à des essais préliminaires de rendement en 2007-2008. Cette sélection a été désignée W020801A2. Les essais de rendement se sont poursuivis jusqu'à la génération F13, en 2012-2013. La sélection au champ a été effectuée selon une partie ou la totalité des critères suivants : résistance aux maladies, type de plante, hauteur de la plante, type d'épi, résistance de la paille, précocité de maturation, rendement grainier, poids spécifique du grain, qualité meunière et boulangère du grain.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais ont été réalisés durant les saisons de culture 2012 et 2013 à Caledon, en Ontario, à raison de 3 répétitions par variété disposées en blocs complets randomisés. Chaque parcelle était constituée de 6 rangs de 6 mètres espacés de 30 cm. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 24 mesures par variété et par année.

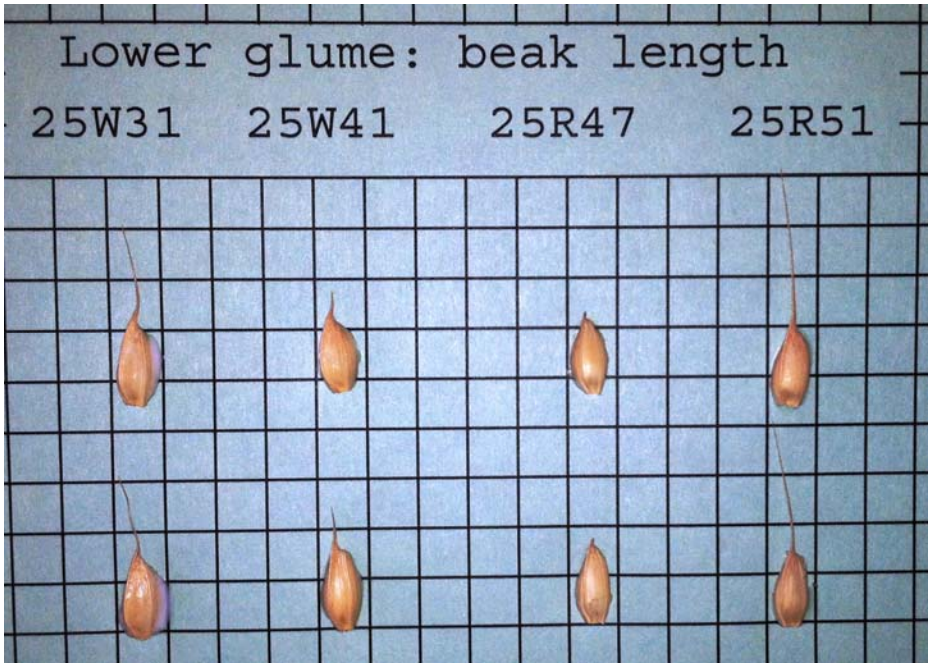

Blé: '25W31' (gauche) avec les variétés de référence, '25W41' (centre gauche), '25R47' (centre droite) et '25R51' (droite)

Dénomination proposée: **'Barlow'**
Numéro de la demande: 12-7515
Date de la demande: 2012/02/15
Requérant: NDSU Research Foundation, Fargo, Dakota du Nord (États-Unis)
Mandataire au Canada: Seed Depot Corporation, Pilot Mound (Manitoba)
Sélectionneur: Mohamed Mergoum, NDSU, Fargo, Dakota du Nord (États-Unis)

Variétés de référence: 'Prosper', 'Carberry' et 'Glenn'

Sommaire: *La gaine et le limbe des feuilles inférieures des jeunes plantes sont glabres chez 'Barlow', alors qu'ils sont pubescents chez les variétés de référence. Les oreillettes de la dernière feuille sont faiblement anthocyanées chez 'Barlow', tandis qu'elles sont moyennement anthocyanées chez 'Prosper'. Le limbe de la dernière feuille est glabre chez 'Barlow', alors qu'il est pubescent chez 'Prosper'. L'épiaison survient plus tôt chez 'Barlow' que chez 'Prosper'. L'épi de 'Barlow' est très faiblement glauque, tandis que celui de 'Carberry' est moyennement glauque. Le col de l'épi est faiblement glauque chez 'Barlow', tandis qu'il est moyennement glauque chez 'Prosper' et 'Carberry' et fortement glauque chez 'Glenn'. Le col de l'épi est légèrement courbé chez 'Barlow', alors qu'il est droit chez les variétés de référence. Le bec de la glume inférieure est légèrement courbé chez 'Barlow', tandis qu'il est droit chez 'Prosper' et 'Glenn'. Le grain est rouge foncé chez 'Barlow', alors qu'il est rouge moyen chez 'Carberry'.*

Description:
PLANTE : blé de printemps de type roux vitreux, à port dressé au stade des 5 à 9 talles; époque d'épiaison hâtive.

JEUNE PLANTE : à coléoptile non anthocyané ou très faiblement anthocyané; feuilles inférieures à limbe et gaine glabres.

DERNIÈRE FEUILLE : à limbe et gaine glabres; gaine non glauque ou très faiblement glauque; oreillettes faiblement anthocyanées; fréquence moyenne de plants à dernière feuille recourbée ou retombante.

COL DE L'ÉPI : faiblement glauque, légèrement courbé; nœud supérieur glabre ou à pubescence très clairsemée.
PAILLE : non anthocyanée à maturité; moelle mince en section transversale.
ÉPI : cylindrique, dense, très faiblement glauque, blanc à maturité, dressé; face convexe de l'article apical du rachis glabre ou à pubescence très clairsemée.
ARÊTES : plus courtes que l'épi, blanches.
GLUME INFÉRIEURE : moyennement oblongue, de longueur moyenne, étroite à moyenne; pilosité interne absente ou très clairsemée.
TRONCATURE DE LA GLUME INFÉRIEURE : étroite, droite à élevée.
BEC DE LA GLUME INFÉRIEURE : moyen à long, légèrement courbé.
GLUMELLE INFÉRIEURE : à bec droit.

GRAIN : rouge foncé, petit, court, de largeur moyenne, ovale, à joue arrondie; poils de la brosse courts à moyens; sillon étroit et peu profond.
GERME : moyen à gros, rond.

Origine génétique: 'Barlow' (désignation expérimentale ND809) a été mise au point par sélection généalogique modifiée et sélection différée, à l'Université de l'État du Dakota du Nord (NDSU), à Fargo, au Dakota du Nord, à l'automne 1999, à partir d'un croisement ND744 ('Glenn 'S')/ND721. La génération F1 a été cultivée en serre à la NDSU au printemps 2000. Deux cents épis ont été sélectionnés parmi les sujets F2. Ils ont été battus et envoyés à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, où leurs graines ont été semées en lignes-épis F3 dans une pépinière d'hiver. À l'été 2001, 10 épis F3 ont été sélectionnés en vue de la génération F4. Toujours à l'été 2001, la génération F4 a été cultivée, 10 épis ont été sélectionnés puis battus individuellement, et leurs graines ont été semées en lignes épis F5 dans la pépinière d'hiver en Nouvelle Zélande. À l'été 2002, la génération F6 a été cultivée dans le cadre d'essais de rendement menés dans les fermes expérimentales de la NDSU de Casselton et de Prosper, au Dakota du Nord. Les graines récoltées dans une des parcelles de Casselton ont été mises en mélange pour les essais de rendement de 2003. Les générations F7 à F9 ont été soumises aux essais de rendement Élite en 2003, 2004 et 2005. C'est à ce moment que le code ND809 a été attribué. La lignée a été évaluée durant les étés 2006 à 2008 dans le cadre d'essais de rendement réalisés dans 7 localités de l'État. La variété a été mise en circulation en janvier 2009. Dans le cas des premières générations, les critères de sélection ont été la vigueur de la plante, sa hauteur, sa précocité de maturation et sa résistance aux organismes nuisibles. Dans le cas des générations suivantes, les critères de sélection ont été le rendement grainier, la résistance à la verse, la résistance à l'égrenage, le poids spécifique, le poids de 1 000 grains, la résistance aux maladies ainsi que les qualités meunière et boulangère du grain.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais de 'Barlow' ont été réalisés durant l'été 2013 à Rosebank, au Manitoba, à raison de 3 répétitions par variété. Chaque parcelle était constituée de 7 rangs de 5 mètres espacés de 18 cm. Les épreuves et essais étaient appuyés par le rapport d'essai n 200900342 acheté du Plant Variety Protection Office, à Beltsville, au Maryland, aux États-Unis.

Tableau de comparaison pour 'Barlow'

	'Barlow'	'Prosper'*	'Carberry'*	'Glenn'*
Précocité d'épiaison (jours)				
2013	41	44	42	42

*variétés de référence

Blé: 'Barlow' (gauche) avec les variétés de référence 'Prosper' (centre gauche), 'Carberry' (centre droite) et 'Glenn' (droite)

Blé: 'Barlow' (bas à gauche) avec les variétés de référence 'Prosper' (haut à gauche), 'Glenn' (haut à droite) et 'Carberry' (bas à droite)

Dénomination proposée: **'HY301-HRW'**
Numéro de la demande: 13-7943
Date de la demande: 2013/02/26
Requérant: Agrigenetics, Inc. (A division of Dow AgroSciences Inc.), Indianapolis, Indiana (États-Unis)
Mandataire au Canada: Hyland Seeds (A Division of Dow AgroSciences, Inc.), Ailsa Craig (Ontario)
Sélectionneur: Mark Etienne, Hyland Seeds (A Division of Dow AgroSciences, Inc.), Ailsa Craig (Ontario)

Variétés de référence: 'Wentworth' et 'HY300-HRW'

Sommaire: *Au stade du gonflement, la plante est demi-dressée chez 'HY301-HRW', alors qu'elle est dressée chez 'Wentworth'. La fréquence de plants à dernière feuille recourbée ou retombante est faible à moyenne chez 'HY301-HRW', tandis qu'elle est moyenne à élevée chez 'HY300-HRW'. Les oreillettes de la dernière feuille sont très faiblement anthocyanées chez 'HY301 HRW', alors qu'elles sont très fortement anthocyanées chez 'Wentworth' et fortement à très fortement anthocyanées chez 'HY300-HRW'. Le col de l'épi est fortement à très fortement glauque chez 'HY301-HRW', tandis qu'il est moyennement glauque chez les deux variétés de référence. À maturité, l'épi est incliné chez 'HY301-HRW', alors qu'il est retombant chez 'HY300-HRW'. Le grain est petit à moyen chez 'HY301-HRW', alors qu'il est gros chez 'Wentworth' et moyen à gros chez 'HY300-HRW'.*

Description:
PLANTE : blé d'hiver de type de roux vitreux, à port demi-dressé au stade des 5 à 9 talles; époque d'épiaison intermédiaire; époque de maturation intermédiaire.

JEUNE PLANTE : à coléoptile non anthocyané ou très faiblement anthocyané; feuilles inférieures à gaine glabre et à limbe très faiblement pubescent.

DERNIÈRE FEUILLE : à limbe et gaine glabres; gaine fortement glauque; oreillettes très faiblement à faiblement anthocyanées; fréquence faible à moyenne de plants à dernière feuille recourbée ou retombante.

COL DE L'ÉPI : fortement à très fortement glauque, droit.
PAILLE : non anthocyanée à maturité; moelle mince en section transversale.
ÉPI : cylindrique, moyennement dense, moyennement glauque, blanc à maturité, incliné; face convexe de l'article apical du rachis à pubescence moyenne à dense.
ARÊTES : les arêtes rudimentaires et les autres de longueur moyenne, blanches, étalées.
GLUME INFÉRIEURE : de longueur et de largeur moyennes, à pubescence de densité moyenne; pilosité interne de densité moyenne.
TRONCATURE DE LA GLUME INFÉRIEURE : étroite à moyenne, légèrement oblique à droite.
BEC DE LA GLUME INFÉRIEURE : de longueur moyenne, très légèrement courbé.
GLUMELLE INFÉRIEURE : à bec légèrement courbé.

GRAIN : rouge moyen, de grosseur moyenne, de longueur et de largeur moyennes, elliptique, à joue arrondie à anguleuse; poils de la brosse moyens à longs; sillon étroit à moyen et peu profond à moyennement profond.
GERME : de grosseur moyenne, ovale.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : bonne rusticité.
CARACTÈRES LIÉS À LA QUALITÉ DU GRAIN : qualité boulangère passable à bonne.
RÉACTIONS AUX MALADIES : plante résistante à modérément résistante au point noir et à la mélanose (*Cochliobolus sativus*, *Alternaria* spp., *Pseudomonas syringae* pv. *atrofaciens*) ainsi qu'à la rouille des feuilles (*Puccinia triticina*), modérément sensible à la tache septorienne (*Septoria tritici*), modérément résistante à modérément sensible à la fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*, *Fusarium* spp. INOC 4-LOC), résistante à modérément résistante au virus de la mosaïque striée en fuseau du blé (WSSMV), résistante au virus de la jaunisse nanisante de l'orge (BYDV).

Origine génétique: 'HY301-HRW' (désignations expérimentales TW301-020 et DANW3003) est issue d'un croisement 'Warthog' / TW 97407 réalisé en 1999-2000 dans le laboratoire des installations de recherche de Nairn, à Ailsa Craig, en Ontario. Les graines F1 ont été semées dans le laboratoire en 2000, puis des lignées dihaploïdes ont été obtenues par la méthode de la pollinisation par le maïs. La génération F2 a été semée en pépinière durant l'automne 2002; au cours de l'été 2003, elle a fait l'objet d'une sélection visant le rendement, les caractères du grain, les caractéristiques agronomiques et les paramètres de qualité du grain. TW301-020 a été inscrite à un essai non répété mené durant l'automne 2004, puis à des

évaluations de rendement jusqu'en 2007. TW301-020 a également été inscrite aux Essais orthogonaux du blé vitreux de l'Ontario durant les saisons de culture 2007-2008 et 2008-2009.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais de 'HY301-HRW' ont été réalisés durant les saisons de culture 2012 et 2013 dans les installations de recherche de Nairn, à Ailsa Craig, en Ontario, à raison de 4 répétitions par variété disposées en blocs complets randomisés. Chaque parcelle mesurait 4,14 mètres carrés et était constituée de 6 rangs de 3,0 mètres espacés de 18 cm. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 20 mesures par variété et par année.

Blé: 'HY301-HRW' (centre) avec les variétés de référence 'HY300-HRW' (gauche) et 'Wentworth' (droite)

Dénomination proposée: **'HY412-SRW'**
Numéro de la demande: 13-7952
Date de la demande: 2013/03/07
Requérant: Agrigenetics, Inc. (A division of Dow AgroSciences Inc.), Indianapolis, Indiana (États-Unis)
Mandataire au Canada: Hyland Seeds (A Division of Dow AgroSciences, Inc.), Ailsa Craig (Ontario)
Sélectionneur: Mark Etienne, Hyland Seeds (A Division of Dow AgroSciences, Inc.), Ailsa Craig (Ontario)

Variétés de référence: 'Emmit' et 'Branson'

Sommaire: *La dernière feuille est plus large chez 'HY412-SRW' que chez les variétés de référence. L'épiaison survient plus tard chez 'HY412-SRW' que chez les variétés de référence. L'épi est plus long chez 'HY412-SRW' que chez les variétés de référence. L'épi est incliné chez 'HY412-SRW', alors qu'il est retombant chez 'Branson'. La glume inférieure est de longueur et de largeur moyennes chez 'HY412-SRW', tandis qu'elle est étroite et longue chez 'Branson'. Le sillon du grain est étroit chez 'HY412-SRW', alors qu'il est moyen chez 'Emmit'. Le sillon du grain est peu profond chez 'HY412-SRW', tandis qu'il est de profondeur moyenne chez les deux variétés de référence.*

Description:
PLANTE : blé d'hiver de type rouge tendre, à port dressé à demi-dressé au stade des 5 à 9 talles; époque d'épiaison tardive; époque de maturation intermédiaire à tardive.

JEUNE PLANTE : à coléoptile non anthocyané ou très faiblement anthocyané; feuilles inférieures à gaine et à limbe très faiblement pubescents.

DERNIÈRE FEUILLE : à limbe et gaine glabres; gaine fortement glauque; oreillettes non anthocyanées ou très faiblement anthocyanées; fréquence faible de plants à dernière feuille recourbée ou retombante.

COL DE L'ÉPI : faiblement glauque, très faiblement courbé.
PAILLE : non anthocyanée à maturité; moelle mince en section transversale.
ÉPI : effilé à cylindrique, moyennement dense, moyennement glauque, de couleur crème à maturité, incliné; face convexe de l'article apical du rachis à pubescence clairsemée à moyenne.
ARÊTES : arêtes rudimentaires très courtes à courtes, blanches, étalées.
GLUME INFÉRIEURE : de longueur et de largeur moyennes, à pubescence clairsemée; pilosité interne moyenne à dense.
TRONCATURE DE LA GLUME INFÉRIEURE : moyenne à large, légèrement oblique.
BEC DE LA GLUME INFÉRIEURE : de longueur moyenne, très légèrement courbé.
GLUMELLE INFÉRIEURE : à bec légèrement à modérément courbé.

GRAIN : rouge moyen, de grosseur moyenne, de longueur et de largeur moyennes, ovale à largement elliptique, à joue arrondie; poils de la brosse moyens à longs; sillon étroit et peu profond.
GERME : de grosseur moyenne, rond à ovale.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : rusticité passable à bonne.
CARACTÈRES LIÉS À LA QUALITÉ DU GRAIN : qualité pâtissière et qualité biscuitière passables à bonnes.
RÉACTIONS AUX MALADIES : plante modérément résistante à la tache septorienne (*Septoria tritici*), modérément résistante à modérément sensible à la fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*, *Fusarium* spp.) selon les résultats d'essais d'inoculation réalisés dans les installations de recherche de Nairn, à Ailsa Craig, en Ontario, et à la rouille des feuilles (*Puccinia triticina*), résistante au virus de la jaunisse nanisante de l'orge (BYDV; 6-LOC).

Origine génétique: 'HY412-SRW' (désignations expérimentales TW412-011 et DANW1001) est issue d'un croisement 'TW006-007// 'Emmit' (TW044-094) réalisé en 2002-2003 dans le laboratoire des installations de recherche de Nairn, à Ailsa Craig, en Ontario. Les graines F1 ont été semées dans le laboratoire en 2003, puis des lignées dihaploïdes ont été obtenues par la méthode de la pollinisation par le maïs. Les graines F2 ont été semées en pépinière sur un seul rang de 1,8 mètre à l'automne 2004; au cours de l'été 2005, cette génération a fait l'objet d'une sélection visant l'aspect du plant et la résistance aux maladies. TW412-011 a été inscrite à un essai avec deux répétitions mené durant l'automne 2005, puis à des évaluations internes du rendement jusqu'en 2008. TW412-011 a également été inscrite aux Essais orthogonaux du blé tendre de l'Ontario durant les saisons de culture 2008-2009 et 2009-2010.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais de 'HY412-SRW' ont été réalisés durant les saisons de culture 2012 et 2013 dans les installations de recherche de Nairn, à Ailsa Craig, en Ontario, à raison de 4 répétitions par variété disposées en blocs complets randomisés. Chaque parcelle mesurait 4,14 mètres carrés et comprenait 6 rangs de 3,0 mètres espacés de 18 cm. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 20 mesures par variété et par année.

Tableau de comparaison pour 'HY412-SRW'

	'HY412-SRW'	'Emmit'*	'Branson'*
Largeur de la dernière feuille (mm)			
moyenne 2012	15,40	13,00	9,90
écart-type 2012	1,29	1,17	0,80
moyenne 2013	12,50	11,30	9,80
écart-type 2013	1,05	0,79	0,83
Précocité d'épiaison			
Nombre moyen de jours juliens	151	148	146
Longueur de l'épi (cm)			
moyenne 2012	11,60	10,70	9,70
écart-type 2012	1,00	0,86	1,03
moyenne 2013	8,28	7,60	7,43
écart-type 2013	0,33	0,56	0,47

*variétés de référence

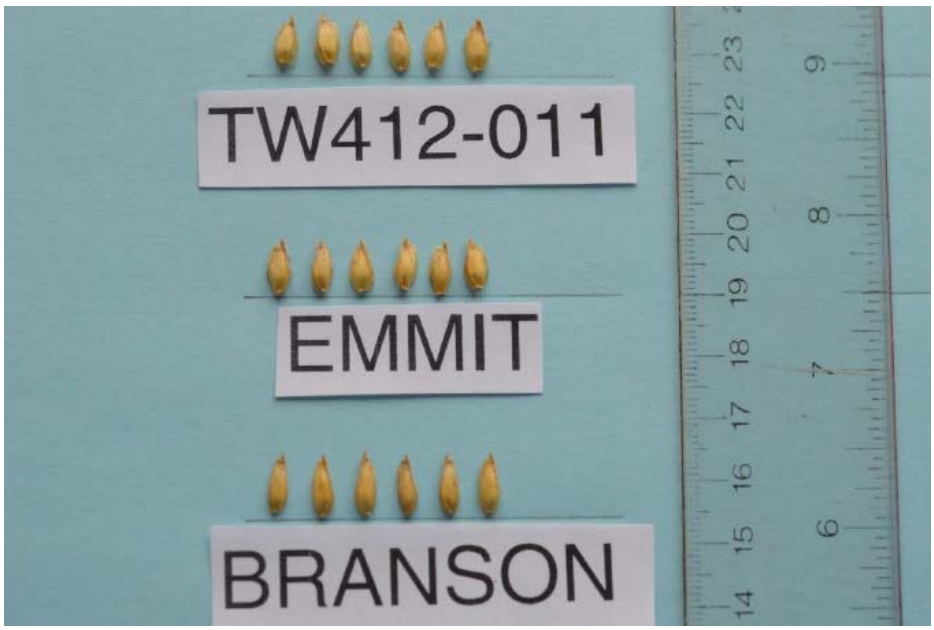

Blé: 'HY412-SRW' (en haut) avec les variétés de référence 'Emmit' (centre) et 'Branson' (en bas)

Blé: 'HY412-SRW' (gauche) avec les variétés de référence 'Emmit' (centre) et 'Branson' (droite)

Dénomination proposée: **'HY419-SRW'**
Numéro de la demande: 13-7953
Date de la demande: 2013/03/07
Requérant: Agrigenetics, Inc. (A division of Dow AgroSciences Inc.), Indianapolis, Indiana (États-Unis)
Mandataire au Canada: Hyland Seeds (A Division of Dow AgroSciences, Inc.), Ailsa Craig (Ontario)
Sélectionneur: Mark Etienne, Hyland Seeds (A Division of Dow AgroSciences, Inc.), Ailsa Craig (Ontario)

Variétés de référence: 'Emmit' et 'Branson'

Sommaire: *La dernière feuille est plus étroite chez 'HY419-SRW' que chez 'Emmit'. L'épiaison survient en moyenne deux jours plus tard chez 'HY419-SRW' que chez 'Branson'. Le col de l'épi est faiblement glauque chez 'HY419-SRW', alors qu'il est moyennement glauque chez 'Emmit'. 'HY419-SRW' donne une plante plus haute que 'Branson'. L'épi est plus court chez 'HY419-SRW' que chez 'Emmit'.*

Description:
PLANTE : blé d'hiver de type rouge tendre, à port dressé à demi-dressé au stade des 5 à 9 talles; époque d'épiaison intermédiaire; époque de maturation intermédiaire.

JEUNE PLANTE : à coléoptile non anthocyané ou très faiblement anthocyané; feuilles inférieures à gaine faiblement pubescente et à limbe très faiblement pubescent.

DERNIÈRE FEUILLE : à limbe et gaine glabres; gaine moyennement à fortement glauque; oreillettes non anthocyanées ou très faiblement anthocyanées; fréquence faible de plants à dernière feuille recourbée ou retombante.

COL DE L'ÉPI : faiblement glauque, très faiblement à faiblement courbé.
PAILLE : non anthocyanée à maturité; moelle mince en section transversale.
ÉPI : effilé à cylindrique, moyennement dense, moyennement glauque, de couleur crème à maturité, incliné à retombant; face convexe de l'article apical du rachis à pubescence de densité moyenne.
ARÊTES : arêtes rudimentaires très courtes à courtes, blanches, étalées.
GLUME INFÉRIEURE : de longueur moyenne, étroite à moyenne, à pubescence clairsemée; pilosité interne moyenne à dense.
TRONCATURE DE LA GLUME INFÉRIEURE : étroite à moyenne, légèrement oblique.
BEC DE LA GLUME INFÉRIEURE : de longueur moyenne, très légèrement courbé.
GLUMELLE INFÉRIEURE : à bec légèrement à modérément courbé.

GRAIN : rouge moyen, de grosseur moyenne, de longueur et de largeur moyennes, largement elliptique, à joue arrondie; poils de la brosse moyens à longs; sillon étroit, peu profond à moyennement profond.
GERME : de grosseur moyenne, rond à ovale.

CARACTÈRES AGRONOMIQUES : rusticité passable à bonne.
CARACTÈRES LIÉS À LA QUALITÉ DU GRAIN : qualité pâtissière et qualité biscuitière passables à bonnes.
RÉACTIONS AUX MALADIES : plante modérément résistante à la tache septorienne (*Septoria tritici*) et à la fusariose de l'épi (*Fusarium graminearum*, *Fusarium* spp.) selon les résultats d'essais d'inoculation réalisés dans les installations de recherche de Nairn, à Ailsa Craig, en Ontario, modérément résistante à modérément sensible à la rouille des feuilles (*Puccinia triticina*), résistante au virus de la jaunisse nanisante de l'orge (BYDV; 6-LOC).

Origine génétique: 'HY419-SRW' (désignations expérimentales TW419-052 et DANW1002) est issue d'un croisement 'Emmit' (TW044-094)/TW005-008 réalisé en 2002-2003 dans le laboratoire des installations de recherche de Nairn, à Ailsa Craig, en Ontario. Les graines F1 ont été semées dans le laboratoire en 2003, puis des lignées dihaploïdes ont été obtenues par la méthode de la pollinisation par le maïs. Les graines F2 ont été semées en pépinière sur un seul rang de 1,8 mètre à l'automne 2004; au cours de l'été 2005, cette génération a fait l'objet d'une sélection visant l'aspect du plant et la résistance aux maladies. TW419-052 a été inscrite à un essai avec deux répétitions mené durant l'automne 2005, puis à des évaluations internes du rendement jusqu'en 2010. TW419-052 a également été inscrite aux Essais orthogonaux du blé tendre de l'Ontario durant les saisons de culture 2009-2010 et 2010-2011.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais de 'HY419-SRW' ont été réalisés durant les saisons de culture 2012 et 2013 dans les installations de recherche de Nairn, à Ailsa Craig, en Ontario, à raison de 4 répétitions par variété disposées en blocs complets randomisés. Chaque parcelle mesurait 4,14 mètres carrés et comprenait 6 rangs de 3,0 mètres espacés de 18 cm. Les caractères quantitatifs sont fondés sur 20 mesures par variété et par année.

Tableau de comparaison pour 'HY419-SRW'

	'HY419-SRW'	'Emmit'*	'Branson'*
Largeur de la dernière feuille (mm)			
moyenne 2012	11,80	13,00	9,90
écart-type 2012	0,75	1,17	0,79
moyenne 2013	10,30	11,30	9,80
écart-type 2013	0,79	0,79	0,83
Précocité d'épiaison			
Nombre moyen de jours juliens	148	148	146
Hauteur de la plante (cm)			
moyenne 2012	76,60	79,00	65,50
écart-type 2012	3,19	2,11	3,26
moyenne 2013	80,20	78,00	74,70
écart-type 2013	2,70	2,08	3,22
Longueur de l'épi (cm)			
moyenne 2012	9,40	10,70	9,70
écart-type 2012	1,31	0,86	1,03
moyenne 2013	7,14	7,60	7,43
écart-type 2013	0,44	0,56	0,47

*variétés de référence

Blé: 'HY419-SRW' (droite) avec les variétés de référence 'Emmit' (gauche) et 'Branson' (centre)

Dénomination proposée: **'Prosper'**
Numéro de la demande: 12-7516
Date de la demande: 2012/02/15
Requérant: NDSU Research Foundation, Fargo, Dakota du Nord (États-Unis)
Mandataire au Canada: Seed Depot Corporation, Pilot Mound (Manitoba)
Sélectionneur: Mohamed Mergoum, NDSU, Fargo, Dakota du Nord (États-Unis)

Note: Le requérant a demandé d'être exempté de l'obligation d'accorder des licences, afin d'avoir le temps de procéder à la multiplication et à la distribution du matériel de reproduction de la variété. L'exemption pourra être accordée pour une période de deux ans à compter de la date de délivrance du certificat d'obtention.

Variétés de référence: 'Barlow', 'Carberry' et 'Glenn'

Sommaire: *La gaine et le limbe des feuilles inférieures des jeunes plantes sont pubescents chez 'Prosper', alors qu'ils sont glabres chez 'Barlow'. Les oreillettes de la dernière feuille sont moyennement anthocyanées chez 'Prosper', alors qu'elles sont faiblement anthocyanées chez les variétés de référence. Le limbe de la dernière feuille est pubescent chez 'Prosper', alors qu'il est glabre chez les variétés de référence. L'épiaison survient plus tard chez 'Prosper' que chez les variétés de référence. L'épi est faiblement glauque chez 'Prosper', tandis qu'il est moyennement glauque chez 'Carberry'. Le col de l'épi est moyennement glauque chez 'Prosper', alors qu'il est faiblement glauque chez 'Barlow' et fortement glauque chez 'Glenn'. Le col de l'épi est droit chez 'Prosper', alors qu'il est légèrement courbé chez 'Barlow'. Le bec de la glume inférieure est de longueur moyenne chez 'Prosper', tandis qu'il est court chez 'Glenn'. Le grain est rouge foncé chez 'Prosper', alors qu'il est rouge moyen chez 'Carberry'.*

Description:
PLANTE : blé de printemps de type vitreux roux, à port dressé au stade des 5 à 9 talles; époque d'épiaison hâtive.

JEUNE PLANTE : à coléoptile non anthocyané à très faiblement anthocyané; feuilles inférieures à limbe et gaine pubescents.

DERNIÈRE FEUILLE : à limbe pubescent, à gaine glabre; gaine non glauque ou très faiblement glauque; oreillettes moyennement anthocyanées; fréquence moyenne de plants à dernière feuille recourbée ou retombante.

COL DE L'ÉPI : moyennement glauque, droit; nœud supérieur glabre ou à pubescence très clairsemée.
PAILLE : non anthocyanée à maturité; moelle mince à moyenne en section transversale.
ÉPI : cylindrique, moyennement dense, faiblement glauque, blanc à maturité, dressé; face convexe de l'article apical du rachis à pubescence clairsemée.
ARÊTES : plus courtes que l'épi, blanches.
GLUME INFÉRIEURE : moyennement oblongue, de longueur moyenne, étroite à moyenne; pilosité interne absente ou très clairsemée.
TRONCATURE DE LA GLUME INFÉRIEURE : étroite, droite à élevée.
BEC DE LA GLUME INFÉRIEURE : de longueur moyenne, droit.
GLUMELLE INFÉRIEURE : à bec droit.

GRAIN : rouge foncé, petit à moyen, court à moyen, de largeur moyenne, ovale, à joue arrondie; poils de la brosse moyens; sillon étroit et peu profond.
GERME : moyen à gros, rond.

Origine génétique: 'Prosper' (désignation expérimentale ND808) a été mise au point par sélection généalogique modifiée et sélection différée, à l'Université de l'État du Dakota du Nord (NDSU), à Fargo, au Dakota du Nord, à l'automne 1997, à partir d'un croisement ND2857/Dapps. La génération F1 a été cultivée en serre à la NDSU au printemps 1998. Des épis des générations F2 à F5 ont été sélectionnés et battus individuellement. De l'automne 2000 au printemps 2001, la lignée F6 issue d'une sélection F5 a été multipliée dans une pépinière d'hiver de Christchurch, en Nouvelle-Zélande, puis les sujets obtenus ont fait l'objet d'une récolte en vrac. À l'été 2001, la génération F7 été cultivée dans le cadre d'essais de rendement intermédiaires menés dans les fermes expérimentales de la NDSU de Casselton et de Prosper, au Dakota du Nord. Quatre épis récoltés dans une des parcelles de Casselton ont été battus individuellement et envoyés en Nouvelle-Zélande en vue de la purification et de la multiplication des graines. La lignée F8 issue d'une sélection F7 a fait l'objet d'une récolte en vrac pour les essais de rendement menés en 2003. Les générations F9 à F11 ont été soumises aux essais de rendement Élite en 2002, 2003 et 2004. C'est à ce moment que le code ND808 a été attribué. La lignée a été évaluée durant les étés 2005 à 2010 dans le cadre d'essais de rendement réalisés dans 7 localités de l'État. La variété a été mise en circulation en janvier 2011. Dans le cas des premières générations, les critères de sélection ont été la vigueur de la plante, sa hauteur, sa précocité de maturation et sa résistance aux organismes nuisibles. Dans le cas des générations suivantes, les critères de sélection ont été le rendement grainier, la résistance à la verse, la résistance à l'égrenage, le poids spécifique, le poids de 1 000 grains, la résistance aux maladies ainsi que les qualités meunière et boulangère du grain.

Épreuves et essais: Les épreuves et essais de 'Prosper' ont été réalisés durant l'été 2013 à Rosebank, au Manitoba, à raison de 3 répétitions par variété. Chaque parcelle était constituée de 7 rangs de 5 mètres espacés de 18 cm. Les épreuves et essais étaient appuyés par le rapport d'essai n 201100402 acheté du Plant Variety Protection Office, à Beltsville, au Maryland, aux États-Unis.

Tableau de comparaison pour 'Prosper'

	'Prosper'	'Barlow'*	'Carberry'*	'Glenn'*
Précocité d'épiaison (jours)				
2013	44	41	42	42

*variétés de référence

Blé: 'Prosper' (gauche) avec les variétés de référence 'Barlow' (centre gauche), 'Carberry' (centre droite) et 'Glenn' (droite)

Blé: 'Prosper' (haut à gauche) avec les variétés de référence 'Barlow' (bas à gauche), 'Glenn' (haut à droite) et 'Carberry' (bas à droite)